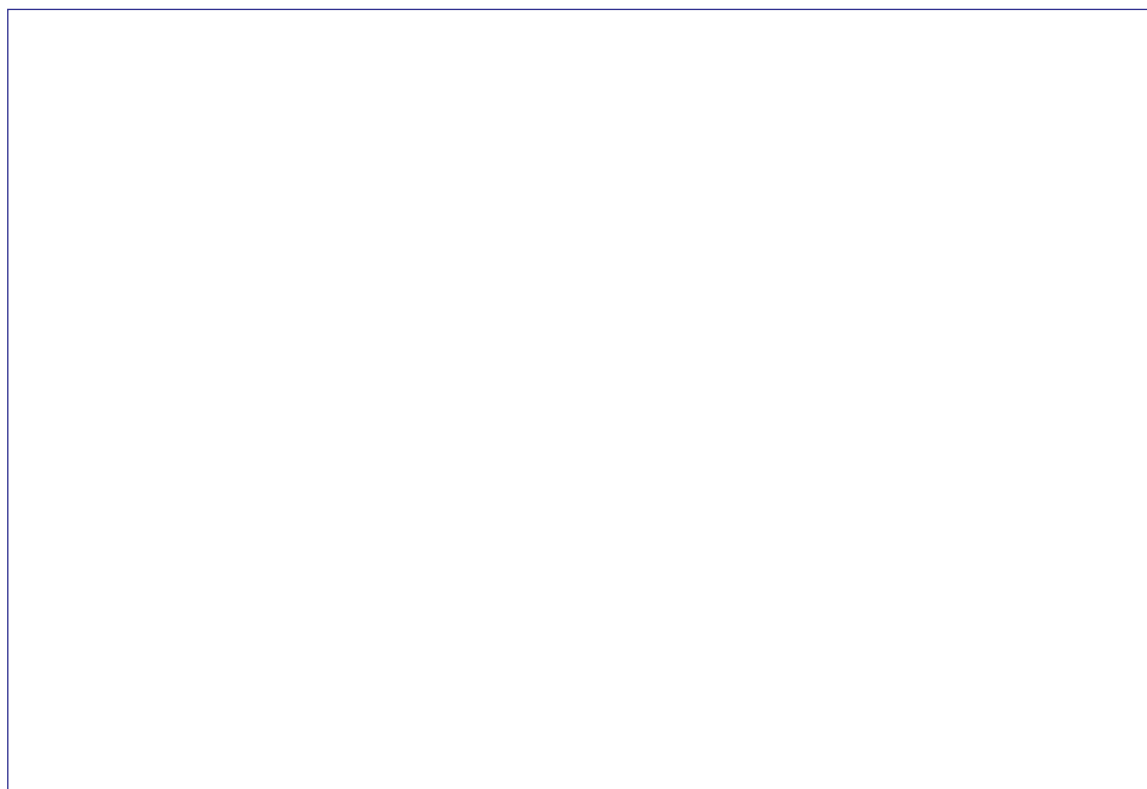


SAMUDRA

N° 20 mai 1998

REVUE

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PECHE



EDITO: PECHE ET ECHANGES COMMERCIAUX
INDONESIE: DES ILES MENACEES
MOZAMBIQUE: LA COGESTION A L'OEUVRE
NOUVELLE-ZELANDE: LES RESERVES MARINES
ARGENTINE: L'ACCORD DE PECHE AVEC L'UE
LA REVOLUTION BLEUE: A REVOIR
ROYAUME-UNI: LES QUOTAS
CANADA: EN ACADIE HIER ET AUJOURD'HUI
INDE: CHACUN SON TOUR, CHACUN SA PLACE
BREVES

Sommaire

SAMUDRA n° 20 MAI 1998 Revue de l'ICSF paraissant trois fois par an

☐	EDITORIAL	1
☐	ARGENTINE Ami ou ennemi ?	3
☐	INDONESIE Des îles paradisiaques en péril	8
☐	AFRIQUE Le savoir-faire des populations locales	11
☐	NOUVELLE-ZELANDE Les réserves marines: une solution pour l'avenir?	12
☐	ROYAUME-UNI Non aux quotas, oui aux licences	16
☐	CANADA Ainsi vivaient les gens	20
☐	TANZANIE Feu vert pour la crevette industrielle	24
☐	MOZAMBIQUE Tous ensemble	25
☐	INDE Chacun son tour	30
☐	POINT DE VUE Il faut pousser à la roue	35
☐	REPORTAGE Arrivée d'un nouveau livre au marché aux poissons	39
☐	ANALYSE «Révolution bleue» et génie génétique	45
☐	DOCUMENT Le marché n'est pas un remède universel	57
☐	DOCUMENT Crevette d'élevage: prudence	61
☐	ANALYSE Les dangers de l'AMI	66
☐	BREVES Russie, Japon, Corée du Sud, Palestine, Grèce, Bangladesh, Nigeria, Pays-Bas, Chine, Nicaragua	70

Echanges commerciaux: nuançons les choses

Personne n'ira nier l'importance des échanges commerciaux dans le domaine de la pêche. Environ le tiers de la production mondiale de produits de la mer se retrouve sur le marché international. Cela représente une valeur de 52 milliards de dollars. Selon les estimations de la FAO, la part des pays en développement dans ces échanges est passée de 44 pour cent en 1985 à 46 pour cent en 1995. Pendant cette même décennie, la part des pays à faible revenu et déficit vivrier (PFRDV) est passée de 14 à 19 pour cent. Le Rapport 1996 de la Commission du commerce et de l'environnement de l'OMC reconnaît les avantages de la libéralisation des échanges pour le commerce et l'environnement, notamment grâce à la suppression des restrictions et des distorsions (tarifs douaniers, subventions, aides diverses). Il pourrait en résulter une meilleure répartition et une meilleure exploitation des ressources.

On dit souvent que le secteur de la pêche est l'un des grands bénéficiaires du libre échange. Prenons, par exemple, le cas de pays africains confrontés à des tarifs douaniers élevés. Si ces barrières n'existaient pas, on constaterait un développement du commerce intrarégional, ce qui soulagerait certaines ZEE et permettrait la création de nouveaux emplois. Prenons le cas du poisson transformé que les pays en développement expédient en Europe ou aux Etats-Unis : une baisse des tarifs douaniers donnerait un coup de fouet à leurs exportations, ce qui fournirait sur place du travail aux gens.

La question des échanges commerciaux soulève aussi celle des subventions et aides diverses qui attirent de nouveaux investisseurs vers le secteur de la pêche alors qu'il souffre déjà de surcapitalisation. Les subventions finissent par provoquer la surpêche, elles constituent un mauvais usage des fonds publics. Cette critique vise les flottilles des pays développés, notamment les flottilles européennes qui pratiquent la pêche lointaine. Pour un certain nombre de raisons, elle ne s'applique pas aux pays en développement.

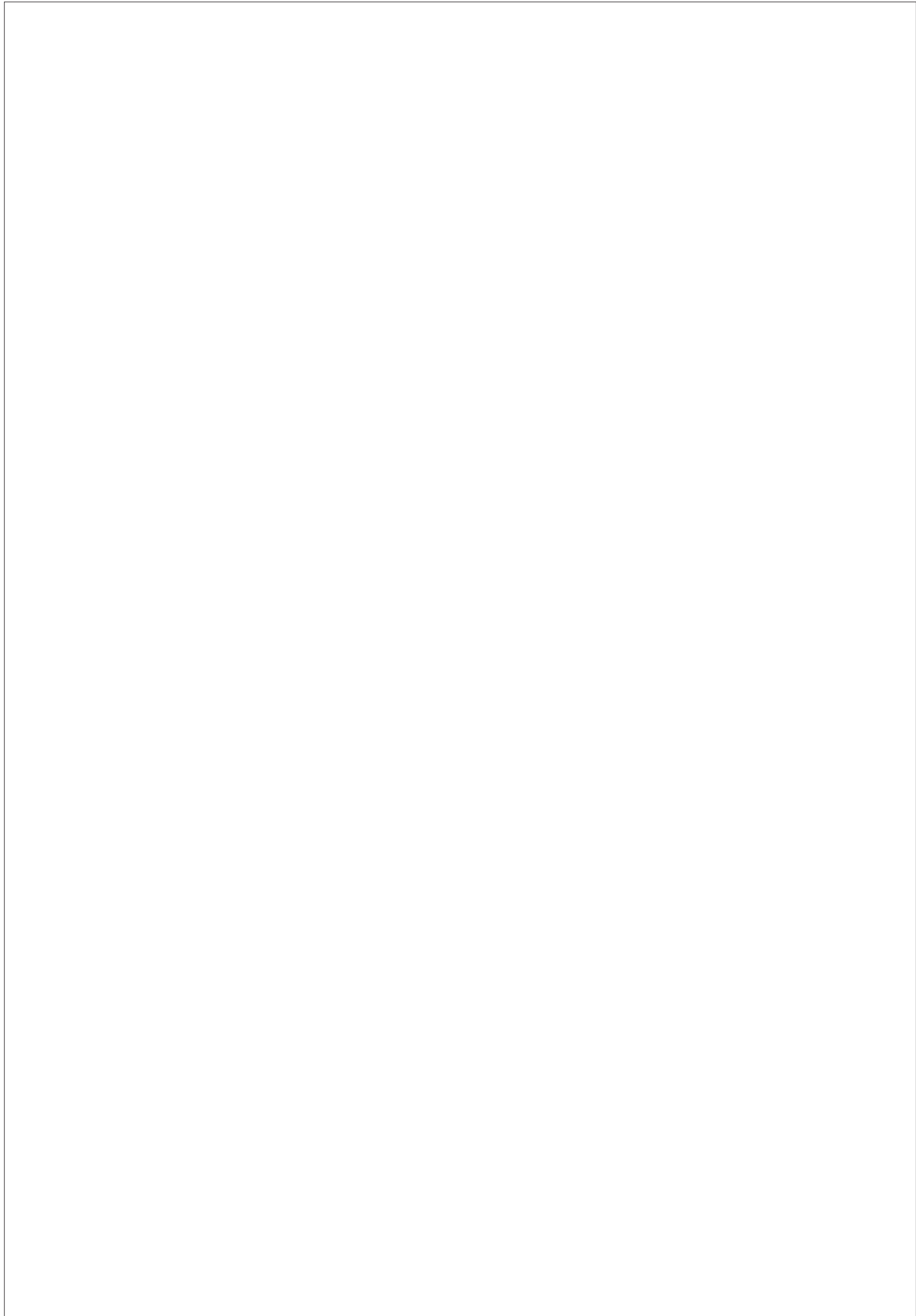
Premièrement, on croit généralement que les subventions profitent surtout aux opérations de capture et non pas au secteur de la transformation ou de la commercialisation. C'est peut-être le cas dans bon nombre de pays développés. A première vue, ce n'est pas vrai pour les pays en développement, et ce n'est pas non plus ce que l'on observe sur le terrain. Deuxièmement, on raisonne comme si la ressource était épuisée. Telle est sans doute grosso modo la situation. Mais dans un certain nombre de pays, de l'Océan Indien en particulier, la ressource ne semble pas souffrir d'une surpêche. D'autres raisons poussent à accorder certaines aides à la pêche : lorsqu'on veut imposer aux pêcheurs des méthodes de captures moins agressives, par exemple, ou qu'on voudrait les voir se tourner vers des stocks jusque là sous-exploités, ce qui soulagerait d'autant les stocks surexploités. Et il est des circonstances socio-économiques (guerre civile au Mozambique, pénurie alimentaire au Sénégal, par exemple) où il faut bien aider les populations littorales à faire face.

Pour autant que l'on sache, dans les pays en développement (Thaïlande, Sénégal, Afrique du Sud, Ghana...), la plupart des subventions dans le secteur de la pêche profitent aux gros bateaux. Sans ces béquilles, ils ne seraient pas rentables. Mais c'est le secteur artisanal qui est ainsi lésé car il a alors plus de mal à défendre son territoire.

Les opérations des flottilles de pêche lointaine, subventionnées, ne sont pas sans conséquences sur les ressources halieutiques des pays en développement. En Mauritanie, par exemple, les stocks de céphalopodes ont été surexploités par des navires étrangers travaillant dans le cadre d'un accord de pêche. Ces bateaux portent généralement préjudice aux flottilles locales qui, bien que faisant appel à des techniques artisanales, sont pourtant très performantes.

Dans les pays tropicaux, beaucoup de pêcheries artisanales ciblent la crevette. Elles subissent la concurrence à la fois de chalutiers peu soucieux de sélectivité et des élevages industriels. Ceux-ci font supporter à la collectivité une partie de leurs coûts, ce qui constitue une sorte de subvention déguisée à ce secteur d'activité. Ils peuvent ainsi rester compétitifs sur le marché mondial. Une fois de plus, les pêcheurs artisans, qui utilisent des techniques passives respectueuses de l'environnement, sont lésés.

En l'absence de mesures de gestion clairement définies et efficaces, il serait tout à fait insensé de laisser aux seules forces du marché le soin de réguler la pêche. Dans les pays où ce secteur est mal géré, le seul moyen de protéger les populations littorales défavorisées serait peut-être d'imposer quelques limites aux échanges commerciaux en matière de produits de la mer, en attendant de mettre en place un système de gestion digne de ce nom.



Accord de pêche

Les bruits de diversion de Madame Bonino

L'accord de pêche entre l'Argentine et l'Union européenne subventionne en fait la ruine de la pêche nationale

Au mois de janvier 1998, *Industrias Pesqueras* qui est une revue en espagnol spécialisée dans la pêche, publiait un article sur notre nouvelle Loi fédérale de la pêche. Son titre mettait d'emblée en garde : «L'Argentine est en train de nationaliser la pêche». On apprenait ensuite que ce document allait modifier le cadre juridique de l'accord avec l'Union européenne.

L'article demandait de faire pression sur le gouvernement, tant au plan politique qu'économique, afin qu'il respecte cet accord. Il faisait aussi remarquer que l'emploi de 700 Espagnols et la rentabilité des bateaux qui opèrent dans le sud-ouest Atlantique étaient menacés.

J'ai d'abord été surpris et choqué. Pendant que j'étais en vacances, des forces nationalistes avaient-elles saisi le pouvoir? Non, ce n'était pas le cas. J'achetai quelques journaux et revues pour m'assurer que nous avions toujours le même gouvernement et que l'économie continuait sa trajectoire néolibérale.

Puis je me suis rappelé que notre nouvelle Loi sur la pêche avait été approuvée en novembre 1997 et ratifiée en janvier 1998. Elle avait fait l'objet de critiques sévères à cause de ses insuffisances (voir *Samudra* n 19). Car si elle se proposait effectivement de modifier certaines situations abusives, ce n'était que fort timidement. En novembre 1997, à la suite d'importantes manifestations de pêcheurs, d'employés d'ateliers de transformation et d'artisans, certaines améliorations ont été apportées au projet de loi. Lorsque celui-ci a été adopté, le texte final prévoyait que 75 pour cent des équipages travaillant sur des navires battant pavillon argentin devaient être composés soit de citoyens argentins soit de personnes résidant en Argentine. Le nouveau système interdisait également le transfert de quotas entre les bateaux de pêche fraîche (argentins) et les bateaux congélateurs (la plupart étant étrangers bien que sous pavillon argentin).

Grâce au mouvement de protestation, on a obtenu mieux : le nombre d'années de captures entrant en ligne de compte pour l'obtention d'un quota de pêche serait légèrement augmenté. Il faudrait ainsi pouvoir justifier de

huit années au mois de décembre 1996. Cela a permis de gommer, dans une certaine mesure, les distorsions causées par l'arrivée massive de bateaux congélateurs au cours des quatre dernières années. Ces unités sont venues ici dans le cadre de l'accord de pêche conclu entre l'Argentine et l'Union européenne.

La nouvelle loi stipule que les quotas seront attribués sur la base du nombre d'emplois nationaux induits et de l'importance des investissements réalisés dans le pays. Pendant des années, les Espagnols ont triché dans leurs déclarations de captures (en moyenne 300 tonnes en dessous de la réalité par bateau). Ils doivent maintenant comprendre que c'est à cause de cette façon de faire qu'ils auront seulement 1 500 tonnes de quota par bateau, ce qui rend bien difficile l'équilibre financier de leurs opérations. Comme on dit en espagnol: «Allez donc pleurer à l'église, chers messieurs!»

La flottille espagnole

Jusqu'en 1986, une vingtaine de chalutiers seulement ciblait le merlu hubbsi (notre principale espèce commerciale) dans les eaux argentes. Cette année là, l'Institut national de recherche halieutique (INIDEP) faisait savoir que, compte tenu des niveaux de captures (un total de 390 000 tonnes pour l'Argentine et l'Uruguay), la ressource était déjà pleinement exploitée. Malgré tout, les pouvoirs publics continuaient à accorder des autorisations de pêche à d'autres bateaux de ce type, la plupart espagnols. En 1989, il y en avait au moins quarante. En 1993, l'année précédant l'entrée en vigueur de l'accord avec l'UE, on dénombrait 65 chalutiers congélateurs qui déclarèrent 495 000 tonnes de captures (dont 70 000 pour l'Uruguay). Cela veut dire qu'on avait pratiqué une surpêche de l'ordre de 27 pour cent.

En 1997, ces bateaux (ciblant toujours le merlu) étaient une centaine. Sur ce nombre, 22 étaient là dans le cadre de l'accord. Le total des captures déclarées atteignait environ 650 000 tonnes, y compris celles de l'Uruguay. Cela signifie que l'on pratiquait une surpêche de l'ordre de 67 pour cent.

On peut se poser la question suivante : lorsque l'accord a été signé en 1992, et qu'il prévoyait

pour cette flottille un quota de 120 000 tonnes, les négociateurs européens et leurs experts ignoraient-ils le fait que notre merlu était déjà surexploité?

La crise actuelle est trop sérieuse pour qu'on se raconte encore des blagues espagnoles. On s'y est brûlé les doigts. Avant l'accord, la plupart des sociétés de pêche travaillant en Argentine étaient espagnoles. Elles connaissaient bien la situation sur les lieux de pêche, et elles ont touché de grosses subventions pour venir exploiter la ressource ici (voir l'encadré sur Pescanova).

Certains diront que l'accord prévoyait de remplacer les bateaux existants par de nouvelles unités représentant une capacité de capture équivalente. Mais comment mesurer une telle équivalence? Il ne faut pas se faire d'illusions: on transférerait des licences pour la capture et la transformation de 2 500-4 000 tonnes à des navires capables de faire 10 000-12 000 tonnes par an. En l'absence de tout contrôle véritable, qui pouvait croire que les limites de quotas allaient être respectées? Le phénomène de la surpêche est donc allé en s'amplifiant.

Le texte de l'accord, en son article 3, déclare sans sourcilier que « les Parties contractantes coopéreront entre elles afin de promouvoir la conservation et l'exploitation rationnelle des stocks sur une base durable, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer ».

Certains pensaient-ils pouvoir se rendre maîtres de la pêche chez nous, en poussant dehors tous les pêcheurs argentins ? La nouvelle loi sur la pêche a-t-elle alors presque innocemment contrecarré la destruction programmée d'une zone de pêche, une parmi d'autres à l'échelle de la planète ?

Cette nouvelle loi modifie-t-elle le cadre juridique de l'accord de pêche? Disons tout d'abord que cet accord (et l'arrivée préalable et massive d'une flottille subventionnée) modifie les données biologiques qui avaient été prises en compte. En ce qui concerne le merlu, la biomasse fertile est tombée à un niveau si bas que, selon les spécialistes de l'INIDEP, il faut fixer le TAC à 80 000 tonnes pour que le stock ait 95 pour cent de chances de se reconstituer.

Etant donné les conséquences catastrophiques qu'entraînerait une telle mesure sur le plan socio-économique, le Secrétariat à la pêche a fixé le TAC à un niveau plus supportable sur le plan politique, soit 30 000 tonnes pour 1998. Le stock a donc 40 pour cent de chances de se reconstituer.

Avec un effort de pêche aussi bas, on devrait enregistrer cette année une chute de 30 pour cent des emplois liés à la pêche. L'UE va-t-elle

faire quelque chose pour les quelque 3 000 travailleurs touchés? Qu'advient-il des entreprises argentines qui se retrouveront le dos au mur?

Avec un effort de pêche aussi bas, la pression sur les stocks littoraux, pélagiques ou de grands fonds va s'accroître et dépasser les limites d'une exploitation durable. L'UE va-t-elle maintenant nous aider à réduire cette tension qui met en danger l'ensemble de la pêche en Argentine? Il semble que l'article 9 de l'accord a prévu ce genre de scénario : «Si, à la suite d'un changement survenu dans la population ichthyique, les autorités de ce pays décident d'adopter de nouvelles mesures de conservation de la ressource affectant les activités de pêche des navires qui opèrent dans le cadre du présent accord, des discussions auront lieu entre les Parties contractantes en vue d'apporter des amendements aux Annexes et au Protocole I ci-joints, cela afin de conserver l'équilibre général de l'accord».

Danger d'effondrement

L'Europe et l'Espagne ne vont sûrement pas continuer à capturer 120 000 tonnes de merlu (ou davantage) alors que cette pêcherie est au bord de l'effondrement. Mais, après tout, pourquoi pas? Selon ce même article, «les mesures de conservation adoptées par les autorités argentines s'appliqueront à tous les navires sans discrimination...».

Industrias Pesqueras accuse le gouvernement argentin et sa nouvelle loi sur la pêche d'appliquer des «mesures discriminatoires». En un certain sens, la réglementation en vigueur est effectivement discriminatoire. Ainsi, les chalutiers qui pêchent par les côtés peuvent utiliser des mailles de 100 mm tandis que ceux qui bêche par l'arrière doivent avoir des mailles de 120mm.

La loi dit qu'on ne peut transférer des quotas de captures d'un bateau de pêche fraîche à un bateau congélateur. Sur ce point, les quelque vingt navires congélateurs argentins sont aussi victimes de «discrimination».

En ce qui concerne l'emploi, nous ne connaissons aucune société étrangère qui ait amené dans ses bagages tout son personnel. Par exemple, McCain qui vient de s'établir à Balcarce n'est pas descendu du Canada avec 150 citoyens canadiens.

Et pourtant en mer c'est ce que nous devons supporter sur les navires qui ont pris notre pavillon, et qui sont donc tenus de respecter les lois de notre pays. Pourquoi? Assurément, c'est l'Espagne qui doit changer ses façons de procéder, elle qui ne se gêne pas pour exporter son trop plein de main d'œuvre dans des pays qui en matière de pêche savent moins y faire qu'elle-même.

En son article 5, clause 3, l'accord précise que «dans le cadre de la restructuration de sa flotte, la Communauté facilitera l'intégration de navires communautaires dans des sociétés déjà établies en Argentine ou qui pourraient s'y établir.

A cette fin, et dans le cadre de la modernisation de son propre secteur de la pêche, l'Argentine facilitera le transfert des licences actuelles et délivrera de nouvelles licences conformément au présent accord».

Pour ce qui est de la restructuration de sa flotte, la politique que mène l'UE est très claire. L'accord de pêche qu'elle a passé avec l'Argentine a certainement contribué à son succès. Des armateurs ont pu ainsi bénéficier d'une aide substantielle pour venir s'installer ici.

Où est la modernisation?

Jusqu'à présent, nous avons du mal à voir quels avantages l'Argentine a pu tirer de cet accord pour rénover sur le plan technique son secteur de la pêche. Selon une intéressante étude réalisée par Roberto Dula pour le Centre argentin des patrons hauturiers, la moyenne d'âge des chalutiers congélateurs s'établit entre 13 et 17 ans tandis qu'il varie de 14 à 18 ans pour les bateaux de pêche fraîche. Ainsi, cette fameuse rénovation ou modernisation n'a tout simplement pas eu lieu. En fait, grâce à des subventions très importantes, on a envoyé ici en douce de vieux bateaux dont les activités allaient peser sur le développement de notre pêche nationale tandis que dans les chantiers espagnols on construisait de nouveaux bateaux, toujours à coup de subventions.

Citons pour exemple le Mar del Cabo, un chalutier de 76 m construit en 1964 par Astilleros Barrera en Espagne et qu'on a fait venir ici pour exploiter un quota de 4 614 tonnes d'une espèce excédentaire (c'est-à-dire pas du merlu).

Un autre argument qui avait été mis en avant pour justifier auprès des Argentins la signature de cet accord, c'était que le marché européen allait s'ouvrir à nos produits de la mer grâce à une baisse des tarifs douaniers qui passeraient de 15 à 5 pour cent.

Notons cependant que les produits à forte valeur ajoutée ne bénéficient pas de cette mesure. Et pour que celle-ci s'applique, encore faut-il que l'Argentine honore ses engagements, c'est-à-dire que les quotas accordés à l'Europe puissent être entièrement consommés. En 1994, alors que la taxe douanière était à 15 pour cent, le marché européen absorbait déjà la moitié de nos exportations de produits de la mer. N'est-il pas étrange de penser que si nous autorisons nos clients à venir se servir eux-mêmes sur place, ils achèteront encore davantage notre production.

Les statistiques prouvent que si le volume des exportations a augmenté, nos entreprises ont perdu des clients et que les cours des produits vendus par l'Argentine ont chuté. Quand le producteur est aussi l'acheteur, il ne faut pas s'étonner de la chose. En fin de compte, l'Europe applique le même tarif préférentiel au reste de la planète pour respecter les dispositions de l'Organisation mondiale du commerce.

La puissance de Pescanova

Pescanova est la plus importante entreprise multinationale de capture et de transformation du poisson. En Argentine, elle est connue sous le nom de Argenova et de Pesquera Andina. Créée en 1960 à Vigo, elle a été la première en Espagne à adopter la congélation à bord.

Elle possède la première flotte de pêche privée du monde : plus de 140 unités réparties entre 60 sociétés opérant dans plus d'une vingtaine de pays. En 1993, elle a réalisé des profits de l'ordre de 2 000 millions de pesetas (13 millions de dollars). Son capital est contrôlé à hauteur de 37 pour cent par la famille Fernandez-Souza tandis que le conglomérat sud-africain Barlow Rand en possède 20 pour cent.

Avec plus de 13 pour cent du marché du poisson congelé et plus de 40 pour cent pour les produits élaborés, Pescanova est en Espagne la plus grosse entreprise de congélation et de transformation. Elle détient un gros avantage sur les autres armements parce que ses zones de pêche sont réparties en diverses régions du globe. Depuis longtemps elle a mis en place des sociétés conjointes dans des pays riches en poissons, ce qui lui permet de maintenir ses approvisionnements malgré l'amenuisement progressif de la ressource.

Le groupe Pescanova contrôle ainsi des armements dans bon nombre de pays: Argentine (avec Argenova qui gère 15 chalutiers congélateurs basés à Port Deseado en

Patagonie), Australie, Chili, Ecosse, Espagne, France, Guinée Equatoriale, Irlande, Italie, Malouines, Mozambique, Namibie, Nouvelle-Zélande, Portugal, Afrique du Sud, Saint-Pierre-et-Miquelon, Uruguay. De cette façon Pescanova a réussi à contrôler 20 pour cent des captures mondiales de merlu.

Mais le succès de Pescanova n'aurait pas été possible sans l'aide généreusement accordée par le gouvernement régional de la Galice, le gouvernement espagnol et l'Union européenne.

En 1992, alors que le groupe souffrait, sérieusement de la chute des cours du merlu, il a reçu 9 millions de dollars d'aide de ces trois sources, alors que ses bénéfices n'étaient que de 3,3 millions de dollars. L'aide publique était donc trois fois plus importante que ses propres profits. Ces sommes ont en général servi à construire de nouveaux navires.

La politique d'expansion de Pescanova l'a entraîné à accumuler des dettes qui s'élevaient à plus de 265 millions de dollars au début de 1993. C'est seulement grâce à une augmentation de capital réalisée avec la participation du conseil régional de la Galice que le groupe a échappé à un rachat par une autre multinationale de l'alimentaire, la firme Unilever.

(d'après des données fournies par Ernesto Godelman)

Signaux d'alarme

La patronne de la pêche européenne, Emma Bonino, et son adjoint euro-hispanique ont donné de la voix parce que notre nouvelle Loi de la pêche se propose d'introduire des mesures de conservation pour les stocks de poissons chevauchants ou grands migrants, ceci en dehors de la ZEE.

Effrayée par le souvenir de la fameuse guerre du flétan avec le Canada, Madame Bonino a réagi un peu comme le tero, un oiseau qu'on trouve en Argentine. Cet intéressant volatile qui habite la pampa pond dans un endroit mais lance son cri d'alarme dans un autre pour tromper les prédateurs. Peut-on sérieusement imaginer que les patrouilleurs argentins vont arraisonner des bateaux de pêche européens dans les eaux internationales?

Si l'on tient compte des dispositions de l'Accord sur les stocks de poissons chevauchants et les grands migrants, l'Argentine a évidemment le droit d'intervenir dans les eaux qui bordent sa ZEE et de rechercher un terrain d'entente avec des pays

tiers pour assurer une gestion rationnelle de ses ressources halieutiques et de l'ensemble de la chaîne alimentaire dont elles dépendent. C'est tout à fait l'esprit de la loi.

Inquiète de l'échec de l'accord de seconde génération conclu de manière irresponsable avec l'Argentine, Madame Bonino lance son cri d'alarme dans une direction trompeuse, comme le tero.

Le 6 novembre 1998, l'Argentine décidera s'il convient de reconduire ou de rejeter cet accord. Quelle que soit la décision, l'accord a d'ores et déjà conduit à une augmentation insensée de l'effort de pêche. Des armateurs européens fortement subventionnés et le gouvernement argentin ont ensemble contribué à l'épuisement de notre principale ressource halieutique qui est maintenant dans un état proche de l'effondrement.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que ceux qui gèrent la plus importante flotte de pêche du monde ont agi de façon bien irresponsable. Alors que la ressource était déjà surexploitée,

les niveaux de capture prévus par l'accord étaient évidemment bien trop élevés.

Notre nouvelle Loi de la pêche tient compte de tous ces aspects néfastes. Elle essaie, dans une certaine mesure, de corriger les abus auxquels l'accord a donné lieu et de réparer les dégâts causés dans les zones de pêche. Quant à ceux qui se sont exprimés au nom de la pêche européenne (y compris Madame Bonino), ils ne nous ont montré que leur plus mauvais côté. Avec des amis comme ça, a-t-on vraiment besoin d'ennemis? **§**

Article communiqué par Ernesto
Godelman, président de CeDePesca,
Mar del Plata (Argentine)

Les Iles Padaido

Un petit paradis menacé

Ses habitants essayent de lutter contre la raréfaction du poisson et de se diversifier tout en préservant leur mode de vie local

Le village de Pasi est situé dans les Iles Padaido du Biak (Irian Jaya). Presque tout le monde vit de la pêche. Qu'on soit homme ou femme, jeune ou vieux, on a l'esprit naturellement tourné vers la mer. Les chants et les danses célèbrent la beauté et la bonté de la nature. La langue locale est riche d'une multitude de mots et expressions qui décrivent toutes les humeurs de la mer, sa profondeur, les formes du corail et les myriades de poissons qui peuplent les récifs. De la forêt d'altitude appelée Mbrur jusqu'à Sorenberamen (la grande bleue), les gens du Biak ont un nom pour chaque élément de ce que les scientifiques d'aujourd'hui nomment les écozones.

Le territoire de pêche traditionnel de Pasi inclut des îles non habitées situées à l'est et au sud. Les hommes, les femmes avec leurs petits enfants s'y rendent dans des pirogues appelées perahu pour attraper du poisson et récolter des coquillages. À l'aide de lignes à main, de lances et de filets maillants, ils prennent une variété étonnante de poissons multicolores : plus de vingt espèces différentes dans la journée, plus d'une centaine dans une semaine peut-être.

Nous savons cela parce que les petits pêcheurs de Pasi ont commencé à relever le nom et la taille du poisson qu'ils capturent afin de mieux savoir où ils en sont sur le plan économique et dans quel état se trouve la ressource qui les fait vivre. S'ils font cela c'est pour une bonne raison: leur mode de vie est menacé.

Dans l'est de l'Indonésie, pour aller prendre le poisson qui servira directement à nourrir leur famille ou qui sera vendu sur le marché local, les pêcheurs utilisent des pirogues creusées dans un arbre. Or, les gros bateaux qui sont la propriété de puissants capitalistes résidant dans les villes prennent de plus en plus de poisson. Avec le temps, et grâce aux données recueillies par les gens de Pasi, on saura quels seront les effets de cette pêche industrielle en pleine expansion sur le mode de vie des populations littorales des Iles Padaido.

Les petites embarcations deviennent aussi plus nombreuses alors que les zones de pêche restent les mêmes. La situation est préoccupante. Dans les familles de pêcheurs, beaucoup de jeunes hommes quittent le village pour aller chercher du travail à la ville tandis

que les femmes restent sur place pour élever les enfants.

Pour ces femmes, la vie est faite d'une suite sans fin de tâches à accomplir. Elles vont récolter des coquilles et attraper des crabes à marée basse là où l'eau n'est pas trop profonde. Elles travaillent dans l'eau jusqu'au cou, utilisant des lunettes en bois de fabrication artisanale pour mieux repérer ce qu'elles cherchent sur les fonds.

À côté d'elles se trouve un petit perahu où elles jettent leurs prises. De retour sur le rivage, elles font bouillir ce qu'elles ont ramené. Après avoir extrait les chairs, elles les enfilent sur de minces rubans de feuilles de palmiers et procèdent ensuite au séchage et au fumage sur un feu ouvert.

Le poisson est également fumé puis mis dans de jolis paniers. Ces kanyuwer sont faits avec des morceaux d'écorce d'un beau rouge provenant d'un arbre local. Les femmes tressent aussi des paniers, vont chercher du bois, s'occupent du jardin et décortiquent la noix de coco, qui est la principale culture de rente, pour faire de l'huile.

Les jardins sont de petites parcelles gagnées sur la forêt à coup de machettes. Elles y font pousser des légumes-racines, des cocotiers, des bananiers. Il n'y a pas grand chose d'autre qui puisse venir sur ce sol car la mince couche d'humus gris a bien du mal à recouvrir les débris de corail et le calcaire luisant qui constituent le socle de l'île.

Les ressources de la forêt

La forêt fournit des fruits et légumes sauvages, des plantes médicinales et des fibres pour tresser des paniers et des chapeaux. Cette collecte est aussi effectuée par les femmes, qui n'ont que le dimanche pour se reposer. Dans ces communautés profondément religieuses, ce jour est consacré à la prière et à la méditation.

Quand l'électricité est installée dans les villages, les gens se tournent vers des objets de consommation modernes. Les paniers traditionnels sont remplacés par des paniers en plastique de couleur vive. Les familles de pêcheurs ont besoin de plus d'argent: ils doivent donc aller sur des récifs plus éloignés

pour essayer d'attraper davantage de poissons. Mais il y a des limites.

Les récifs ne sont plus aussi productifs qu'ils l'étaient. Les pêcheurs disent que le poisson est devenu plus malin. Les anciens se souviennent du passé et disent qu'on attrapait alors facilement du poisson. La surpêche est un problème difficile dont les aspects sociaux et économiques sont multiples

Mais il y a encore plus préoccupant: en beaucoup d'endroits, le récif est carrément mort, détruit par la dynamite ou empoisonné par du cyanure. On fait appel à ces «techniques modernes» lorsque la ligne à main ou le javelot ne fournit plus assez ? de poissons pour répondre aux besoins en argent du pêcheur qui est en train de devenir un consommateur moderne. C'est ainsi que le corail est détruit, que le poisson et toutes les autres créatures de cet environnement disparaissent, et que le pêcheur lui-même est blessé ou tué.

Ce phénomène destructeur que l'on observe à Padaido reflète ce qui se passe dans toute l'Indonésie. La biodiversité des récifs coralliens de ce pays est exceptionnelle, la plus riche du monde. Mais selon des études récentes, la plupart des récifs sont endommagés, et certains sont carrément détruits. Moins de 10 pour cent d'entre eux ont conservé leur état premier. Avec l'aide de leur Eglise et d'organisations environnementales, les communautés littorales ont mis en place un système de surveillance. Maintenant elles luttent activement contre l'usage d'explosifs et de produits toxiques pour la pêche. Mais c'est là un combat difficile et elles ont besoin du soutien des pouvoirs publics pour imposer l'interdiction de ces méthodes destructives.

Mais les moyens de surveillance et de contrôle dont dispose ce pays sont dérisoires face à l'étendue immense de ses eaux territoriales. Et malheureusement c'est parfois auprès des forces armées que certains se procurent les explosifs qui serviront à détruire l'environnement. Maintenant que la crise financière va aggraver la situation à tous les niveaux, il sera encore bien plus difficile de protéger la ressource.

Faire un état des lieux

Avec l'aide d'une organisation écologiste locale, Yayasan Rumsram, et un fonds de lancement fourni par une agence internationale, le Biodiversity Conservation Network, les habitants de Padaido sont en train d'apprendre à surveiller la santé de leurs récifs coralliens et à trouver de nouvelles possibilités de développement économique. Ils savent qu'ils ne peuvent guère augmenter l'effort de pêche. Ils se sont donc mis à construire des dispositifs concentrateurs de poissons pour pouvoir capturer aussi des espèces pélagiques en plus du poisson habituel des récifs. Mais ils placent leurs plus grands espoirs dans le développement du tourisme écologiste.

Les pêcheurs souhaitent que les touristes viennent dans leur village pour écouter leurs chants et leurs histoires, pour admirer leurs plages superbes et les récifs coralliens, pour manger du poisson frais et du homard, pour acheter leurs paniers et s'initier à leur médecine traditionnelle. Ils savent que tout cela doit être contrôlé par les gens du pays, sinon ils ne seront que des pièces de musée, des objets que des touristes de passage apportés de la ville par les agences de voyages viendront brièvement contempler. Les gens de Padaido n'ont pas envie d'être des tableaux passifs. Ils préfèrent

que les touristes restent un peu de temps avec eux et dépensent aussi leur argent dans les villages.

Des familles construisent de petits bungalows où leurs hôtes pourront passer la nuit. Les femmes s'exercent à préparer des plats traditionnels pour ces visiteurs. Elles répètent des chants et des danses pour être prêtes à s'exécuter si on leur demande. Mieux encore, elles mettent un peu d'argent de côté et apprennent à coordonner leurs efforts avec ceux des villages voisins pour lancer une petite agence de voyages qui aidera aussi à vendre leur produit. Elles veulent que les enfants apprennent l'anglais pour initier les touristes à l'histoire et à la culture locale et leur expliquer les richesses des récifs coralliens.

Tout cela ne se fera pas facilement. Comme pour la pêche, la concurrence de l'industrie touristique se fera lourdement sentir. Un hôtel cinq étoiles est déjà en train d'étendre son emprise sur le territoire du village de Saba. Une conduite amène dans la mangrove ses eaux usées qui se déversent dans un ruisseau, lequel débouche sur une plage où les gamins du village ont coutume de se baigner.

Les propriétaires de cet hôtel, qui vivent loin de là en ville, cherchent à acquérir davantage de terrains pour se débarrasser des détritiques et à pouvoir consommer une plus grande part des ressources en eau du secteur. Ils veulent aussi construire une marina sur la superbe récif corallien de Saba. Dans l'île de Padaido, c'est l'un des rares qui soit resté presque entièrement intact et vivant. Les villageois sont bien déterminés à bloquer ce projet. Heureusement pour eux, le gouvernement local du Biak a aussi l'intention de protéger les

droits des populations locales dans cette confrontation avec de puissants investisseurs.

Cependant, au niveau national, les autorités ont décidé de faire de ce secteur une sorte de parc national pour le tourisme littoral. On ne sait pas encore très bien quelles pourront être les conséquences de cette mesure en matière de droit foncier, notamment en ce qui concerne les îlots inhabités de l'archipel de Padaido qui sont si importants pour les pêcheries artisanales locales.

De toute évidence, au Biak comme dans l'ensemble de l'Indonésie, on sent l'absence d'un système capable de gérer de façon efficace la pêche et le développement du littoral. Les droits traditionnels des populations indigènes ont aussi besoin d'une protection officielle. Un certain nombre d'Ong et de juristes engagés, soutenus par des bailleurs de fonds en général étrangers et travaillant en collaboration avec des fonctionnaires et des universitaires sensibilisés à ces questions, essaient de mettre le pays sur la voie d'un système de cogestion de la pêche pour que ces populations maritimes éparses soient respectées et puissent s'asseoir de plein droit à la table des négociations.

Espérons que ces efforts ne tarderont pas à porter leurs fruits, avant que ce qui reste du splendide héritage culturel et naturel échu à ce pays ne soit détruit par des pratiques de pêche destructives, par le tourisme de masse et un développement économique sauvage. 

Ce texte a été envoyé d'Indonésie par Irène Novaczek

Le savoir-faire des populations locales

Une réunion de travail se termine par une déclaration sur les droits communautaires et l'accès aux ressources biologiques en Afrique

Le groupe de travail de la Commission pour la science, la technique et la recherche de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) qui se penche sur les droits d'accès communautaires aux ressources biologiques s'est réunie à Addis-Abeba du 20 au 23 mars 1998. L'objectif était d'élaborer des textes législatifs modèles sur ce chapitre afin que les communautés locales puissent continuer à jouir des ressources naturelles de leur environnement et conserver leur savoir-faire et leurs connaissances techniques. Il s'agissait aussi de mettre au point une Convention africaine dans ce même domaine.

Ces textes devraient constituer, après examen et débat au niveau de chaque pays, la base d'une législation nationale. La Convention contribuerait à maintenir à l'échelle du continent une certaine cohérence entre les diverses pratiques nationales. Les ressources naturelles et le savoir-faire traditionnel constituent un héritage commun à toute l'humanité et que nous devons aux communautés locales. Le groupe de travail entend par communauté locale une partie de la société qui, dans une zone définie, vit grâce au savoir-faire dont elle dispose pour exploiter les ressources naturelles de son environnement immédiat et des écosystèmes qui le caractérisent. Les communautés locales s'adaptent continuellement, entretiennent et font revivre ces ressources naturelles, maintiennent ou font évoluer leurs connaissances et leurs techniques traditionnelles. Ainsi faisaient les générations précédentes, ainsi feront les générations futures, si des forces extérieures ne viennent pas déstabiliser ce processus.

La Convention sur la biodiversité, qui a été adoptée par une bonne partie de l'humanité (150 Etats) en 1992, reconnaît l'importance de ces communautés pour la préservation de la diversité biologique qui est indispensable pour la survie de notre planète.

En 1994, une partie plus limitée de l'humanité (40 Etats) a, au terme de longues négociations, mis en place l'Organisation mondiale du commerce. Les objectifs de l'OMC sont planétaires. Ils visent à faciliter le commerce international en libéralisant les échanges en matière de biens et de services.

Les membres de ce groupe de travail sont convaincus que l'esprit de l'OMC engendre une attitude prédatrice par rapport à la nature, ce qui va à l'encontre des aspirations des communautés traditionnelles qui sont intimement liées au maintien de la biodiversité, facteur essentiel à la survie de la planète. Ils pensent que la privatisation de toute forme de vie par le biais de la propriété intellectuelle constitue une violation du droit fondamental à la vie.

Ils demandent donc instamment aux pays membres de l'OUA/AEC d'adopter sans tarder des mesures législatives pour réglementer l'accès aux ressources biologiques et aux connaissances et aux techniques traditionnelles de sorte que les choses ne se fassent pas sans le consentement préalable et éclairé des communautés locales et des autorités de l'Etat. Il faut que les populations concernées profitent aussi des retombées éventuelles. Pour préserver l'héritage commun des peuples du continent africain, il faut que les droits communautaires des communautés locales soient officiellement reconnus. Le groupe de travail s'engage à promouvoir les nobles objectifs du projet de convention et des textes législatifs modèles qu'il a élaborés.



D'après un courrier électronique envoyé aux destinataires de Fishfolk par Kristin Dawkins de l'Institute for Agriculture and Trade de Minneapolis (Etats-Unis)

Réserves marines

Pour préserver l'avenir

L'expérience néo-zélandaise semble indiquer que les réserves marines pourraient contribuer à résoudre de façon dynamique la crise mondiale de la pêche

Dans cette partie du globe (hémisphère sud) où la Nouvelle-Zélande occupe une place centrale, l'océan occupe 90 pour cent de la superficie et les écosystèmes marins sont bien séparés des endroits peuplés. Ils devraient donc moins souffrir d'une exploitation excessive et de la pollution que dans la plupart des autres pays. La Nouvelle-Zélande constitue donc un champ d'expérimentation idéal pour les réserves marines.

Selon la loi néo-zélandaise qui les établit (Marine Reserves Act), celles-ci ont essentiellement un but scientifique. Alors que les menaces d'origine naturelle et humaine qui pèsent sur l'océan sont de plus en plus évidentes, il est clair que nos connaissances scientifiques doivent se développer.

Le phénomène climatique El Niño a atteint sa plus forte expression depuis 1983. Il change les données climatiques normales dans le Pacifique Sud. On observe en Nouvelle-Zélande une augmentation très importante de la mortalité chez les mammifères marins, les pingouins et les oiseaux marins. Les algues toxiques et les marées rouges prolifèrent. Toutes ces choses affectent l'équilibre économique de la pêche. Cela montre les limites de nos connaissances sur les écosystèmes marins, sur leur dynamique complexe et les espèces vivantes qui s'y trouvent.

Dans les Iles Auckland (région subantarctique), 1 300 petits éléphants de mer appartenant à une espèce menacée (Hookers) sont morts pour des raisons que les scientifiques n'ont pas encore pu déterminer. Constituant une population de moins de 15 000 individus, cette espèce est la plus rare et la plus isolée du globe. Inquiets devant le nombre de spécimens adultes pris dans les filets des bateaux qui ciblaient l'encornet (ce qui pouvait conduire à l'extinction de l'espèce), des écologistes ont lancé une campagne d'action. Le ministère de la pêche a alors fixé un taux de mortalité à ne pas dépasser avant la fermeture de la campagne de pêche.

Ce chiffre, tout comme les évaluations des stocks, est une estimation du niveau de mortalité soutenable établi selon des

paramètres biologiques et le nombre d'individus remontés morts à bord. Les observateurs du ministère de la pêche ont ensuite extrapolé pour inclure l'ensemble de la flottille. Pour 1997, on en était au nombre limite de cent femelles, ce qui dépassait déjà le chiffre convenu. Face au mouvement de protestation qui s'amplifiait, le ministère a finalement décidé de fermer cette pêcherie. Or, avant même que la campagne de pêche n'ait véritablement commencé, on estimait que plus d'une centaine d'individus en état de se reproduire étaient déjà morts dans la mer de cette mystérieuse maladie. Si les activités des hommes se développent dans cet environnement, les conséquences pourraient être sérieuses.

Sur la grande terre, à la suite de l'apparition de nombreux cas de problèmes respiratoires chez les humains, les autorités ont demandé à la population de ne pas se rendre sur deux plages habituellement très fréquentées. A Wellington, on a observé un autre phénomène : un spécialiste de biologie marine de l'université s'est rendu compte que toute vie aquatique avait disparu dans le port. On pouvait seulement compter sur un changement du temps pour disperser la toxine responsable.

Tout au long de la côte, à la suite de la surveillance exercée sur le bloom toxique, des plages ont été interdites, des sites aquacoles ont été fermés, la récolte de coquillages sur des portions de côte suspendue. Dans le Nord sont apparues des marées noires impressionnantes le long des plages. C'est la première fois depuis la crise sans précédent de 1992-1993 que des phénomènes aussi nombreux et aussi intenses ont été observés. Tout cela soulève une question d'importance : que savons-nous au juste de la dynamique des écosystèmes marins?

Des événements inhabituels

Beaucoup de phénomènes inhabituels se sont produits cet été, et dans des masses d'eau nettement séparées, par la Southern Convergence par exemple. Il faut donc chercher les causes dans un espace plus vaste.

La pollution et la surexploitation constituent une menace grandissante pour les mers du globe. Si certains écosystèmes à la fois bien

identifiés et représentatifs peuvent être soustraits à ces agressions et qu'on les laisse retourner à leur état premier naturel, ils serviront de groupes témoins. On pourrait alors comprendre plus clairement la nature des phénomènes observés.

Bien qu'étant des espaces relativement limités, ces réserves marines pourraient contribuer grandement à la protection des mers et des océans. Les écosystèmes marins sont des ensembles complexes et fort divers. Il n'est pas facile d'observer les choses dans ce vaste élément liquide. Ils sont donc forcément moins bien connus que les écosystèmes de la terre ferme. Les scientifiques utilisent en général la méthode des groupes témoins pour éliminer le plus de variables possibles et leurs effets présumés. C'est là que les réserves marines sont particulièrement appropriées.

Dans ces espaces protégés, il sera interdit de prélever du poisson, des algues, des coquillages et autres organismes vivants. Ils retourneront donc, espère-t-on, à un état plus naturel, ce qui permettra de mieux comprendre les choses et de reconstituer la population ichtyique. Si les réserves marines sont utiles aux scientifiques, elles peuvent avoir d'autres fonctions pour la société en général: éducation, loisirs, niveaux de référence pour la gestion, source de plaisir pour les amoureux de la nature. Dans les réserves qui ont été créées il y a un certain temps déjà, ne voit-on pas à nouveau cette abondance et cette diversité de poissons qui étonnait tant les premiers explorateurs européens dans ce pays! Et ne voit-on pas dans d'autres endroits aussi les premiers signes d'un retour à cet état premier! Les espèces se multiplient, la population

ichtyique s'accroît et exporte son trop-plein de larves. Au delà du périmètre prévu, c'est tout l'environnement immédiat qui en profite, et ceux qui en vivent. La biomasse féconde et bon nombre d'espèces n'ont que faire des limites officielles. Il se produit un essaimage, comme le prouvent les casiers à langoustes des pêcheurs au voisinage de certaines réserves. C'est tout bon pour eux et pour d'autres.

Il existe actuellement 14 réserves marines éparpillées le long des côtes: Cape Rodney-Okakari Point (réserve de Leigh Marine, la première de toutes), les Iles Kermadec (la plus grande réserve du monde), Iles Poor Knight, Whanganui A Hei, Tuhua (Ile Mayor), Ile Kapiti, Ile Longue, Kokomahua, Ile Tonga, Piopiotahi (détroit de Milford), Te Awaaatu Channel (The Gut) (ces deux dernières dans le Fiordland, à la suite de la demande exprimée par la Fédération des pêcheurs professionnels), Westhaven (Te Tai Tapu)) et l'Ile Pollen et Long Bay, établies plus récemment dans le cadre de la loi sur les réserves marines. Il existe aussi, mais dans le cadre d'une autre législation, deux autres parcs marins : Tawharanui et Mimiwhatangata et l'espace marin protégé des Iles Sugar Loaf. Ces zones ont été établies pour répondre à la demande de plusieurs secteurs: universitaires halieutes, groupes Maori, diverses communautés, la Fédération des pêcheurs professionnels, la Direction de la conservation de l'environnement, des groupes écologistes.

Elles sont généralement interdites à la pêche car le but que leur assigne la loi est d'ordre scientifique, bien que d'autres motivations aient également présidé à leur instauration: conserver des secteurs typiques, l'habitat, les espèces, offrir un lieu de villégiature pour que

les gens puissent voir à quoi pouvait ressembler auparavant une mer pleine de poissons. A l'étranger, on reconnaît que «les réserves marines de la Nouvelle-Zélande constituent un modèle universel pour la protection de zones maritimes essentielles» (Groundswell dans A Newsletter on Marine Reserves).

Malgré tout, seulement 5 pour cent de la mer territoriale (bande des 12 milles) sont ainsi protégés. Et si on enlevait les Iles Kermadec, on en serait à 1 pour cent. L'objectif à court terme est de porter l'ensemble de ces sites à 10 pour cent. Pour la terre ferme, on a bien compris la nécessité de conserver l'environnement: les parcs nationaux et les réserves concernent près du tiers de la Nouvelle-Zélande. Et cela ne paraît pas encore suffisant pour protéger les paysages uniques du pays. Or, les écosystèmes marins sont bien plus complexes. Pour eux donc le temps presse encore davantage.

Les Néo-Zélandais aiment la pêche. Ils aiment chercher de la nourriture dans la mer par loisir ou en tant que professionnels, de sorte que toute la côte est (ou a été jusqu'à une date très récente) entièrement exploitée. L'établissement de sites protégés peut donc susciter des controverses. Quoi qu'il en soit, là où ils existent, les plongeurs ont pu constater un regain spectaculaire de la vie sous-marine. Certains, comme celui de Leigh, juste au nord d'Auckland, attirent la foule car on peut y voir des bancs de poisson très impressionnants simplement en s'aventurant un peu dans l'eau.

L'intérêt de ces sites est maintenant largement reconnu. Les scientifiques ont prouvé que dans leur périmètre la population ichthyique s'est accrue de façon inattendue: on compte 20 fois plus de homards à l'intérieur qu'à l'extérieur et 12 fois plus de vivanueaux.

Si ces zones protégées peuvent contribuer à réhabiliter localement l'environnement, pour qu'elles soient efficaces à l'échelle nationale, il faut qu'à elles toutes elles constituent un ensemble géologique, biologique et écologique représentatif. On y trouvera donc idéalement toutes sortes de conditions: de la côte rocheuse bien battue aux paisibles vasières des estuaires, des mangroves ou des marais salants.

Dans le Golfe d'Hauraki, situé tout près d'Auckland et jouxtant la région la plus densément peuplée du pays, on s'efforce en théorie et en pratique d'élaborer un tel réseau. Des scientifiques ont fait appel à des critères d'ordre physique et biologique pour définir un certain nombre de principes afin que parmi les sites retenus, il y en ait de représentatifs de l'ensemble et d'autres qui soient uniques en leur genre. Le professeur Bill Ballantine, scientifique halieute et avocat bien connu de

ces réserves marines, prend l'exemple du chalut pour expliquer les choses. La gueule de ce filet est faite de mailles assez grandes tandis que pour le cul, là où le poisson est le plus dense, les mailles sont plus petites. De la même façon, il faut que plus au large les réserves marines soient plus vastes et plus espacées tandis que près du littoral, où habitats et poissons sont plus denses et plus variés, les réserves doivent être plus petites mais plus nombreuses.

M. Ballantine a démontré que si un site doit répondre davantage aux souhaits d'un groupe particulier d'utilisateurs, dans la mesure où il existe dans les parages un site conforme aux principes définis, la notion de réseau est maintenue.

Dans le Golfe d'Hauraki, il existe maintenant huit réserves marines ou zones naturelles officiellement reconnues, et huit autres sont en bonne voie. Mais c'est seulement entre deux si tes qui se trouvent être passablement éloignés l'un de l'autre qu'une certaine interaction biologique pourra se produire. Avec huit sites supplémentaires, l'ensemble pourrait entrer en synergie et constituer un véritable réseau capable de produire tous les bienfaits qu'on en attend.

Les ressources de grands fonds

Tous les types écologiques ou biogéographiques ne sont pas représentés, notamment pour le large. La Nouvelle-Zélande n'ignore pas les ressources des grands fonds ; mais pour ce qui est de créer des réserves dans cet environnement, on n'en est même pas encore au stade des discussions. En Australie, par contre, des scientifiques et d'autres qui s'intéressent à l'hoplostète orange (empereur) sont parvenus, grâce aux institutions de recherche, de gestion ou de protection de l'environnement auxquelles ils appartiennent, à maintenir dans une sorte de réserve temporaire un petit nombre de pics sous-marins parmi ceux qui sont déjà localisés pour protéger leurs stocks benthiques.

Si les «conservationnistes» voient dans les réserves marines un moyen dynamique de lutter contre la crise mondiale de la pêche, cette question donne parfois lieu à controverse. C'est ainsi le cas pour le secteur subantarctique. Certains réclament l'instauration d'une zone d'exclusion de 100 km autour des Iles Auckland pour protéger les territoires des éléphants de mer Hookers qui sont menacés.

Certaines espèces de poissons guère estimées dans un pays sont parfois fort prisées dans d'autres. Autrefois, les Néo-Zélandais n'exploitaient pas l'encornet. Ce n'est plus du tout le cas. Cette pêcherie s'est développée pour répondre à la demande. Et les professionnels créent aussi d'autres marchés.

pour pouvoir repousser les menaces qui pèsent sur les mers et les océans.

La pêche dans les régions tropicales

Ce qui est bon pour la Nouvelle-Zélande peut-il aussi servir dans les pays en développement des régions tropicales, où les données à la fois biologiques et sociales de la pêche sont encore plus complexes? C'est aux gens de là-bas ou aux spécialistes de ces pêcheries de le dire. Pour finir, je ferais une petite suggestion: que les populations maritimes mettent de côté des zones protégées afin de favoriser la ponte et la croissance des larves. Ce sacrifice d'aujourd'hui sera à l'avenir récompensé, et l'on verra à nouveau sur une échelle plus vaste juvéniles et adulte.



Malgré les systèmes de gestion qui ont été mis en place, certains stocks s'amenuisent et on transfère l'effort de pêche sur d'autres espèces. Les armements qui ciblent l'hoplostète orange (empereur) en voie de régression, semble-t-il, proposent des quantités croissantes d'oreo dory, une espèce qui autrefois n'était pas du tout estimée. Et beaucoup d'armements qui exploitent l'encornet en eaux profondes voient d'un mauvais oeil qu'on veuille les exclure d'une pêche qui maintenant leur rapporte. Même au large, on dirait que la mer est complètement exploitée.

Dans la plupart des zones côtières, il est à la fois plus urgent d'établir des réserves marines et plus difficile de le faire sans porter préjudice à l'emploi et aux revenus de certains. Les professionnels du secteur de la pêche ont appuyé en théorie ces sortes de cantonnements et même, dans deux cas, réclamé et obtenu leur création. Dans la pratique toutefois, ils ont la plupart du temps freiné la réalisation des projets. On espère cependant qu'à force de consultations et de négociations, on parviendra à mettre en place un nombre suffisant de sites et que les pêcheurs qui seront les plus durement touchés dans un premier temps seront aussi les premiers à récolter les fruits de leur patience quand les stocks se seront refaits.

A mesure que les sites les plus anciens retournent à leur état premier et que, grâce à l'établissement de nouveaux sites, on s'achemine vers la constitution d'un véritable réseau, on comprend mieux la dynamique des différentes espèces et l'interaction des stocks. Nous accumulons des connaissances scientifiques et des compétences bien utiles

L'auteur de cet article, Leith Duncan, est consultant sur les questions de pêche et d'environnement en Nouvelle-Zélande

Gestion de la pêche

Non aux quotas, oui aux licences

Un système de licences par bateau, avec détermination préalable de la capacité de l'unité concernée, contribuerait sans doute à sauvegarder la pêche côtière européenne

On disait autrefois de la Grande-Bretagne que c'était un tas de charbon flottant au milieu du poisson. Mais depuis quelques années, les mines ont fermé et le secteur de la pêche est en dégringolade. Au cours des années 80, le gouvernement conservateur dirigé par Madame Thatcher s'est effectivement attachée à démanteler l'industrie minière qui avaient fait vivre une multitude de localités et des milliers et des milliers de gens.

Au cours de la présente décennie, le secteur de la pêche doit apparemment subir le même sort. A vrai dire, le déclin a commencé il y a plusieurs dizaines d'années. En 1938, on dénombrait 38 000 marins pêcheurs à plein temps dans ce pays alors qu'aujourd'hui ils ne sont plus que 14 000. L'amenuisement des stocks n'a jamais été aussi évident. Pour sortir de la crise, l'une des solutions serait d'abandonner les quotas et de mettre en place un nouveau système basé sur l'attribution de licences de pêche.

Ceux qui étaient contre l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté européenne se sont empressés de devenir les avocats des pêcheurs anglais. Ils disent qu'avec la Politique commune des pêches (PCP), on brade «notre poisson» aux flottilles européennes dont l'avidité n'a d'égal que la rapacité. Nos pêcheurs sont les seuls à observer les règles et à faire preuve d'honnêteté. C'est pourquoi ils ne peuvent pas tenir le coup et sont obligés d'abandonner le métier. Nous, nous sommes obligés de brûler nos bateaux sur ordre de Bruxelles tandis que les Espagnols poussent les leurs jusqu'au ras des plages pour piller nos ressources.

La réalité est un peu différente. Pendant vingt ans, on a mal géré nos pêcheries alors qu'on aurait pu éviter l'amenuisement des stocks et la perte de tous ces emplois. Certains pays ont accepté, il y a un certain nombre d'années, de réduire le nombre de leurs unités de pêche. C'est le cas de l'Espagne, par exemple. Maintenant ils peuvent bénéficier des fonds de restructuration, qu'on ne nous accorde pas pour la bonne raison qu'on a refusé de réduire en même temps qu'eux nos capacités de capture. Il est évident que la PCP a échoué à bien des égards, et beaucoup de choses sont à

changer. Mais elle n'est pas la cause de tous nos malheurs.

On n'est pas obligés de passer le secteur de la pêche au scanner pour s'apercevoir qu'un petit nombre de gens s'y font beaucoup d'argent, et vite. Chaque semaine, la presse professionnelle nous annonce qu'un nouveau bateau sort d'un chantier naval. Il a coûté des millions de livres et est équipé de gadgets électroniques de dernière génération pour pêcher encore plus de poissons, et toujours plus vite! Il est évident qu'ils doivent en débarquer toujours plus s'ils veulent rembourser les prêts, payer les frais d'exploitation et mettre de l'argent de côté pour le prochain bateau qui sera commandé dans trois ans et qui sera encore plus grand.

Le poisson peut arriver de deux façons : on peut «l'acheter» à d'autres pêcheurs ou bien on le débarque en fraude. Ce n'est plus un secret que dans certains ports du nord du Royaume-Uni plus de 40 pour cent des débarquements doivent être classés dans la seconde catégorie. Ce poisson de contrebande qu'on appelle black fish, finit par arriver chez les gros transformateurs en Angleterre, ce qui fait chuter les cours. Les petits pêcheurs, incapables de prendre davantage de poisson pour compenser le manque à gagner, sont inévitablement les perdants, le poisson aussi d'ailleurs.

Certaines personnes réussissent donc à profiter des règles de la PCP et à tirer leur épingle du jeu, par des moyens justes ou malhonnêtes. Mais dans le secteur de la petite pêche beaucoup ne peuvent plus rester dans la course.

On ferme des pêcheries

En décembre 1997, le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (MAFF), après avoir constaté que le quota de la plie dans la Manche était entièrement consommé, décidait de fermer la pêcherie. Ce quota concernait des unités de moins de 10 m qui ont dû jeter par-dessus bord toutes les plies qu'ils ramenaient dans leur filet (ce qu'on appelle les captures accessoires). Pour les petits bateaux qui dépendent traditionnellement de cette ressource, la flottille de Hastings par exemple, Noël 1997 n'a pas été très bon. Cette flottille est en déclin et les bateaux n'ont qu'une rentabilité marginale. Le côté triste de l'affaire c'est que la

disparition de ces petits bateaux ne peut avoir qu'un effet dérisoire pour l'amélioration du stock. Celui-ci réagit surtout à l'effort de pêche des bateaux qui opèrent au large. Ils sont sans doute moins nombreux que les côtiers mais leur capacité de capture est bien plus élevée. Le système de gestion actuel a pour résultat de réduire le nombre de pêcheurs au moins aussi vite que le nombre de poissons.

La Politique commune des pêches doit faire l'objet d'une révision qui s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2001. Les dérogations au principe de l'accès total pour tous (mer territoriale des 6-12 milles, par exemple) vont faire l'objet d'un débat. Il est vraisemblable que certains réclament des changements fondamentaux (et que dans la foulée ces dérogations soient supprimées).

Le processus est maintenant en cours et la Commission européenne consulte les différents acteurs du secteur de la pêche. Espérons que ceux qui s'expriment au nom des petits pêcheurs puissent faire entendre leur voix.

Personnellement je pense qu'il faut laisser tomber le système des quotas. Il n'a pas permis de protéger les stocks, il a porté préjudice aux pêcheurs, il a brouillé les données et rendu plus aléatoires les analyses, il a déstabilisé les marchés. Les hommes politiques aiment bien les quotas car c'est une façon apparemment claire et simple d'attribuer à chaque pays sa part de la ressource. Mais ces gens là ne vivent pas de la pêche!

On pourrait élaborer un système de licences de pêche qui tienne compte des priorités locales et l'intégrer à cette nouvelle PCP. Il ferait appel

aux forces du marché pour que, sur le plan économique comme sur le plan biologique, les paramètres des stocks restent sains et stables, ce qui éviterait aussi le déclenchement de mouvements de protestation de la part de militants écologistes. Et on arrêterait cette hémorragie de l'emploi qui touche le secteur de la pêche depuis une cinquantaine d'années. Dans le système actuel, des permis de pêche sans consistance légale font l'objet d'un commerce et s'échangent à des tarifs de plus en plus exorbitants. Quotas et tonnages s'accumulent entre les mains d'un nombre sans cesse décroissant d'individus.

Les fraudeurs, ceux qui trichent sur les débarquements ou sur les kilowatts, peuvent suivre la montée des tarifs et s'offrir de nouveaux permis, ce qui aggrave encore plus les conditions d'exploitation pour ceux qui respectent les règles.

Des gros navires toujours plus performants

Ce sont les petits bateaux qui endommagent le moins les stocks, ce sont eux qui donnent du travail aux deux-tiers des marins pêcheurs britanniques. Et ce sont eux pourtant qui souffrent lorsque les quotas sont revus à la baisse à cause des bêtises des gros bateaux qui ont augmenté leurs capacités de capture.

Citons pour exemple le cas de la South West Hand-line Fishermen's Association. Elle regroupe quelque 500 pêcheurs qui ciblent avec de petits bateaux le maquereau le long des côtes du Devon et des Cornouailles. En 1997, leur quota était si faible qu'il a bien vite été complètement consommé. La pêcherie a été fermée. Certains ont pu continuer à travailler jusqu'à la fin de l'année grâce à des transferts de quotas à partir des gros pélagiques.

Comment un système de licences payantes va-t-il pouvoir enrayer le déclin de l'emploi et des stocks et redonner une certaine marge de rentabilité aux segments les plus durement touchés de notre flotte?

En accordant le droit de pêcher à des bateaux dont les caractéristiques seront au préalable bien définies, y compris la nature des engins de pêche. Le patron fera sa demande en spécifiant le nom du bateau, le matériel qu'il va utiliser, la dimension des cales, la puissance motrice, etc. Il aura alors le droit de travailler dans une pêcherie donnée. Ces licences ne seront valables que pour des bateaux dûment identifiés et pour un niveau d'effort de pêche déterminé.

A l'intérieur de ce cadre, les captures seront faciles à gérer et à contrôler. Celui qui souhaite s'équiper de matériel nouveau susceptible d'augmenter ses capacités de capture sera tenu de faire une demande préalable. On évitera ainsi de se retrouver dans des situations absurdes, comme la fermeture de la pêche pour les petits côtiers des Cornouailles qui travaillent avec la ligne à main ou pour les moins de 10 m qui ciblent la plie et la sole. Ceux qui, du fait de la suspension du droit d'accès traditionnel à la ressource, ne sont plus autorisés à pêcher librement, pourront, moyennant finance, obtenir le privilège d'entrer dans une zone de pêche à accès réservé.

Les fonds ainsi constitués aideront à la fois à subvenir aux frais de gestion et de contrôle et à aider les populations littorales qui ont toujours été dépendantes des ressources halieutiques concernées. Cela permettrait de verser des compensations aux personnes touchées, de créer de nouveaux emplois et de donner une formation à ceux qui décideront de quitter la pêche.

Une fois que les priorités pour une pêcherie donnée auront été définies, on ajustera le coût des licences pour tenir compte de l'impact prévisible de chaque unité de pêche sur la ressource. Ainsi, le palangrier qui peut débarquer 100 tonnes de poisson de premier choix sans rejets ni prises accessoires devra payer moins que le chalutier doté d'une capacité de capture équivalente. Et pour une capacité semblable, le chalutier à perche, qui consomme deux fois plus de carburant par tonne de poisson débarquée, qui détruit les fonds marins et emploie un équipage plus réduit, devra payer encore plus.

Une fois que ce système aura été mis en place, on pourra supprimer ces fameux quotas qui pour le secteur de la pêche sont la pire des calamités. Il faudra bien sûr continuer à veiller au respect des règles afin d'empêcher les abus (par exemple, le reclassement à la baisse de la

puissance motrice, qu'on a constaté du côté des gros bateaux). En tout cas, le coût global de la surveillance sera sûrement bien moindre.

Sans quotas, il n'y aura plus de raison de faire de fausses déclarations sur les livres de bord. On pourra diminuer le nombre des agents de contrôle. De plus, les données statistiques recueillies par les scientifiques seront beaucoup plus fiables.

Partout où ce nouveau système sera adopté, il faudra inévitablement procéder à une vaste rationalisation. Ce n'est pas chose impossible. Il y aura lieu de dédommager ceux qui auront dépensé de fortes sommes pour se procurer sur le marché libre des quotas ou des licences. Si l'on veut se passer des contrôles de l'effort de pêche, on devra prévoir un programme de réduction des capacités qui ne soit pas sans cesse rattrapé par les progrès techniques. Les propriétaires pourront sans doute moderniser leur bateau, mais le coût de la licence augmentera en conséquence pour tenir compte de l'accroissement prévisible de sa rentabilité.

A coup sûr, tout cela va donner lieu à de multiples protestations. Il faudra donc y aller progressivement pour instaurer les droits d'entrée, et on annoncera le détail des mesures envisagées plusieurs années à l'avance. Une fois l'ensemble mis en route, le barème des droits de pêche sera établi de telle sorte que, sous l'effet des forces du marché, les bateaux auront finalement intérêt à se tourner vers des méthodes de pêche plus respectueuses de l'environnement et davantage pourvoyeuses d'emplois.

Les gros navires ultra performants continueront à exploiter les zones Nord-Norvège et Rockall. Ailleurs, les conditions du marché devront pousser les divers opérateurs à se réorienter vers des pratiques de pêche plus traditionnelles. Et ce sera la fin de la fraude qui permet à certains de mettre en marché davantage de poissons pour acheter un plus gros bateau, lequel nécessitera encore plus de fraude pour rester rentable.

Une nouvelle attitude

Le système de gestion actuel n'a pas recueilli le soutien des pêcheurs. Ceux-ci lui ont même été souvent carrément hostiles. C'est l'une des raisons de son échec qui est désormais patent.

On se rendra compte enfin que le système de licences payantes autorise une meilleure rentabilité des bateaux. La plupart des opérateurs honnêtes et clairs voyants soutiendront le nouveau système, et il sera alors plus facile d'isoler ceux qui ne respectent pas les règles du jeu.

Les fraudeurs ne pourront pas renouveler leur licence. Si la ressource s'amenuise du fait des

tricheurs, il faudra réintroduire des mesures de contrôle de l'effort de pêche. Tous les autres auront donc intérêt à mettre ces gens au pas.

Cela coûte cher d'essayer de faire respecter les limites de quotas. Libérés de cette servitude, les pouvoirs publics pourront placer à bord des navires un plus grand nombre d'observateurs qui, veillant au respect de mesures purement techniques, pourront se consacrer davantage à la collecte de données fort utiles pour permettre aux responsables de prendre les meilleures décisions possibles.

Le secteur de la pêche du Royaume-Uni se trouve à la croisée des chemins. Avant 2002, nous aurons à nous déterminer entre un système qui fabrique quelques rares millionnaires et beaucoup de pauvres et un système capable d'assurer la pérennité de toutes ces pêcheries diverses qui font vivre les populations locales. Pussions-nous avoir le courage de faire le bon choix! **§**

L'auteur, Andy Read, a été vice-président de la National Federation of Fishermen's Organizations en 1996-1997. Il s'est inspiré d'un article publié dans Fishing News en février 1998. Ses opinions n'engagent que lui-même

Histoire sociale

Comment on faisait pour joindre les deux bouts

Dans les années 20 et 30 au Val Comeau, un village acadien sur la côte atlantique du Canada, la pêche occupait une place centrale dans la vie économique et sociale

Les années 20 et 30 s'éloignent dans le temps. Elles commencent à s'effacer de nos mémoires pour se réfugier dans les livres d'histoire. C'est cette transition qui fait l'objet du présent article. À partir des témoignages de quelques anciens et de leurs enfants, il raconte comment, dans l'entre-deux-guerres, on vivait au village de Val Comeau.

Les gens se souviennent des difficultés, mais aussi que la nature était généreuse et fournissait au village de quoi nourrir des familles nombreuses. Et il y avait de la vie. On était encore loin des bureaux et des banlieues où l'on a du mal à rester soi-même. Le travail comportait une multitude d'activités qui variaient suivant les saisons: il y avait la mer et ses abondantes ressources, la forêt et les terres alentour. On se répartissait la tâche par familles, par sexe, par classe d'âge.

Val Comeau est situé sur la côte Nord-Est du Nouveau-Brunswick. La vue s'étend sur les eaux froides du Golfe du Saint-Laurent et au-delà vers Terre-Neuve qui est distante de 400 km. La localité est bâtie à cheval sur une petite péninsule large de 1 km et longue de 5 km entre l'Océan et la Baie de Tracadie. Depuis son origine, les habitants se sont établis le long de deux routes, l'une qui traverse la base de la péninsule, l'autre qui se dirige vers le nord en son centre. Dans les années 20 et 30, on construisait les maisons tout près de la route tandis que les potagers et les pâturages étaient gagnés sur la forêt à l'arrière.

Les petits doris des pêcheurs et des commerçants étaient tirés sur la plage au-dessus de la laisse de haute mer, devant la conserverie de langoustes de l'entreprise W S Loggie.

Les gens de Val Comeau sont des Acadiens. Leurs ancêtres comptent parmi les premiers colons européens de l'Amérique du Nord. Ils sont venus de France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ils s'installèrent dans l'actuelle Nouvelle-Ecosse, à plusieurs centaines de kilomètres au sud de l'aire francophone principale du Québec. Ils développèrent rapidement un mode d'exploitation des terres et des traditions qui les distinguaient de leurs cousins plus au nord.

En 1755, alors que la France et l'Angleterre se disputaient le Canada et se faisaient la guerre, ils furent forcés de quitter leur terroir. Les Anglais gagnèrent la guerre.

Pendant des années, ils restèrent éparpillés dans les colonies britanniques et françaises qui bordaient l'Atlantique. Par la suite, certains d'entre eux retournèrent sur les rives orientales du Canada.

Mais leurs terres avaient été reprises par de nouveaux immigrants venus d'Ecosse et d'Angleterre. Ils durent s'installer ailleurs. Beaucoup s'en allèrent sur la côte nord et est du Nouveau-Brunswick, dans des régions éloignées des grandes agglomérations anglophones. Val Comeau et Tracadie, une localité voisine plus importante, ont été sans doute fondées à la fin du XVIII^e siècle par cette vague de réfugiés acadiens.

Dans les années 20, Val Comeau était un solide village qui comptait quelque 200 habitants. Deux entreprises de pêche y avaient établi une succursale. Les ménages et les classes sociales constituaient les principaux groupes de cette population. Les ménages étaient évidemment l'élément le plus important et le plus visible.

Les liens familiaux

Les attaches familiales régissaient la plupart des aspects de la vie. Au sein des ménages, les responsabilités sociales et économiques se répartissaient selon le sexe et l'âge.

Aux adultes incombait les activités de production tandis que jeunes et vieux leur prêtaient main forte suivant leurs possibilités. La société se divisait plus largement en deux groupes distincts: les trois ou quatre grands propriétaires fonciers et les petits tenanciers. D'un côté donc les descendants des premiers colons de Val Comeau qui avaient réussi à conserver les terres qui leur avaient été attribuées par le gouvernement canadien, de l'autre ceux qui étaient arrivés plus tard alors que cette politique n'avait plus cours ou qui avaient perdu leurs terres.

Dans chaque ménage, il y avait un potager suffisamment grand pour fournir des légumes pendant tout le long hiver canadien. Mais seuls les plus importants propriétaires pouvaient

vivre à plein temps de l'agriculture. Ils avaient les moyens de louer les services des habitants moins fortunés en période de semailles ou de moisson.

Il y avait un troisième groupe. Bien que ne résidant pas au village, ses membres jouaient un rôle très important: c'était les marchands. Les deux maisons représentées à Val Comeau avaient leur siège dans le secteur anglophone du Nouveau-Brunswick.

La principale était WL Loggie qui pratiquait la pêche à la langouste, qu'elle mettait aussi en conserve. Elle possédait bateaux et usine dans le village. A & R Loggie exploitait le saumon et employait pour cela un certain nombre d'hommes du village à bord de ses doris. Elle avait des hangars sur place pour abriter son matériel.

Pour les gens de Val Comeau, ces entreprises constituaient le premier lien économique avec le monde extérieur. Dans leurs magasins de Val Comeau et de Tracadie, ils avaient des denrées essentielles qui étaient en quantité insuffisante ou qui n'existaient pas sur place.

On y trouvait un peu de tout : farine, sel, saindoux, fil de coton, matériel de pêche, poêles à bois en fonte... Pour pouvoir acquérir ces marchandises, les gens du village devaient évidemment avoir de l'argent. Cet argent provenait des deux entreprises commerciales qui faisaient travailler les hommes à bord de leurs doris et les femmes dans leur usine.

En beaucoup d'endroits de la côte atlantique, les pêcheurs et leurs familles étaient liés à ces négociants par un système de dettes, que l'on retrouvait sous une forme adoucie à Val Comeau. Les négociants étaient les principaux

fournisseurs d'objets manufacturés qui permettaient de rendre la vie plus confortable.

Le crédit

Les gens pouvaient acquérir ces marchandises à crédit en échange de leur travail. L'employeur s'assurait ainsi une main-d'œuvre régulière. A Val Comeau cependant, deux facteurs limitaient l'emprise des marchands sur la main-d'œuvre locale.

Tout d'abord, la nature était généreuse et les gens pouvaient trouver dans leur environnement immédiat de quoi survivre sans passer par ces magasins. Ensuite, dans les années 20, grâce à la croissance économique, on trouvait à s'employer ailleurs au Nouveau-Brunswick et au-delà.

A Val Comeau, le travail était rythmé par les quatre saisons. La période cruciale de l'année c'était la fin du printemps, l'été et le début de l'automne, c'est-à-dire de début mai à fin septembre. Il fallait alors engranger suffisamment de denrées pour que la famille puisse subsister pendant le long et rude hiver. Pour les grands exploitants, c'était le moment des semailles (blé, avoine, sarrasin, pommes de terre, légumes divers) puis de la récolte.

Dans les autres familles, l'homme et la femme avaient des activités différentes. La plupart des hommes étaient membres d'équipage sur les bateaux des négociants qui ciblaient le homard, la morue, le maquereau, le saumon et le hareng. Quatre ou cinq personnes possédaient une petite embarcation et péchaient pour leur propre compte ces mêmes espèces. Dans les deux cas, les hommes veillaient à saler ou mettre en saumure assez de poisson pour nourrir leur famille pendant tout l'hiver. On pouvait pêcher aussi en eau douce : anguille,

truite, saumon, gaspareau. Et à marée basse, on trouvait des coques en grande quantité. Comme leurs hommes étaient la plupart du temps en mer, c'était surtout les femmes qui s'occupaient du potager et de quelques animaux domestiques. On faisait pousser des choux, des pommes de terre, des haricots, des navets, des carottes. Ils étaient entreposés pendant la durée de l'hiver dans des caves spéciales creusées dans la terre derrière les maisons.

La fin du printemps signalait un regain d'activité pour toute la famille. À partir de la fin du mois d'août, beaucoup d'entre elles se déplaçaient en masse dans l'intérieur pour le ramassage des myrtilles. Le cultivateur ou le négociant les payait un penny par livre récoltée. En septembre, il fallait se presser pour mettre les récoltes à l'abri des premières gelées.

À la fin du mois, les hommes arrêtaient la pêche afin de casser du bois pour la période hivernale. Ils troquaient généralement du poisson salé contre du bois: pour une barrique de 200 livres ils obtenaient 20 charretées. Septembre et octobre c'était aussi la bonne période pour chasser l'orignal et le chevreuil. Cette viande était la bienvenue pour augmenter les provisions d'hiver. On chassait aussi alors le lapin, le canard et l'oie. Cette chasse se prolongeait pendant tout l'hiver.

Les bateaux des négociants

Quelques hommes de Val Comeau continuaient à travailler à bord des bateaux des marchands pendant tout l'automne. Mais la plupart s'en allaient dans les grandes forêts du Nouveau-Brunswick où ils étaient embauchés par les sociétés forestières jusqu'au mois d'avril. On abattait les arbres à partir de la fin de l'automne, pendant l'hiver et jusqu'au

dégel, vers fin mars ou début avril. On les descendait alors par flottaison dans les rivières gonflées par la fonte des neiges. Les hommes qui restaient à Val Comeau se livraient à la chasse. Ils bêchaient sur la rivière Tracadie (éperlan) à travers des trous creusés dans la glace ou dans de petites criques près du village.

Comme les hommes se trouvaient donc souvent au loin pour leur travail, le rôle des femmes était essentiel au sein de la famille. Raccourant les vêtements, constituant des stocks pour l'hiver, préparant les repas, s'occupant des enfants, faisant la lessive et le ménage, elles étaient véritablement les gardiennes du foyer. En même temps elles fournissaient un travail indispensable dans le champ familial et, quand elles en trouvaient, prenaient un emploi salarié. Beaucoup de femmes, surtout avant leur mariage, travaillaient à la conserverie Loggie où elles mettaient la langouste en boîte, éviscéraient le poisson ou faisaient la cuisine pour les ouvriers qui résidaient dans le village.

Il n'était pas facile de gagner sa vie dans le rude climat du nord du Nouveau-Brunswick. Heureusement, il y avait dans le village toutes sortes d'activités sociales qui vous mettaient du baume au cœur. Les distractions—la télévision n'étant pas encore là—c'était l'affaire de la famille et de la communauté. Cela se passait en premier lieu dans la cuisine. Après un copieux repas fait de poisson cuit à l'eau, de pommes de terre et de dessert sucré (à base de mélasse), toute la famille et le voisinage se réunissaient autour du poêle à bois pour écouter des légendes, des chansons, de la musique, des plaisanteries. Les plus grandes réjouissances de l'année avaient lieu à la mi-carême, vers la fin de l'hiver. Une bande d'hommes masqués allait d'une maison à l'autre en faisant du

tapage, en faisant peur aux enfants, en racontant de grosses blagues sur les habitants des maisons où ils s'arrêtaient. On avait aussi l'occasion de rencontrer d'autres gens en se rendant dans la bourgade voisine de Tracadie pour la messe du dimanche ou pour de fréquentes commissions.

Il ne serait pas exact de dire que dans ces années 20 et 30 Val Comeau était un village de pêcheurs. La pêche constituait sans doute sa principale activité économique, mais le trait le plus frappant c'était la diversité de ses activités qui reposaient sur trois éléments naturels particulièrement généreux: l'océan, la forêt et la terre. Les habitants de Val Comeau trouvaient là de quoi subvenir à leurs besoins essentiels et acheter des produits manufacturés. En s'adaptant ainsi à leur environnement, ils arrivaient à se mettre à l'abri du besoin dans une nature à la fois belle et rude. 3

Cet article a été écrit par Derek Johnson à partir de données réunies pour la rédaction d'un mémoire de maîtrise

Crevetticulture

La mangrove cède du terrain

Le gouvernement tanzanien'a donné le feu vert pour le démarrage d'un grand site aquacole dans le delta du Rufiji

Il y a quelques temps, le Mangrove Action Project (MAP) a reçu d'un correspondant tanzanien l'information suivante: «Ici le gouvernement est en faveur du projet crevetticole dans le delta du Rufiji bien que la plupart des Ong, certains services officiels de protection de l'environnement et même la direction des pêches aient manifesté leur opposition. Beaucoup de villages du secteur concerné sont également contre. De toute façon, on n'est plus sur le terrain scientifique mais dans la politique. L'accord officiel doit être annoncé incessamment.»

Le gouvernement a en effet annoncé qu'il approuvait le projet. Dans les milieux de l'aquaculture industrielle, des responsables ont fait savoir, de près et de loin, qu'ils considéraient la chose comme une grande victoire pour ce secteur d'activité. Yoshi Hirono, consultant en crevetticulture et directeur général du programme crevette de l'African Fishing Company en Tanzanie a déclaré : « Le 19 novembre 1997, le cabinet s'est réuni et a voté unanimement en faveur du Projet de crevetticulture intégrée sans aucune condition si ce n'est l'acceptation du programme de suivi mis au point par les gourous de l'environnement. Cet accord prévoit la construction de 6 000 hectares de bassins et une éclosérie sur l'île de Bwejuu, comme indiqué dans l'étude d'impact sur l'environnement.

Nous avons fait ce qu'il fallait pour convaincre les différents ministères qu'on pouvait faire de la crevetticulture sur une base durable en Tanzanie. Face aux critiques malveillantes de groupes écologistes et de quelques autres Ong, le gouvernement a hésité. Finalement, malgré une forte opposition à ce projet de la part des pays donateurs, le gouvernement a pris une décision sage et courageuse.»

En principe, il ne manque plus donc que la lettre officielle du ministre des ressources naturelles et du tourisme, avant de passer à de nouveaux relevés sur le terrain et d'entreprendre toutes les études nécessaires.

Ceux qui sont opposés au projet ne vont pas rester l'arme au pied pour que tout se passe comme l'entendent les industriels. Selon Paul Nnyiti de la Wild Life and Conservation

Society de la Tanzanie, on peut encore faire beaucoup de choses. : «A mon avis, il faudra peut-être en appeler aux citoyens du monde pour qu'on nous aide à documenter les aspects destructeurs d'un projet aussi démesuré afin que le gouvernement modifie son attitude. Nous devons aussi travailler avec le Directeur de la direction des forêts, qui est donc chargé de protéger les mangroves, afin que les choses n'aillent pas plus loin.»

Activer le réseau

En février 1998, une équipe du Mangrove Action Project effectuera une visite en Afrique de l'Est pour nouer et renforcer des relations de réseaux. Il est prévu, bien entendu, qu'elle se rende dans le delta du Rufiji. Notre association pourra alors se faire une idée plus précise de l'état du projet et de la situation sur le terrain, notamment des stratégies adoptées par les Ong locales et les communautés de la région pour combattre ce projet démesuré. **3**

D'après les informations publiées sur le site Web de l'association Mangrove Action Project

Tous ensemble

L'expérience mozambicaine prouve que le cadre administratif peut fort bien s'adapter à ce type de gestion

Au Mozambique, pour des raisons budgétaires et l'insuffisance des données en matière de biologie marine, on ne connaît pas grand chose de l'état de la ressource accessible à la pêche artisanale. Et les moyens de suivi et d'évaluation des stocks et de l'effort de pêche sont faibles. Depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1975, le contrôle de la petite pêche a été confié à l'Administração Marítima (ADMAR).

Dans les années 80, la stratégie de développement de ce secteur de la pêche nationale reposait sur Combinados Pesqueiros, une entreprise semi-publique fournisseur de matériel et prestataire de services et qui se chargeait également de commercialiser les surplus. En 1987, le Mozambique a lancé un Programme d'ajustement structurel et mis en place des mesures incitatives pour encourager le secteur privé à jouer un rôle plus actif dans le développement de l'économie nationale. On a alors entrepris de privatiser le capital et les activités de Combinados.

Avec la mise en place de ce programme, l'administration et les institutions qui s'occupaient de la pêche ont changé. On a créé l'Institut pour le développement de la petite pêche (IDPPE).

Dans le cadre des vastes changements politiques en cours, de nouvelles structures propres à la pêche ont été établies en 1994. Le ministère de l'agriculture et des pêches a sous sa tutelle un certain nombre d'organismes qui interviennent sur le terrain et qui le conseillent

- Direcção Nacional da Pesca (DNP), qui traite des questions juridiques concernant essentiellement la pêche industrielle;
- IDPPE, qui a pour mission d'améliorer l'information sur la petite pêche et d'identifier des programmes de développement;
- IIP, chargé d'effectuer des recherches biologiques sur la ressource;
- Le Serviços Provinciais de Administração Pesqueira (SPAP). C'est le service public qui assure le suivi et

le contrôle des activités de pêche au niveau des provinces, en collaboration avec l'Administração Marítima, la seule institution à être présente sur le terrain dans tous les districts du littoral.

Le Plan directeur des pêches qui a été adopté par le gouvernement en octobre 1994 fixe les priorités et les stratégies de développement pour l'avenir. Pour ce qui est de la petite pêche, il souligne l'importance de la participation des pêcheurs à l'élaboration et à la mise en œuvre des systèmes de gestion.

Pour mettre en place un régime de cogestion, il faut en premier lieu analyser ce qui existe déjà, c'est-à-dire les façons de faire traditionnelles. A cet égard, on devra procéder à la collecte des données essentielles et de toutes les informations pertinentes aussi bien biologiques, technologiques que socio-économiques.

Comité de gestion

Au 1 janvier 1997, le Regulamento de Pesca Marítima est entré en vigueur. Il crée un organisme de gestion appelé Comissão de Administração Pesqueira (CAP) où siègent des délégués du secteur artisanal, du secteur semi-industriel et du secteur industriel.

Ce comité a un rôle consultatif. Il se réunit quatre fois dans l'année et peut proposer des mesures de gestion pour l'ensemble de la pêche mozambicaine. Il conseille le ministre de l'agriculture et des pêches en matière de conservation de la ressource, de gestion et de réglementation. Il se prononce notamment sur

- les quotas de pêche,
- les périodes de fermeture de la pêche,
- le nombre maximal de licences pour les différentes pêcheries,
- le montant des licences de pêche,
- la délimitation des zones protégées.

Bien qu'il reste beaucoup de problèmes à résoudre concernant le fonctionnement du CAP et les aspects juridiques et institutionnels de la cogestion, cet organisme constitue cependant

un cadre concret qui permettra de renforcer par la suite ce mode de gestion au Mozambique.

Dans les districts d'Angoche et de Moma, qui font partie de la province de Nampula au nord du pays, les techniques de captures utilisées par la petite pêche sont peu diversifiées : sennes de plage, filets maillants dérivants, lignes à main.

Les embarcations ne sont pratiquement pas motorisées. Elles avancent habituellement à la voile et à la pagaie. Les sennes de plage sont très nombreuses et rapprochées et ont souvent un petit maillage, ce qui entraîne une exploitation très intensive des stocks côtiers.

En 1994, l'IDPPE a procédé à un recensement de la pêche artisanale. Dans ces deux districts on a dénombré 1 460 embarcations et 12 160 pêcheurs. Il y a donc en moyenne une senne de plage tous les 140 m et 90 pêcheurs par kilomètre. Le pourcentage des unités de pêche suivant le type d'engin utilisé est le suivant :

Type d'engin	Unités de pêche
sennes de plage	71,2 %
filets maillants	17,5%
lignes à main	10,4%
autres	0,9 %

Dans cette région, on cible surtout de petits pélagiques (famille des Clupeidae et des Engraulidae surtout) et dans une moindre mesure des espèces démersales qui ont une plus grande valeur. La technique de transformation la plus courante est le séchage ou le salage-séchage, ce qui semble adapté aux conditions locales, en l'absence de moyens de réfrigération et compte tenu du faible pouvoir d'achat des populations qui habitent plus dans les terres. Les produits fumés sont plus rares et se vendent surtout parmi les populations littorales de la province. A Nampula, il existe un petit débouché pour des produits frais de bonne qualité.

Avec le soutien du Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Fonds de l'OPEP pour le développement international, depuis 1995 l'Institut pour le développement de la petite pêche (IDPPE) met en œuvre dans cette région un programme qui doit s'étaler sur six ans. Il a pour objectif général d'améliorer les niveaux des revenus, de l'emploi et de la sécurité alimentaire parmi les quelque 9 300 pêcheurs et leurs familles qui vivent dans ces deux districts. Pour ce faire, on a tablé sur une approche intégrée dans les secteurs suivants :

- développement de la pêche artisanale,
- mise en place de services financiers,

- renforcement des institutions.

Pour le premier point, diverses actions ont été prévues. Au Mozambique, on connaît très mal les ressources accessibles à la petite pêche.

Données incertaines

Les seules études réalisées à ce jour portent sur les stocks exploités par les flottilles semi-industrielles et industrielles. Concernant la production de la petite pêche, les données sont incertaines. Il est clair que pour ce secteur il faut améliorer l'information sur la ressource et la gestion des stocks.

Un programme en ce sens a débuté en 1996 dans cette même région. Il s'agissait fondamentalement de procéder à une évaluation du volume et de la nature des captures. L'enquête a été mise au point par l'IIP (l'Institut de recherche des pêches) avec l'assistance technique de l'Agence norvégienne de développement NORAD. L'IIP et l'IDPPE collaborent étroitement à sa mise en œuvre. La collecte des données est effectuée par des agents de terrain. Une étude biologique complémentaire portant sur un certain nombre d'espèces commercialement importantes vient de commencer avec l'aide de la faculté des sciences de l'Université Eduardo Mondlane.

Parmi les autres actions engagées sur ce premier point, notons également la vulgarisation de techniques de pêches alternatives et la promotion de la cogestion afin d'assurer une exploitation plus efficace et durable de la ressource.

En 1996 ont également commencé des pêches expérimentales avec plusieurs types d'engins de capture : filets maillants dérivants améliorés pour les petits pélagiques, palangres, filets maillants calés au fond améliorés pour des poissons de taille moyenne ou de grande taille, dispositifs agrégateurs de poissons, sennes de plage améliorées. Ces expériences et démonstrations se font avec un bateau à voile également amélioré fourni par ce projet, le tout en accord avec les pêcheurs qui ont manifesté leur intérêt.

Quand ce projet a été lancé, il n'existait pratiquement aucune forme de gestion de la ressource dans le secteur artisanal. Conscient de la situation, et compte tenu du manque de moyens financiers pour la mise en place d'un système classique, le gouvernement a décidé d'encourager le développement d'un régime de cogestion. Cette politique a été officialisée par le Plan directeur des pêches.

Toujours sous ce premier point (développement de la pêche artisanale), on a commencé par une analyse des pratiques traditionnelles de gestion dans la région et des possibilités de mettre en route un système de

cogestion. Cette action a reçu le soutien de l'ICLARM (International Center for Living Aquatic Resources Management) et du North Sea Center. On est parvenu à la conclusion que la situation se prêtait à un type de gestion de la ressource impliquant à la fois l'administration et les pêcheurs. Les principales conclusions pour une action à court terme ont été les suivantes :

- création de comités locaux de cogestion comprenant des représentants de l'administration et des pêcheurs. Au sein de ces comités on débattera des questions relatives à la réglementation et on se mettra d'accord sur les actions à entreprendre;
- mise en œuvre d'un mécanisme pour réguler l'accès à la ressource dans la région concernée.

Par la suite, un comité informel de cogestion comprenant des représentants de l'ADMAR, de l'IDPPE, de l'ILP et des pêcheurs a tenu un certain nombre de réunions à Angoche.

On y a parlé de la nécessité de contrôler les pêcheurs et les chalutiers qui exploitent la crevette, et aussi des gens qui fixent un nappage de moustiquaire sur le cul des sennes de plage.

Le personnel technique de ce projet (parmi lesquels dix agents de vulgarisation) ont essayé de sensibiliser les pêcheurs au problème de la conservation de la ressource. Des pêcheurs et des fonctionnaires de l'administration des pêches ont eu l'occasion d'effectuer des voyages d'étude à Inhassoro et au Malawi pour

se familiariser avec les problèmes fondamentaux de la gestion de la ressource et mieux percevoir l'intérêt d'un système de cogestion pour la pêche. Des agents de vulgarisation de l'IDPPE et des représentants des pêcheurs ont pu également participer à un stage organisé à Angoche sur les principes fondamentaux de la cogestion et leur application pratique dans le secteur de la pêche.

Tous ces efforts ont contribué à l'adoption d'un système de cogestion à Moma et à Angoche. À côté de ce comité de cogestion se sont créés des comités locaux de gestion des pêcheries (semblables aux «Beach Village Committees» du Malawi). Au cours des derniers mois, des structures de ce type ont été officiellement mises en place dans trois localités. Les pêcheurs de l'île de Quelelene ont joué un rôle particulièrement actif dans cette initiative.

Le contrôle de l'accès aux zones de pêche apparaît comme le problème central pour la mise en œuvre d'un système de cogestion. Les îliens de Quelelene ont demandé que seuls les pêcheurs établis sur l'île puissent avoir accès à leur zone de pêche. En contrepartie, ils n'iraient pas pêcher ailleurs que chez eux.

L'équipe responsable du projet et l'ADMAR ont débattu entre eux de cette requête qui a été acceptée. Une note officielle de l'ADMAR du mois de septembre 1997 précise que cette mesure sera appliquée à titre expérimental pendant une année.

Jusqu'à présent, la majorité des pêcheurs l'ont respectée. L'autre problème important c'est de pouvoir stabiliser le nombre des sennes de plage dans les deux districts concernés par ce

projet. Il est fort peu probable qu'on puisse le réduire dans le court terme.

Réglementation

Il existe bien une réglementation de la taille minimale des mailles pour les sennes de plage, mais elle n'est pratiquement pas appliquée. Si cela avait été le cas, on aurait, observé de sérieuses conséquences sur le plan social.

On étudie actuellement la possibilité de faire passer la taille minimale de 38 à 12 mm. Les pêcheurs pourraient bien accepter une telle mesure car cela leur permettrait de prendre des anchois et des petits pélagiques tout en épargnant les juvéniles et les larves d'espèces commerciales plus intéressantes. Par l'intermédiaire des comités locaux de gestion, il serait peut-être possible de faire respecter cette mesure.

Actuellement le règlement des pêches maritimes constitue un frein au développement de la petite pêche artisanale là où elle se trouve en concurrence avec des chalutiers crevettiers industriels ou semi-industriels. Il autorise ces bateaux à s'approcher jusqu'à un mille du rivage. Ou bien les petits pêcheurs se contentent de mouiller leur filet maillant ou leur palangre dans un espace très réduit ou bien, s'ils s'aventurent au-delà, ils courent le risque de perdre leur engin. L'incursion de ces chalutiers si près des côtes cause de sérieux dégâts sur les fonds et dans les stocks. Ce n'est pas ainsi que l'on va assurer une exploitation durable de la ressource tant pour la pêche artisanale que pour la pêche industrielle.

On cherche également, dans le cadre de ce même projet, à obtenir une modification de la réglementation pour que la bande des 3 milles

soit interdite aux chalutiers crevettiers industriels et semi-industriels afin d'éviter des conflits avec la pêche artisanale et pour que celle-ci dispose d'un espace vital indispensable à son développement. Cette mesure devrait s'appliquer, au moins à titre expérimental, aux districts d'Angoche et de Moma.

Si le Plan directeur des pêches considère comme prioritaire la mise en place de systèmes de cogestion, car ils représentent un progrès certain pour résoudre les problèmes liés à l'usage de la ressource, le pays est en même temps complètement dépourvu d'instruments juridiques et institutionnels qui permettraient de promouvoir ce type de développement.

Le cadre réglementaire actuel, qui est en vigueur depuis janvier 1997, a créé le Comité de gestion des pêches qui est un organe consultatif chargé de conseiller le ministère de l'agriculture.

Il est composé de représentants des professionnels du secteur de la pêche, des instituts de recherche halieutique et de l'administration de tutelle. Ils se réunissent au moins quatre fois dans l'année pour discuter ensemble des problèmes de gestion et essayer de parvenir à un consensus sur les solutions à y apporter.

Des représentants de la petite pêche ont sans doute été invités à participer à ces réunions. Mais on constate jusqu'à présent qu'on s'est surtout intéressé à la pêche à la crevette.

C'est là en effet qu'on trouve les opérateurs les plus solides et les plus influents, car la crevette représente pour le Mozambique le principal produit d'exportation. De plus, aucune disposition n'a été prévue à ce jour pour

pouvoir intégrer des initiatives locales en matière de gestion (comme celles de Moma et d'Angoche) dans le cadre national.

Progrès à venir

La consultation qui se prépare avec le soutien de ce programme constitue donc un développement salubre et important. Cela permettra de voir plus clair dans le statut juridique et administratif des comités de gestion locaux. Cela permettra aussi peut-être d'attribuer un certain pouvoir aux communautés de pêcheurs en matière d'exploitation et de contrôle de la ressource et pour la création d'un plus grand nombre de comités de ce type au Mozambique. 3

Cet article a été écrit par Rui Falco, Cássimo Marajo et Simeo Lopes qui font partie de l'Institut pour le développement de la petite pêche du Mozambique (IDPPE)

Gestion communautaire des pêches

Chacun son tour

Dans certains villages du Tamil Nadu en Inde existe un système très particulier d'accès à la ressource qui s'appelle *paadu*, c'est-à-dire «rotation»

La mangrove de Pichavaram, située dans les districts littoraux de Codulore et de Thajore est du type estuarien. A la périphérie de cette zone forestière se trouvent trois villages de pêcheurs assez importants: Killai, Thandavarayan Cholagan Pettai (T.S.Pettai), Kodyampalayam et Palayaru. Environ 60 pour cent des pêcheurs tirent entièrement leur subsistance de la mangrove. Les autres pêchent à la fois en eau douce et dans les plans d'eau de la mangrove.

Depuis toujours les pêcheurs du Tamil Nadu ont observé les règles du *paadu*. Dans la zone de Pichavaram, ce système s'appelle *vunuvalai kattu* (*vunu* = piquet, *valai* = filet, *kattu* = règlement). Il constitue un code pour la gestion de la ressource dans les lagunes qui sont reliées à la mangrove. Pour celles de Pichavaram, les activités de pêche dépendent essentiellement des saisons.

Pendant la saison d'été (de mi-février à mi-octobre), c'est la pêche *kodainaal* (*kodai* = été, *naal* = jours) ; pendant la saison de mousson de nord-est (mi-octobre à mi-février), la pêche *vaadainaal* (*vaadai* = nord, *naal* = jours). L'été est une saison maigre pour la pêche dans les lagunes de la mangrove. Les rendements sont alors bas tandis que pendant la mousson l'activité de pêche est intense.

Selon les règles traditionnelles, le filet fixé sur des piquets (*vumivalai*) est le seul engin de capture autorisé, et il convient d'observer strictement le *paadu*. Dans ce système, l'endroit et la période sont deux aspects particulièrement importants.

Ce type de filet sert normalement à capturer la crevette. On l'installe dans des criques et des chenaux plus ou moins grands, surtout pendant la marée descendante quand le courant emporte les crevettes vers la mer. Pour répartir équitablement la ressource, on respecte certains usages.

Les gens du village doivent pêcher seulement dans les endroits de la lagune qui leur sont attribués. Les personnes étrangères à un village n'ont pas le droit de pénétrer dans la zone de ce village. Les zones réservées à un village particulier se subdivisent en lots qui portent des noms différents, et les pêcheurs sont

répartis en plusieurs groupes. Chaque groupe pêche à tour de rôle dans tous ces lots.

Dans la région de Pichavaram, chaque village a ses us et coutumes particulières pour gérer la pêche dans la mangrove. Killai est l'un des principaux villages à dépendre de cette activité. Sa population est répartie dans sept hameaux. L'ensemble des pêcheurs forme six groupes appelés *kattu* qui comptent entre 60 et 80 personnes. Dans les lagunes de la mangrove, cinq zones de pêche ont été attribuées à ce village.

La rotation

Sur ces six groupes, les cinq premiers vont pêcher ensemble en cinq endroits différents, se déplaçant de l'un à l'autre. Le sixième n'ira pas fixer ses filets ce jour-là, mais chacun de ses membres pourra pêcher de son côté à titre individuel. Les membres d'un même groupe sortent ensemble avec pirogue et filets vers leur zone de pêche. Ils fixent les filets à des piquets en travers du chenal, sur un ou deux rangs suivant l'abondance de la crevette. A la fin, toutes les prises sont mises ensemble et on procède alors une répartition égale entre tous les membres du groupe qui ont participé à la pêche ce jour-là. Le jour suivant, le sixième groupe peut aller pêcher dans la première zone, le premier groupe dans la seconde, le second groupe dans la troisième, et ainsi de suite. Ce jour-là, le cinquième groupe est de repos, mais ses membres peuvent se livrer à d'autres activités de pêche à titre individuel.

Ainsi, chaque groupe passe dans les cinq zones en cinq jours, le sixième jour étant journée de repos. Puis la rotation recommence le septième jour. Chaque groupe pêche donc dans la même zone une fois tous les sept jours. Ce système permet d'éviter un trop grand afflux de pêcheurs dans des endroits où le poisson ou la crevette apparaît en abondance. On lutte ainsi contre la surexploitation et on assure une répartition égale de la ressource entre les différents pêcheurs.

Les autres villages ont aussi leur *paadu*, et chaque village respecte le *paadu* du voisin. Chaque année, les pêcheurs se réunissent pour coopter de nouveaux membres dans les groupes (*kattu*) suivant les demandes qui sont faites et pour maintenir l'équilibre entre eux.

Le système (*vunuvali kattu*) a évolué. Au début, lorsque la population était faible et les familles peu nombreuses, les zones de pêche étaient plus nombreuses. Le *vunuvalai* exige pas mal de main-d'œuvre, de filets et de pirogues. C'est pourquoi les membres d'une même famille, qui allaient auparavant pêcher chacun dans son coin, se sont regroupés.

Les familles qui arrivaient les premières sur le lieu de pêche pouvaient occuper toute la zone et bloquer l'accès au poisson et à la crevette. Celles qui arrivaient plus tard étaient sorties pour rien. Les familles nombreuses dominaient ainsi le village en occupant sans mal les secteurs les plus productifs dont étaient exclues les familles moins solides.

Le *paadu*

Afin d'éviter ces deux problèmes, on finit par adopter le système du *paadu*. Tel ou tel jour, une famille va pêcher dans un endroit déterminé, les autres familles dans d'autres endroits. Le jour suivant, la première famille va dans le deuxième endroit, et ainsi de suite. Avec le temps, de nouveaux liens se sont établis entre les familles grâce aux mariages, et leur poids respectif a évolué. La population du village a été divisée en groupes familiaux, les *vagaiyaras*.

A la suite de l'envasement de plusieurs lieux de pêche productifs et de l'affaiblissement des flux d'eau douce et d'eau salée, la ressource s'est raréfiée. Pendant l'été, alors que les prises en lagune sont médiocres, les gens de Killai compensaient ce manque en allant pêcher dans l'embouchure du Colerone, à Palayar exactement. Ils revenaient au village lorsque la mousson de nord-est s'installait. Puis avec le temps, une partie des familles qui s'étaient ainsi déplacées n'avaient plus envie de revenir. Mais il leur était difficile de participer au

système du *paadu* car elles se trouvaient éloignées des zones de pêche coutumières. Elles demandèrent donc qu'on leur attribue un nouveau secteur où elles pourraient planter leurs piquets et fixer leurs filets. La requête fut examinée par le *panchayat* (= conseil municipal) de Killai qui donna satisfaction aux pêcheurs de Palayar.

Finalement Killai dut se séparer de deux *paadu* mais posa une condition: la jouissance de ces droits de pêche devait être réservée aux pêcheurs originaires de Killai, à l'exclusion de ceux qui étaient venus d'autres villages. Au bout d'un certain temps, cette condition fut ignorée et ces zones réservées furent aussi exploitées par des pêcheurs venus d'ailleurs.

Il existe d'autres méthodes traditionnelles de gestion de la ressource. Ainsi, les pêcheurs de la communauté locale ont décidé d'interdire la capture de la raie dans l'estuaire du Colerone avec des filets maillants. Pour pêcher la raie, il faut beaucoup d'espace, ce qui dérange les autres pêcheurs. Cela prend aussi du temps (environ 12 heures) et les filets doivent rester tranquillement dans l'eau toute la nuit, ce qui empêche les autres pêcheurs d'entrer librement dans la zone. C'est pour éviter tous ces problèmes qu'au niveau local la pêche à la raie a été interdite.

Il existe une autre façon traditionnelle de gérer la ressource: les pêcheurs se déplacent, tout simplement. Pendant l'été, le poisson se fait plus rare dans les lagunes: il n'y en a pas assez pour ceux qui vivent alentour. Beaucoup de pêcheurs quittent donc la zone de mangrove pour aller en mer, ce qui réduit opportunément l'effort de pêche là où il le faut. Pendant la mousson, au contraire, la ressource devient plus abondante dans les lagunes, ce qui signale



le retour de la plupart des pêcheurs dans cette zone. La communauté se protège ainsi de la surexploitation.

De nouveaux arrivants

Ce va-et-vient est certainement une bonne chose pour les ressources halieutiques. C'est un peu moins vrai pour la forêt de palétuviers proche des campements provisoires installés par les pêcheurs au ras des plages. Dans cet endroit, on ne peut pas planter des arbres destinés à produire du bois de feu. On coupe donc les palétuviers en place.

Pendant longtemps, les gens qui bêchaient dans les lagunes de la mangrove de Pichavaram n'ont pas été dérangés par des éléments extérieurs. La communauté s'imposait une autodiscipline et gérait au mieux son environnement. Récemment, cependant, d'autres communautés (*Vedar*, *Vanniyars*, Intouchables) ont commencé à pêcher dans ces endroits. Les méthodes de capture utilisées par ces nouveaux arrivants, pour qui les activités de pêche ne sont pas une tradition, ont un effet destructeur sur le poisson et sur la mangrove. Les *Vedars* utilisent des barrages (bunds) qui contraignent le flux normal des marées au pied des palétuviers et provoque parfois la stagnation des eaux. L'écosystème s'en trouve modifié.

Au cours des cinq dernières années, des sites aquacoles se sont développés sur le pourtour des mangroves. Les post-larves destinées à l'ensemencement des bassins ont été très recherchées. Chacune se vendait entre 0,50 et 1 roupie. Les «nouveaux pêcheurs», en particulier les *Vanniyars*, se sont fait une spécialité de cette pêche. Les pêcheurs traditionnels sont opposés à cette pratique car ils sont bien conscients des répercussions que cela aura par la suite sur les niveaux de capture. Ils ont donc exigé des *Vanniyars* qu'ils arrêtent de prendre des juvéniles. Majoritaires au sein de la population, ceux-ci ont refusé de céder. Il y a donc eu des bagarres entre les deux groupes avant que les *Vanniyars* ne mettent finalement un terme à leur pratique.

Les pêcheurs disent que depuis quelque temps la ressource s'amenuise, à cause de l'envasement des lagunes et des criques et de la baisse du niveau de l'eau douce. Pendant la saison d'été on constate en effet un ensablement et parfois une fermeture des embouchures des rivières. Or, dans le même temps, la population a augmenté chez les pêcheurs traditionnels tandis que d'autres communautés faisaient leur apparition sur les lagunes de la mangrove. Déclin de la ressource, nature hétérogène des communautés qui l'exploitent, ces deux facteurs se conjuguent pour rendre plus difficile une gestion équilibrée de l'environnement. Les vieux pêcheurs du cru, racontent qu'autrefois la

mangrove de Pichavaram était très épaisse et les arbres étaient très grands. Le tronc de tous les arbres de l'espèce *Avicennia*, notamment l'*Avicennia officinalis* (*karungkandal*) était si épais qu'on ne pouvait pas l'entourer avec ses bras. Maintenant, toujours selon les mêmes, il ne reste même plus le quart de l'ancien couvert forestier. Et la densité des arbres a fortement diminué: ce qu'ils voient maintenant ce sont des arbustes, pas de vrais arbres.

On explique la dégradation de la mangrove de Pichavaram par plusieurs raisons. Selon les gens du pays, jusqu'en 1972 la Direction des forêts y effectuait des coupes. Entre 1952 et 1972, cinq coupes ont été faites dans divers endroits. Les entrepreneurs qui se chargèrent de la chose étaient tous de la région. Ils devaient couper les troncs des arbres arrivés à maturité ou qui étaient morts à 45 cm de hauteur.

La superficie d'une coupe était d'environ 12 hectares. En tout, sept coupes ont été concédées, ce qui fait un total autorisé de 84 hectares. La main-d'œuvre pour l'abattage revenait à 2 roupies la tonne et le transport par bateau 2 roupies également. Dans toutes les coupes, l'abattage s'est effectué tout au long des vingt années qui se sont écoulées entre 1952 et 1972. Ce système a depuis été abandonné.

Fraudes

D'après les gens du pays, les entrepreneurs enlevaient tous les arbres, quel que fût leur âge, sans tenir compte des normes ou des conditions fixées. Ils ont enlevé bien plus que ce qui était prévu. Les gens disent qu'une fois les coupes effectuées, on n'a plus revu un seul arbre repousser sur ces terrains qui ont été parfois transformés en terres agricoles. On y voit maintenant des arachides.

Après 1972, on a abattu beaucoup d'arbres dans la mangrove de Pichavaram, surtout pour les fêtes, les mariages ou les crémations. Cela se faisait sans que les fonctionnaires de la Direction des forêts soient au courant. A l'époque des fêtes, l'administration annonçait à la population qu'on pouvait abattre des arbres pour les nécessités de la célébration. On coupait donc des arbres sans aucune retenue. Lorsqu'il y avait un mariage, le chef de famille invitait les fonctionnaires locaux de la Direction des forêts, et obtenait alors l'autorisation de procéder à des abattages. Depuis une dizaine d'années, cependant, ces pratiques n'ont plus cours.

La mangrove de Pichavaram a aussi souffert de la collecte de bois de feu à usage domestique. Mais les gens disent que depuis cinq ou sept ans, on tire beaucoup moins de bois de ce secteur, surtout parce que les agents de la Direction des forêts veillent au strict respect de la réglementation. Mais des observations non

officielles font apparaître qu'on sort toujours de gros arbres ou des branchages de la mangrove pour un usage domestique.

Tous les gens du pays pensent que cet environnement forestier n'est pas dégradé par les animaux à la recherche de fourrage. Certains sont même d'avis que le piétinement des troupeaux labourant le sol favorise la pousse des arbres, d'autant plus qu'ils abandonnent sur place de l'engrais tout à fait naturel sous forme de déjections.

Les vieux pêcheurs du coin savent très bien que la mangrove est importante pour protéger les ressources halieutiques, pour atténuer l'effet des cyclones, limiter l'érosion des sols... Mais ils n'ont aucune idée des problèmes de conservation. La plupart des femmes âgées ne sont pas conscientes de l'importance de la mangrove, mais elles acceptent volontiers la vérité. En même temps, elles pensent que couper du bois de feu dans cet endroit ne peut pas faire de mal. Les jeunes pêcheurs connaissent aussi l'importance des arbres qui poussent dans la mangrove, mais ils ne savent pas du tout comment on peut préserver cette ressource.

Tous sont d'accord pour critiquer les fonctionnaires de la Direction des forêts qui ont, dans le passé, autorisé des coupes et peut-être laissé faire des coupes illégales. Mais ils ajoutent qu'aujourd'hui ils font preuve de sévérité pour protéger la forêt. 3

Cet article a été écrit par B. Subramanian qui fait partie de la Fisherfolk Organization for Advancement à Chennai (Inde)

Ils ont besoin d'un coup de pouce

1998 est l'année internationale des Océans. Les Ong devraient en profiter pour relancer les nouveaux accords internationaux relatifs à la pêche

L'Accord des Nations unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs et le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, qui ont été adoptés en 1995, constituent des instruments précieux pour aider à résoudre la crise mondiale de la pêche. L'accord est contraignant et s'applique à une bonne partie des grandes pêcheries du monde. Le Code de conduite est facultatif mais concerne une multitude de problèmes.

Vont-ils pouvoir faire évoluer concrètement les choses? Auront-ils raison ces gens qui affirment que la mode des négociations sur les questions environnementales, au début des années 90, générera sans doute une vaste documentation onusienne mais peu de résultats tangibles? Les Ong avaient joué un rôle important dans l'élaboration de ces deux instruments internationaux. Elles peuvent peut-être encore peser sur le cours des choses.

L'année des Océans leur fournit une bonne occasion pour s'intéresser aux grands problèmes de la pêche, notamment lors des nombreuses manifestations internationales prévues: Expo 98 au Portugal, plusieurs réunions organisées par la FAO (session du sous-comité pour le commerce des produits de la mer du COFI), consultations sur les moyens de gérer les capacités de pêche et sur la question des prises accessoires et des rejets. La tâche la plus importante sera certainement de faire que, au plan régional et au plan national, les gens prennent vraiment conscience du contenu de ces deux documents. Il y a là pour les Ong un énorme travail à accomplir.

Beaucoup d'entre elles ont commencé à réclamer des changements pour cette année 1998. Si l'on s'y prend à temps, il sera peut-être plus facile de parvenir à des résultats concrets en 1998.

En analysant les problèmes qui freinent la mise en œuvre de ces deux instruments internationaux, on pourrait identifier les champs d'action où les Ong seraient capables d'intervenir avec le plus d'efficacité. Puisque les obstacles sont nombreux, il importe de choisir clairement un petit nombre d'objectifs importants susceptibles d'entraîner des changements durables.

Si les Ong ont chacune leurs priorités, elles auront sans doute aussi en commun bon nombre de préoccupations: inciter les gouvernements à ratifier l'Accord et le Code de conduite, à adopter les dispositions nécessaires à leur mise en œuvre, à fixer des objectifs précis qui permettront de mesurer le chemin parcouru. En délimitant bien leurs actions prioritaires et en affinant leur approche, les Ong peuvent beaucoup faire, même lorsque leurs ressources propres sont limitées.

A ce jour, 59 Etats ont signé l'Accord, seulement 16 l'ont ratifié ou y ont adhéré. Il faudra atteindre le chiffre 30 pour que cet instrument entre véritablement en vigueur. C'est là que se situe la priorité. Et il faut obtenir que les pays qui influencent le plus l'état de la ressource respectent cet accord. La situation ne s'améliorera pas si les seuls pays à s'engager vraiment dans cet accord sont, à l'échelle mondiale, de petits consommateurs ou de petits producteurs. Notons ici que parmi les grands producteurs, il y a beaucoup de pays en développement, mais qu'une bonne partie de leurs captures est exportée vers les pays développés.

Accord contraignant

L'Accord FAO (1993) visant à empêcher le changement de pavillon pour favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion est un document contraignant qui fait partie intégrante du Code de conduite. Pour le moment, il n'a été accepté que par 10 Etats ou entités (dont l'Union européenne) alors qu'il faut parvenir au chiffre 25 pour qu'il puisse s'appliquer vraiment. La FAO a bien élaboré un certain nombre de lignes directrices pour faciliter la mise en œuvre du Code de conduite, mais les Etats rechignent à passer sans réserve à l'action dans ce domaine.

Jusqu'à présent, les gouvernements et les professionnels du secteur de la pêche ont réussi à «oublier» les grandes déclarations progressistes faites à l'occasion des grandes réunions internationales ou devant les médias. Il ne faut pas que cela continue. Pour que l'Accord et le Code de conduite fassent sentir leur effet sur le terrain, il faudra trouver les moyens de les appliquer à plusieurs niveaux: régional, national, local. On pourra alors

mesurer leur efficacité et donner corps à leurs diverses dispositions, en particulier l'article 5 (g) de l'Accord qui incite les États membres à protéger la biodiversité de l'environnement marin.

Nous ne sommes qu'au début d'un long processus qui exigera beaucoup plus d'efforts que les négociations qui ont précédé la mise au point de ces deux instruments internationaux. Mais le temps passe, et le dernier rapport de la FAO sur la situation mondiale des pêches confirme que, si l'on ne prend pas des mesures efficaces, le phénomène de la surpêche ira en s'aggravant. Ayant procédé à une analyse de 200 des plus grandes pêcheries, la FAO met en garde : la pression sur la ressource est en rapide augmentation. En 1994, environ 35 pour cent de ces pêcheries enregistraient une baisse continue des débarquements, 25 pour cent connaissaient un haut-niveau d'exploitation, 40 pour cent étaient dans une phase de développement, et il n'existait aucune pêcherie encore sous-développée. Toujours selon la FAO, même si l'on introduisait immédiatement des mesures efficaces pour protéger les pêcheries en déclin, la production n'augmenterait que progressivement.

Les prises accessoires restent un problème majeur. La FAO estime que les rejets pourraient bien représenter environ le tiers de la production mondiale annuelle des pêches de capture en mer, dont une grande proportion de juvéniles. En beaucoup d'endroits du monde, les habitats côtiers se dégradent. Or, note la FAO, il faudra beaucoup de temps pour que les stocks qui exigent à la fois une réduction de l'effort de pêche et une réhabilitation de leur environnement puissent se refaire.

L'organisme chargé au plus haut niveau de connaître du régime des océans et du droit de la mer, c'est l'Assemblée générale des Nations unies. C'est elle qui doit réexaminer l'Accord sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs. Les premiers réexamens ont eu lieu au cours de sa 51^{ème} et 52^{ème} session, en 1996 et en 1997, sur la base des rapports soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale.

Peut-être parce que l'Accord n'a pas encore effectivement force de loi, peu de progrès ont été enregistrés, contrairement à l'année 1995 lorsqu'on était arrivé au stade des signatures. La médiocrité du débat actuel tient peut-être au fait que les gouvernements pensent que c'était déjà un grand exploit de parvenir au stade de l'adoption.

La dernière fois que l'Assemblée générale des Nations unies a abordé la problématique des océans, le Secrétaire général a soumis deux rapports dont l'un portait sur les actions menées en faveur de la conservation et de la

gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs et sur l'état d'avancement de l'Accord. L'autre était un rapport d'ensemble sur la question des grands filets maillants dérivants utilisés pour la pêche aux pélagiques, sur la pêche illégale dans les zones soumises à des juridictions nationales et sur le problème des prises accessoires et des rejets.

L'Accord prévoit que, par la suite, le Secrétaire général présente tous les deux ans un rapport sur les progrès accomplis (le prochain devant être effectué en 1999 au cours de la 54^{ème} session) en alternance avec le rapport général dont on vient de parler (qui sera discuté au cours de la 53^{ème} session, cette année).

Les Ong accréditées auprès du Conseil économique et social sont invitées à soumettre leur contribution, en vue de la rédaction du rapport 1998 du Secrétaire général des Nations unies, avant la fin du mois de juin. Il est dommage que ces rapports ne se fassent pas sur une base annuelle. Ils sont quand même très utiles pour mettre en évidence les succès et les échecs des gouvernements sur les questions de pêche. Ce sont de bons instruments de lobbying dont les Ong peuvent faire usage pour participer efficacement à des processus qui ordinairement ne sont pas à leur portée.

De vastes réformes s'imposent

Les organismes régionaux de la pêche et les divers arrangements conclus dans ce domaine, notamment ceux qui ont pris corps sous les auspices de la FAO, devront être modifiés en profondeur afin que de nouvelles structures et de nouvelles réglementations puissent faciliter la mise en œuvre de l'Accord et du Code de conduite. Cela va certainement prendre du temps. C'est pourquoi il importe au plus haut point que les organismes régionaux se mettent en chantier le plus tôt possible.

Il y a maintenant plus de deux ans que ces deux instruments internationaux ont été adoptés. Mais il ne semble pas que ces organismes aient pris conscience du rôle qui leur incombe dans ce domaine. Ils sont pourtant, de toute évidence, concernés par les dispositions de l'Accord. Or, il n'y a pas grand chose à espérer si elles continuent leur train-train habituel pour la collecte et l'analyse des données, pour l'échange d'informations sur les stocks et l'élaboration de mesures de gestion, alors qu'elles semblent ignorer la nécessité d'une meilleure coopération pour aider à mieux gérer les stocks, à assurer un meilleur suivi des activités, une meilleure application des dispositions de l'accord, à garantir la transparence et la responsabilité à l'égard du public.

Les discussions qui ont eu lieu au sein d'organismes comme la Convention pour la

conservation des ressources biomarines de l'Antarctique (CCAMLR) ou le Conseil général des pêches en Méditerranée ont été très décourageantes. En 1996, le Comité des pêches de la FAO (COFI) a débattu des organismes régionaux et affirmé qu'ils ont un rôle clé à jouer. Les projecteurs sont maintenant braqués sur eux. L'article 12 de l'Accord est particulièrement important. Il enjoint aux organisations et aux conventions régionales des pêches d'admettre à leurs réunions les Ong (y compris les associations de travailleurs de la pêche) sous certaines conditions, mais sans qu'elles soient «indûment restrictives».

Les procédures actuelles sont variables, mais la plupart des organisations ou conventions régionales appliquent des règles archaïques, qui n'autorisent qu'une participation très limitée des Ong. Si cela pouvait changer, ce serait un énorme pas en avant. Grâce à la participation active des Ong, le public serait beaucoup mieux informé de ce qui s'y passe. Et cela bouleverserait sans doute le fonctionnement actuel de beaucoup de ces institutions.

Pour les négociations qui portent sur les questions d'environnement, le problème le plus difficile à résoudre est la plupart du temps celui du financement. Cela a donné lieu à de longs débats au cours de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies qui devait procéder à un état des lieux concernant la mise en œuvre du Programme d'action 21.

Aide financière

Ce n'est pas parce qu'on ne parvient pas à résoudre les aspects financiers qu'il faille freiner l'entrée en vigueur de l'Accord, aussi

bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Concrètement, ce n'est pas en une ou deux séances ou sessions qu'on résoudra la question de l'aide financière. Il faudra une série de mesures progressives étalées dans le temps. Certaines institutions internationales cherchent d'ores et déjà de quelle façon elles pourront aider les programmes de préservation et de gestion des ressources halieutiques. C'est là une évolution positive.

On a très peu travaillé sur la Septième partie de l'Accord qui concerne les besoins des pays en développement, en particulier les moins développés et les petits Etats insulaires. Dans ce domaine, les Ong pourraient faire passer des idées neuves qui faciliteraient sa mise en œuvre. Citons notamment l'article 26.1 qui enjoint aux Etats de coopérer en vue de constituer des fonds destinés à aider les pays en développement.

L'Accord prévoit que le Secrétaire général convoque, quatre ans après son entrée en vigueur, une conférence chargée d'évaluer son efficacité. Il propose des mesures pour mieux préserver et gérer les stocks de poissons grands migrateurs et les stocks chevauchants, ce qui est son objectif fondamental. Cette conférence sera l'occasion de se pencher sur un certain nombre de questions en suspens. Les réexamens entrepris par l'Assemblée générale devraient préparer la voie à ses travaux.

L'Accord et le Code de conduite laissent de côté de nombreux aspects qui restent pour l'heure sans solution. Par exemple, seuls quelques passages de l'Accord concernent les zones de pêche sous juridiction nationale. Il faudra sans

doute un nouvel effort de coopération internationale pour trouver des solutions à des problèmes brûlants: surcapacité, aides inadaptées et autres questions relatives aux échanges commerciaux.

Quel devra être le rôle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'OCDE, et celui des organismes régionaux pour le commerce? Comment appliquer l'accord sur les aides et les mesures compensatoires ? Les pays en développement, concernés par la détérioration des termes de l'échange, suivent de près ces discussions.

Il faudrait aussi clarifier le rôle de certains organismes et de certains traités, la Convention sur la biodiversité ou la Commission du développement durable, par exemple. La Convention sur la biodiversité pourrait être utile au secteur de la pêche en matière de préservation et de gestion de la ressource. Mais il n'est pas sûr que des débats sur les questions de pêche dans le cadre de la Commission du développement durable puisse apporter un plus, sauf si cet organisme parvient à se faire une place plus visible au soleil.

Il n'est pas question de laisser aller à l'échec cet Accord et ce Code de conduite. Il faut faire quelque chose pour donner à ces deux instruments internationaux un coup de pouce. L'année des Océans (1998) constitue une bonne occasion pour mettre la pêche sur une autre voie. Si les nombreuses Ong qui travaillent avec cour et compétence sur les questions de pêche pouvaient coordonner leurs actions et s'entendre sur quelques objectifs soigneusement choisis, elles contribueraient peut-être à renverser le cours des choses.

Au lieu de rester entre ciel et terre, l'Accord et le Code de conduite dont nous venons de parler fourniraient alors les mécanismes indispensables pour qu'enfin, à l'échelle mondiale, un vrai changement s'opère dans la façon de conserver et de gérer les ressources halieutiques.



Cet article a été écrit en commun par Joy Hyvarinen, Elisabeth Wall et Indrani Lutchman qui travaillent sur les problèmes de la pêche

Un nouveau livre

Problèmes anglais, et d'ailleurs

A l'occasion de la présentation officielle de *A livelihood from Fishing* au marché aux poissons historique de Billingsgate à Londres, les personnes présentes ont pu échanger un certain nombre de réflexions

Malgré l'heure matinale et la fraîcheur de la température, quelque 80 personnes se sont retrouvées, le 29 janvier 1998, au marché de Billingsgate à Londres pour la présentation officielle du livre de Alain Le Sann, *A livelihood from Fishing*. Il y avait là divers représentants du monde de la pêche : mareyeurs, pêcheurs, environnementalistes, parlementaires, universitaires, militants associatifs et autres parties concernées.

Ce cadre avait été choisi d'emblée parce qu'au Royaume-Uni Billingsgate est synonyme de pêche. Depuis des siècles ce nom est associé au commerce du poisson. A vrai dire, il existe un marché aux poissons dans cet endroit pratiquement depuis les premiers peuplements humains.

Aujourd'hui Billingsgate est le plus important marché aux poissons de l'intérieur. Il s'approvisionne dans presque tous les ports du pays mais les échanges internationaux prennent une place de plus en plus importante : sur les 20 000-30 000 tonnes de produits traités annuellement, le tiers environ est constitué par des importations en provenance d'une quarantaine de pays répartis entre les cinq continents. On y trouve du poisson frais, du poisson congelé, salé, séché, fumé et transformé de cent manières.

Cependant, l'importance de Billingsgate a été ébranlée par le développement des supermarchés et le processus d'intégration verticale du secteur de la pêche. Au Royaume-Uni, entre 60 et 80 pour cent du poisson frais et congelé est distribué par les principales chaînes de grands magasins. Des centaines de petits commerçants n'ont pas pu continuer leurs activités et le négoce du poisson déserte maintenant Billingsgate.

On a choisi cet endroit parce qu'il constitue un maillon important de la chaîne qui relie pêcheurs, mareyeurs, transformateurs, poissonniers, consommateurs. Au cours des années passées, on a fait croire à l'opinion publique que si l'état de la ressource se détériorait, c'était uniquement parce qu'il y avait trop de pêcheurs et pas assez de poissons. Les pêcheurs seraient donc la cause de la

surexploitation des stocks. C'est là une accusation injuste car il faut bien que les négociants, les détaillants et aussi les consommateurs reconnaissent leur part de responsabilité.

Cette cérémonie avait pour but de mettre en évidence trois aspects complémentaires du poisson qui est à la fois une nourriture, une denrée commerciale et un moyen de gagner sa vie. Parce que les consommateurs sont mal informés et qu'ils ont parfois des comportements d'achat irresponsables, parce qu'il existe des pratiques commerciales motivées par le court terme et également irresponsables, on assiste au déclin et même à la ruine de certains stocks. La bataille pour une pêche durable et responsable se gagnera sans doute aussi bien sur le marché qu'en haute mer. Les organisateurs de cette réception avaient donc pensé que Billingsgate, cet endroit historique et particulièrement intéressant, attirerait les divers acteurs du monde de la pêche. Ce cadre neutre pouvait faciliter le dialogue.

La date choisie était aussi particulièrement appropriée pour parler de tous ces problèmes. L'Assemblée générale des Nations unies n'avait-elle pas désigné 1998 comme l'année internationale des Océans! D'autre part, pendant le premier semestre de cette année, c'est le Royaume-Uni qui assurait la présidence de l'Union européenne, à un moment où la pêche est singulièrement à l'affiche, à la fois dans le cadre national, régional et international.

Accès libre pour tous ?

L'UE est en train d'entreprendre un réexamen de sa Politique commune des pêches (PCP). Et il y aura peut-être «des choses bonnes à prendre», par exemple la mer territoriale (zone des 6-12 milles) qui était restée sous la juridiction de l'Etat côtier et était réservée à la petite pêche littorale et locale. Ces mesures restrictives vont peut-être disparaître, conformément aux articles 2 et 38 du Traité de Rome qui considèrent les stocks de poissons dans les eaux de l'UE comme une ressource communautaire à laquelle les bateaux de tous les Etats membres ont droit d'accéder librement. Ce qui va sortir de ce processus de



révision aura donc des conséquences particulièrement importantes pour le statut de la mer territoriale, pour la pêche côtière et pour le pouvoir de contrôle de l'Etat riverain.

Le Royaume-Uni assure la présidence au moment où l'on se préoccupe davantage de la notion de cohérence. Le traité de Maastricht enjoint à l'UE de faire en sorte que ses diverses politiques (PAC, PCP, Commerce, Développement, Coopération) restent cohérentes entre elles. Les accords de pêche ont été très critiqués pour les effets négatifs qu'ils pourraient avoir sur le développement des pêcheries des pays hôtes.

Assurant la présidence du Conseil des ministres du développement et du Conseil des ministres chargés de la pêche, le gouvernement britannique a donc la charge d'initier une révision des accords de pêche de l'UE (qui devra être complétée vers le mois de juin 1999) et de constituer un groupe de travail sur la pêche et la coopération pour le développement qui étudiera le degré de cohérence entre les accords de pêche en cours de négociation et les objectifs de la politique de coopération pour le développement.

A la réception du 29 janvier à Billingsgate, Chris Underhill a accueilli les visiteurs et prononcé l'allocution de bienvenue dans laquelle il a parlé de ses jeunes années dans un petit village de pêcheurs au sud de l'Espagne. «Aujourd'hui», a-t-il dit, cet endroit est devenu une banlieue pour touristes. Il a complètement perdu sa culture traditionnelle et ses habitants ont dû céder la place aux nouveaux propriétaires de villas. En beaucoup d'endroits du monde, les populations de pêcheurs sont en train de perdre leurs traditions, et c'est là un grand danger. Les trois-quarts des pêcheurs vivent dans les pays du Sud, et ils produisent 50 pour cent du poisson que nous consommons dans nos assiettes. En aval, c'est près de 100 millions d'emplois à terre qui dépendent de cette production. La disparition de ces activités traditionnelles peut donc avoir de sérieuses conséquences.

Pour des gens comme nous qui travaillons à Intermediate Technology, assurer aux gens des moyens d'existence stables représente une préoccupation essentielle. Vivre de la pêche, c'est un peu plus qu'essayer de gagner honnêtement sa vie. Ce livre dit bien que vivre de la pêche c'est plus qu'une activité économique parmi d'autres. C'est une façon de vivre, avec sa culture, son savoir-faire traditionnel qui repose sur une bonne connaissance de l'environnement et sur la recherche de l'équilibre écologique.

Un concept fondamental

Intermediate Technology accorde une importance fondamentale à ce concept de

moyens d'existence qui conjuguent façon de vivre traditionnelle et activités économiques modernes. C'est l'un des piliers essentiels de notre philosophie, choisi par notre fondateur, Fritz Schumacher.

Il pensait que «small is beautiful». Et cette pensée est toujours vivace aujourd'hui en dépit des proclamations de nos contradicteurs qui affirment que «big is better». A cela nous répondons que la réponse aux problèmes ce ne sont certainement pas les gros navires usines qui dépendent de quelques gros armements et qui n'emploient qu'une main-d'œuvre réduite.

Si nous voulons exploiter la ressource de façon à assurer des approvisionnements stables et un travail pour les générations d'aujourd'hui et celles à venir, il faut que les pêcheries ne soient pas déconnectées des populations maritimes. Il ne peut pas y avoir une pêche durable sans la préservation des stocks et le maintien de communautés dynamiques capables de vivre normalement de la mer. C'est là un thème central de cet important ouvrage et qui inspire aussi largement notre action à Intermediate Technology.

Chris Underhill et Brian O'Riordan (spécialiste des questions de pêche à Intermediate Technology) ont bien souligné que si l'on veut préserver les stocks et maintenir les pêcheries pour les générations futures, il ne suffit pas de protéger l'environnement et la ressource. Il faut aussi préserver l'emploi et l'activité économique dans les populations littorales qui souvent n'ont guère d'autres moyens d'existence que la mer. Sur le plan humain, il n'y a pas grand sens à préserver des ressources durables du point de vue biologique si l'on ne se préoccupe pas en même temps de viabilité sociale et économique. Et lorsqu'il est déconnecté du développement humain et de la durabilité écologique, le développement économique conduit à tous les coups vers une aggravation des inégalités et de la pauvreté.

Bien que plusieurs représentants du commerce de gros et de détail aient été présents, l'aspect commercialisation du poisson n'a malheureusement été abordé que brièvement. Pour sa part, Thoby Young, directeur de Fresh Food Company, a fait remarquer que partout dans le pays, lorsqu'ils achètent leur poisson dans les supermarchés ou à l'étal, les consommateurs aimeraient bien savoir d'où il provient et s'il est le produit d'une pêcherie durable. «Mais autant que je sache, il n'existe à l'heure actuelle aucun système qui puisse l'éclairer dans ce domaine. La seule marque d'identification bien connue à travers le Royaume-Uni c'est le label Scottish Salmon. Et, si je comprends bien, le saumon d'élevage est un produit plutôt dangereux pour l'environnement, compte tenu des nouvelles méthodes intensives utilisées. Qu'est-ce que les

professionnels de la pêche, et peut-être aussi le législateur, pourraient faire afin d'aider le consommateur qui souhaiterait se rapprocher des points de vue exprimés dans ce livre ?»

Sur la question du réexamen et d'une réforme éventuelle de la PCP, Austin Mitchell, député de la circonscription de Great Grimsby et grand défenseur des droits des pêcheurs dans ce pays, a souligné l'importance de la gestion de la ressource par l'Etat riverain. Il faut également donner plus de responsabilités aux pêcheurs eux-mêmes car ils sont plus que d'autres parties prenantes. «L'Etat-nation doit se doter d'une vraie politique de gestion du littoral ; Il doit avoir un rôle plus actif car il est le seul garant de ses stocks et le gardien de la ressource pour les générations futures. Il faut aussi que les communautés participent au contrôle des pêcheries afin que les pêcheurs locaux puissent protéger les stocks dont ils vivent et aient leur mot à dire dans leur gestion. Nous devons nous doter d'un régime de gestion qui fasse du pêcheur un partenaire à part entière parmi les autres professionnels et non plus un simple prédateur, un pillier. Nous devons faire en sorte que le pêcheur se sente comme un actionnaire, pleinement conscient de la préservation du capital et soucieux de sa bonne administration.

Nous devons essayer d'obtenir une plus grande implication de l'Etat côtier dans le contrôle des activités de pêche et un contrôle local par les organisations professionnelles locales. Il faut que l'Etat côtier contrôle parce que seul l'Etat-nation a quelque intérêt à conserver la ressource et à légiférer. En faisant du poisson une ressource communautaire également accessible à tous, la Politique commune des pêches génère une situation de concurrence sans frein. Les choses ne peuvent pas continuer de cette façon !»

Pêcheurs et partenaires

Andrew George, député de la circonscription de Saint-Ives en Cornouailles (une région où la pêche est une tradition très ancienne et qui reste très dépendante de cette activité), a soutenu le point de vue de son collègue de Grimsby, tout en poussant plus loin les choses. Il préconise en effet un système où les pêcheurs seraient partenaires dans les opérations de capture et dans la gestion. Il a demandé qu'on protège la bande littorale des 6-12 milles. «Les pêches communautaires existent bel et bien dans ce pays, et c'est une chose que nous devons préserver. Il faut protéger le rôle des Sea Fisheries Committees, il faut protéger la mer territoriale et ses ressources. On parle beaucoup ces temps-ci de pêche durable, et c'est une bonne chose car c'est la seule clé de l'avenir. Nous devons élaborer une politique qui donne vraiment aux pêcheurs le sentiment d'être parties prenantes, d'être co-responsables de l'avenir du secteur.

Là où cela existe encore dans ce pays, veillons à le conserver. Dans ma région en tout cas, c'est une réalité. On appelle cela co-fishing. Les flottilles vont pêcher en équipes, comme vous (Chris Underhill) le disiez à propos de la Méditerranée. Les pêcheurs travaillent ensemble, ils conviennent entre eux d'accorder un temps de repos à une zone particulière, et ils se chargent de la gérer.»

Charles Secrett, du mouvement Friends of the Earth, a lui aussi défendu cette idée de cogestion, tout en faisant remarquer qu'en Europe «il est impossible de concilier cela avec un arrangement politique qui ne permet pas d'atteindre les objectifs sociaux et environnementaux que tout le monde estime pourtant indispensables pour résoudre la crise. Deux solutions ont été proposées: un contrôle local sur la ressource, d'une part, des mesures visant à faire adopter des techniques de capture appropriées, d'autre part. Comment peut-on y parvenir dans le cadre de la Politique commune des pêches actuelle, frappée d'impuissance parce que les dispositions politiques en place sont en discordance avec des objectifs acceptés par tous?

Si on ne peut rien changer on continue avec, ou bien on cherche d'une façon ou d'une autre une porte de sortie. Les choses prennent là une dimension politique fondamentale. Et c'est précisément cet aspect fondamental qui rend la situation si difficile à traiter. Nous pensons que la seule façon d'obtenir une refonte de la PCP, c'est de constituer une alliance commune entre les organisations écologistes, les professionnels de la pêche, les populations littorales et les hommes politiques qui sont prêts à manifester leur désaccord avec les façons de faire.»

A Livelihood from Fishing

On peut se procurer le compte-rendu de la cérémonie de présentation officielle de ce livre auprès de Brian O'Riordan, Intermediate Technology, Schumacher Centre for Technology and Development, Bourton on Dunsmore, Warks CV23 9QZ (Royaume-Uni). On peut commander *A livelihood from Fishing* à IT Publications au prix de £ 10,29. Contacter Guy Benthall par courrier électronique : orders@itpubs.org.uk, par fax : 44 171 436 2013, ou par lettre : IT Publications 103-105 Southampton Row, Londres WC 1b 4HH. Pour commander ce livre dans sa version française (Du Nord au Sud : pêcher pour vivre), s'adresser à CRISLA, 1 avenue de la Marne 56100 Lorient (France), courrier électronique : crisla@globenet.org, fax : 02 97 64 24 57, prix : 68 F port compris.

Le capitaine (de frégate) Rankin, qui est membre du Maritime Group au Parlement convient que la PCP a besoin d'une refonte, tout en déclarant que «il n'est pas réaliste de parler d'une sortie de l'UE. Ce serait possible mais ça ne se fera pas. L'important c'est de travailler ferme d'ici à 2002 pour redresser la PCP. Il est un mot absolument essentiel que je n'ai pas entendu prononcer aujourd'hui. Je veux parler du problème de la subsidiarité: en revenir au pêcheur du coin, faire sortir ces gens de Bruxelles, les ramener à ce niveau... Je souhaite vivement voir le scientifique, le pêcheur, l'inspecteur, le contrôleur et tout le reste ensemble sur le terrain dans les diverses pêcheries. Pour ce qui est de la technique, on ne peut pas empêcher les pêcheurs d'utiliser des moyens modernes. Mais il faut éviter qu'à cause de ces nouvelles technologies on en arrive à détruire carrément les stocks.»

Parlant de la dimension internationale de la PCP, Roger Barton, mareyeur à Billingsgate, a dit que charité bien ordonnée commençait par soi-même, que les eaux britanniques devaient être protégées contre les intérêts étrangers. David Godbold, qui pêche dans la Tamise, a dit que les «droits d'usage exclusifs» sont un problème important, que les petites pêcheries comme celle où il se trouve sont envahies par des bateaux nomades. «Ces grosses unités font le tour des Iles britanniques sous toutes sortes de pavillons, détruisant sur leur chemin les moyens d'existence des populations locales. Je pêche depuis trente-cinq ans, et cette pêche nomade est un énorme problème.»

Les accords de pêche ont également été soumis à quelques critiques. Selon Austin Mitchell, les pêcheries des pays en développement se

trouvent maintenant «menacées par la pêche commerciale, qui est une obsession des pays industrialisés. Et l'Europe est en train d'aggraver encore les choses. Les accords de pêche signés entre l'UE et plusieurs pays en développement, en Afrique notamment, servent à subventionner la pêche européenne. Ils n'apportent aucune aide au développement pour le pays hôte. Dans le cadre de ces accords, de gros bateaux (surtout espagnols) arrivent et déciment les stocks.»

Euan Dunn, qui représentait RSPB (Bird Life International) a été frappé par les quantités énormes de poissons qui arrivent sur le marché en provenance de l'étranger. «Environ la moitié du poisson que nous consommons aujourd'hui au Royaume-Uni est importé. Et une bonne partie vient jusqu'ici dans le cadre des accords bilatéraux dont nous venons de parler. On peut dire qu'il s'agit là de quota hopping (moyen détourné d'accaparer des quotas de capture) à l'échelle internationale. Ces accords entraînent aussi d'énormes dégâts dans les écosystèmes côtiers. J'aimerais que Brian O'Riordan nous dise dans quelle mesure on progresse vers la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable.

En réponse Brian O'Riordan a dit qu'il avait l'impression que le Code de conduite était comme «une voix qui crie dans le désert». Pour une raison indéterminée les accords de pêche sont considérés comme des transactions commerciales entre gouvernements (et donc situées hors de la portée de ce code ou des autres). Je ne comprends pas qu'on laisse faire les gouvernements qui signent ces «contrats commerciaux» grâce auxquels ils

subventionnent leurs flottilles de pêche pour aller exploiter les ressources halieutiques d'autres pays. Comme vous dites, il s'agit bien là d'une sorte de quota hopping.

Andrew George a déclaré ce qui suit: «Dans le cadre de l'UE nous avons quand même les moyens d'influencer le cours des choses et d'essayer d'améliorer le sort des populations en d'autres parties du monde. Au Sénégal par exemple, par le biais de l'UE nous avons l'occasion de redonner un autre sens à l'expression «charité bien ordonnée commence par soi-même.» Elle commence sans doute par soi-même, mais elle ne s'arrête pas là. Nous devons travailler ici au Royaume-Uni et sur la scène internationale pour diffuser le message que Intermediate Technology nous a fort justement présenté aujourd'hui.»

René Pierre Chever, qui représentait Alain Le Sann et le collectif Pêche et Développement, a continué dans la ligne de ces propos. Citant Alain Le Sann, il a déclaré : «Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est une approche plus globale des pêches, une approche qui s'intéresse à la qualité de la vie et aux conditions de travail en même temps qu'à la protection du milieu marin et du littoral. Une approche purement économique ne suffira pas pour préserver nos pêcheries si l'environnement est détruit et que les jeunes quittent le métier.

Un autre usage pour les subventions

Plutôt que d'accorder une aide plus importante à ce secteur, nous devons répartir différemment les moyens afin de promouvoir une pêche responsable qui puisse fournir du travail à davantage de gens. Il est inacceptable que le contribuable européen subventionne ces pillages, comme c'est le cas pour les pélagiques au Sénégal ou le merlu argentin.

Tout le travail que nous avons effectué pour mener à bien cet ouvrage n'aurait sans doute pas l'effet souhaité s'il n'avait été traduit en anglais. Nous adressons pour cela tous nos remerciements à Intermediate Technology. Le message fondamental de *A livelihood from Fishing* c'est qu'il existe un humanisme évident dans le mode de vie et la culture du monde de la pêche.



Ce compte-rendu a été rédigé par
Brian O'Riordan, membre de
Intermediate Technology
(Royaume-Uni) et membre de l'ICSF

Aquaculture

La «Révolution bleue» va-t-elle réussir ?

Il n'est pas sûr que l'aquaculture intensive et le génie génétique apportent vraiment une réponse à la crise mondiale de la pêche

Orse souviendra des années 90 comme de la décennie qui aura vu s'installer la crise mondiale de la pêche. Pour les 200 millions d'individus, principalement des pays en développement, qui tirent des écosystèmes aquatiques leurs moyens d'existence, les conséquences ont été très douloureuses. A partir des années 50, la flotte de pêche mondiale s'est développée, atteignant des sommets entre 1970 et 1989, sa croissance étant alors deux fois plus importante que les débarquements. Soumise à la loi des entreprises et stimulée par les organismes de développement internationaux, la pêche s'est industrialisée et l'on s'est mis à courir après le dernier poisson. La surcapacité et le surinvestissement sont devenus des problèmes mondiaux. Chaque année les subventions publiques à l'ensemble de la flotte mondiale s'élèvent à 54 milliards de dollars alors que la valeur totale des captures est de 79 milliards de dollars. Les gros bateaux et les gros armements utilisent des techniques de plus en plus pointues, ce qui entraîne de plus en plus de gaspillage.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a calculé que près du cinquième du poisson capturé en mer est rejeté à l'eau. Comme le poisson se fait plus rare, les prix augmentent et le marché international étend son horizon. Dans les pays du Sud, la production a fait un bond : pour eux, le montant total des devises obtenues grâce aux exportations de poisson est passé de 9 milliards de dollars en 1983 à 17 milliards en 1993. Il se peut que les Etats du Sud et leurs petits pêcheurs profitent, dans un premier temps, de l'élévation des cours. Mais les populations démunies et des consommateurs pas si pauvres pourtant finissent par ne plus pouvoir s'offrir cette source de protéines traditionnellement bon marché.

Car le poisson voyage maintenant vers les pays du Nord, en bateau ou en avion. Les exportations augmentent plus vite que la production, et la consommation intérieure diminue. Au cours de la période 1978-1988, les disponibilités par habitant ont baissé de 2,9 pour cent en Afrique et de 7,9 pour cent en Amérique latine. En Inde, le poisson est devenu une denrée chère même pour les classes moyennes.

La consommation moyenne de poisson est trois fois plus élevée dans les pays du Nord que dans ceux du Sud, bien que le poisson constitue dans beaucoup de régions du Sud, en Asie notamment, un élément plus important du régime alimentaire. Ainsi au Bangladesh il représente plus de la moitié des apports en protéines animales, et la consommation moyenne par habitant est de 7,2 kg.

Au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, où il représente respectivement environ 10 et 6 pour cent des apports en protéines animales, la consommation annuelle par habitant s'élève à près de 20 kg. A long terme, aussi bien dans le Nord que dans le Sud, l'intensification des activités de pêche conduit à la marginalisation de la petite pêche côtière.

Bien que les captures mondiales aient régulièrement augmenté depuis les années 50, pour atteindre 116 millions de tonnes en 1996, de nombreux signes indiquent que cette tendance n'est pas durable. En 1994, selon la FAO, 35 pour cent des zones de pêche étaient surexploitées ou épuisées, 25 pour cent étaient pleinement exploitées tandis que 40 pour cent seulement pouvaient supporter une augmentation des captures dans les conditions d'exploitation courantes. Pour citer la FAO, «le tonnage global sans cesse croissant de la production mondiale donne une vision trompeuse de l'état de la ressource et un sentiment erroné de sécurité.»

Une réalité incontournable

Les preuves ne manquent pas qu'il se passe de tristes choses dans les mers et les océans. Quelques exemples suffiront à donner une idée de l'ampleur du problème. Dans le monde, la zone Pacifique Ouest est la seule à posséder des stocks de thon en bon état. Greenpeace souligne que «selon les estimations des scientifiques, la surpêche a réduit les stocks de thon rouge du Sud à seulement 2-5 pour cent de leur état primitif.» Presque tous les stocks de poissons de fond semblent fortement exploités ou surexploités. En l'espace de dix ans, les captures mondiales d'espèces de fond ont d'ailleurs diminué de moitié.

On avait l'habitude de penser que l'exploitation d'une espèce jusqu'au stade de son extinction constituait une éventualité

improbable. En 1996 pourtant, l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) comptait sur sa Liste rouge (espèces menacées) 100 espèces de poisson de mer. A côté de certaines espèces de thon, on y trouve des requins et plus de trente variétés d'hippocampe.

Les preuves sont si nombreuses et les conséquences si sérieuses (à la fois pour la population mondiale et pour l'industrie de la transformation) que le problème est maintenant bien connu. Mais au lieu de dire avec force qu'il faut changer les stratégies de pêche actuelles, ceux qui ont été les premiers fauteurs (la Banque mondiale, la FAO, l'industrie agro-alimentaire) sont maintenant tout feu tout flamme pour encourager cette fois l'aquaculture, sur un mode encore une fois industriel. Voici une citation d'Ismael Serageldin, qui préside le Groupe consultatif pour la Recherche agricole internationale (CGIAR) : «Sur la terre ferme, nous avons appris à produire de la nourriture par la culture. Mais sur la mer, nous sommes encore au stade de la chasse et de la cueillette.»

Pour nous faire comprendre que le temps presse, on nous rappelle qu'il faut bien songer à nourrir une population mondiale sans cesse croissante. Selon les projections effectuées par la FAO, en 2010 il manquerait en effet 16 millions de tonnes de produits de la mer pour satisfaire la demande. Comme le dit l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (NASCO), «en 2025, la demande sera passée de 100 millions à 165 millions de tonnes.»

Dans les milieux professionnels de la pêche, on reconnaît qu'on est bel et bien confronté à une crise. Aquaculture Production Technology, une entreprise spécialisée israélienne déclare que «la seule façon de réduire le déséquilibre entre des captures qui baissent et une demande qui s'accroît c'est de développer l'aquaculture.» Lorsqu'on examine de plus près la solution qui nous est ainsi proposée, des doutes se font jour sur sa viabilité à long terme. Lorsqu'ils veulent nous convaincre qu'il faut maintenant apprendre à élever le poisson, les avocats de l'aquaculture ont un argument de poids : partout dans le monde, et cela pendant des millénaires, les cultivateurs ont également élevé du poisson.

Dans les rizières des basses terres de l'Asie, lorsqu'arrivent les grandes pluies, beaucoup de paysans récoltent des poissons sauvages et autres espèces aquatiques (crabes, grenouilles...). Cela complète les réserves de nourriture et apporte un supplément de protéines animales. Mais l'aquaculture proprement dite commence seulement quand l'homme intervient pour contrôler et favoriser la croissance de poissons, crustacés ou mollusques. En Chine, l'élevage de la carpe,

intégré dans un système rizicole complexe, est peut-être aussi ancien que la culture du riz. Dans l'Etat du Kérala en Inde, depuis des siècles il existe un système de polyculture où le riz alterne avec la crevette. Cela s'appelle le *chenmmeen kettu*. Et au Japon, il y a de cela 300 ans, on a appris à faire usage des algues dans l'alimentation.

Dans ces systèmes, on fait peu appel à des facteurs de production externes. C'est ce que les praticiens modernes appellent l'aquaculture «extensive». Elle ne concurrence pas d'autres utilisateurs de l'environnement aquatique mais au contraire complète leurs activités en aidant à boucler les cycles alimentaires. Dans bon nombre de pays asiatiques, par exemple, les cultivateurs jettent dans les bassins les déjections de leur volaille ou de leur bétail et des déchets végétaux pour favoriser le développement d'organismes qui seront mangés par les poissons. Les nouveaux déchets repartent dans les champs pour servir d'engrais.

Les principales espèces utilisées dans ce processus sont la carpe et plus récemment le tilapia. Ce type d'aquaculture, soutenu par des initiatives locales et des programmes de développement rural mis en œuvre par diverses associations, est toujours bien vivant. Les producteurs de riz ne cessent d'adapter l'élevage du poisson à leurs besoins, pour la lutte contre les nuisibles ou les mauvaises herbes, par exemple.

Grâce à ces innovations, les cultivateurs ont pu améliorer leur alimentation et leurs revenus. En Indonésie, le poisson permet d'augmenter sensiblement les profits tirés des rizières parce que l'argent qu'il représente n'a pas à être partagé avec le propriétaire foncier. L'introduction du poisson dans des systèmes de production agricole élaborés peut avoir des résultats spectaculaires, même d'un point de vue purement économique.

L'expérience du Malawi

Dans ce pays, des cultivateurs sont parvenus à transformer complètement leur système de culture en introduisant l'aquaculture dans les zones humides marginales, en association avec des activités de maraîchage. Au bout de sept ans, jardins et bassins leur rapportaient plus que leurs champs.

Et on a calculé que pour un dollar investi dans ces zones humides, ils en ont obtenu sept. L'importance de ce type d'aquaculture pour la sécurité alimentaire est évidente quand on sait que 85 pour cent de la production aquacole des pays du Sud est consommée sur place.

Les nouveaux prophètes de l'aquaculture veulent que l'aquaculture nouvelle reprenne les modes de production de la fameuse

Révolution verte. Les entreprises aquacoles, les banques multilatérales de développement et les organismes des Nations unies appellent cela la «Révolution bleue». Il arrive que ces gens parlent des bienfaits des pratiques traditionnelles, mais ce qu'ils ont en tête est totalement différent.

Il s'agit de monoculture: l'élevage de quelques espèces à forte valeur marchande destinées à alimenter le marché international. Les modèles ayant présidé à la Révolution verte (laquelle n'a pas pu répondre aux besoins des plus nécessiteux alors qu'elle a entraîné pour l'agriculture dans son ensemble une érosion de son capital génétique) vont-ils avoir plus de succès sous l'eau que sur le sol?

La moitié de la production de l'aquaculture en milieu marin est constituée d'algues et plantes marines (laminaires essentiellement). Mais l'on s'intéresse ici uniquement au poisson. Au cours des dix dernières années, la production de poisson d'aquaculture a plus que doublé et représente actuellement un cinquième de la production mondiale de poisson.

Etant donné que le tiers des captures est transformé en farines et huiles, l'aquaculture fournit le quart du poisson directement utilisé pour la consommation humaine. C'est essentiellement à la Chine que revient le mérite de ce développement spectaculaire de la production aquacole.

Les pays en développement de l'Asie sont les grands centres de production. En 1995, la Chine représentait à elle seule 65 pour cent de l'aquaculture mondiale. Les autres principaux producteurs sont l'Inde, les Philippines,

l'Indonésie, la Thaïlande, le Bangladesh et Taiwan. Parmi les pays développés, les principaux producteurs sont les Etats-Unis et le Japon, suivis par la France, l'Italie et la Norvège.

Les espèces produites varient suivant la nature des eaux et la région. A l'échelle mondiale, le gros de la production est constitué d'espèces d'eau douce à faible valeur marchande qui s'intègrent dans des systèmes culturels harmonieux: la carpe et dans une moindre mesure le tilapia. L'élevage du tilapia a récemment connu une forte expansion en Asie et en Afrique.

Coup d'œil sur les espèces

En 1992, la production mondiale de tilapia a atteint 473 000 tonnes. Les principaux producteurs étaient la Chine, l'Indonésie, les Philippines et l'Egypte. La production des diverses espèces de carpe est beaucoup plus élevée. En 1995, la production mondiale de carpe argentée, carpe herbivore et carpe commune était de 6,7 millions de tonnes.

La carpe est aussi une espèce importante dans un certain nombre de pays développés, la Hongrie par exemple. Mais ces pays élèvent surtout des espèces à forte valeur marchande en eau douce. Aux Etats-Unis, l'espèce principale est le silure. En Europe, au Japon et aussi aux Etats-Unis on apprécie la truite.

Les eaux saumâtres, qui sont un mélange d'eau douce et d'eau salée avec un taux de salinité intermédiaire, se trouvent dans les mangroves, les estuaires, les lagunes et les marais. Elles représentent 7,1 pour cent de la production aquacole, qui concerne ici des espèces à forte

valeur marchande. Dans les pays en développement, la crevette d'élevage destinée à l'exportation a connu une grande expansion. Dans les pays européens et sur le pourtour méditerranéen, ces endroits sont consacrés à l'ostréculture et à l'élevage de poissons de mer carnivores à forte valeur marchande: bar, daurade.

Si on laisse de côté les activités aquacoles traditionnelles des pays asiatiques, au Nord comme au Sud l'aquaculture produit surtout des espèces à forte valeur marchande (mollusques, crustacés, poissons de mer et saumon) qui représentent en tout 31,5 pour cent de la production mondiale en volume et 61 pour cent en valeur. C'est dans ces endroits privilégiés que les tenants de la Révolution bleue réalisent leurs investissements.

Le résultat le plus préoccupant de cette Révolution bleue c'est qu'au lieu de faire monter les captures mondiales, elle va peut-être finalement faire chuter la productivité totale des mers et des océans. Les sites d'aquaculture intensive sont le plus souvent installés en eaux peu profondes où pourraient s'installer d'autres activités. Lorsqu'il y a en plus plein de soleil et plein d'éléments nutritifs, ces zones peuvent constituer les écosystèmes marins les plus divers et les plus fertiles du monde. Dans les régions tempérées, il y a aussi des champs d'algues.

Dans les régions tropicales ce sont les mangroves et les récifs coralliens. Ces écosystèmes abritent les juvéniles de la plupart des espèces (y compris les espèces océaniques). C'est donc là l'origine de la ressource qui fait vivre aussi bien la pêche traditionnelle que la pêche industrielle.

L'aquaculture intensive, qui concentre en un même endroit de grandes quantités de poissons ou de coquillages, a sur l'environnement des effets semblables à ceux des élevages intensifs de bétail ou de volaille. Le plus évident est l'accumulation de matières organiques, sous forme de nourriture non consommée et de déjections.

Lorsque les sites sont installés directement dans l'environnement marin ou en eaux saumâtres, une telle accumulation peut déclencher un processus d'eutrophisation, avec une baisse des taux d'oxygène sur les fonds et dans toute la masse d'eau et une prolifération d'algues unicellulaires dont certaines peuvent être toxiques. A cela s'ajoute la pollution par les pesticides et les antibiotiques qu'on utilise à profusion là où il y a une telle concentration animale. La biodiversité du secteur est alors fortement érodée. Cela s'est produit surtout dans des eaux abritées, avec les élevages de saumon en

Norvège ou au Chili, les parcs à huîtres ou à moules en lagunes ou dans les estuaires et bien sûr dans les bassins à crevettes.

Quand on construit des installations spéciales (bassins, etc.), l'impact est encore plus sérieux. La crevetticulture est le type d'aquaculture intensive le plus répandu, celui qui a été le plus vigoureusement encouragé par les institutions ou les banques de développement internationales. La crevette d'élevage destinée aux marchés lucratifs des pays du Nord c'est «l'or rose».

Mais c'est aussi, hélas, l'exemple parfait du mal qu'une aquaculture intensive pratiquée à grande échelle peut faire sur le plan social et environnemental. La crevetticulture a connu un développement rapide en Asie du Sud-Est, en Equateur et en Amérique centrale. En 1990, avec 820 000 hectares exploités et une production de 556 000 tonnes, l'Asie à elle seule représentait 80 pour cent de l'activité mondiale dans ce domaine. Les principaux importateurs restent le Japon, les Etats-Unis et l'Europe, avec une valeur marchande globale de 7 milliards de dollars.

La crevette d'élevage est l'une des principales causes de la destruction des mangroves. En Thaïlande, 40 pour cent ont été détruites, et l'abattage des arbres pour faire place aux bassins n'est qu'un aspect des choses. Il existe sans doute des éclosiers pour les larves de crevettes. Mais lorsque leur production est insuffisante, on en attrape aussi dans les mangroves avec des filets à fines mailles qui piègent en même temps plein d'autres organismes marins.

Autres problèmes

Les entreprises crevetticoles s'installent non seulement dans la mangrove mais aussi sur des terres agricoles près des points d'eau. Les cultivateurs sont forcés de partir et d'abandonner leurs rizières. Comme ces sites consomment beaucoup d'eau douce et d'eau salée, on constate que la nappe phréatique baisse et que l'eau salée s'infiltre. Compte tenu de cette dégradation de leur environnement, les sites de ce genre ne durent en moyenne que trois ou quatre ans. Ils sont alors abandonnés, et il reste derrière une terre polluée, imprégnée de sel, impropre aux cultures.

Il s'agit là de dégâts causés à l'environnement. Il y a aussi le prix social payé par la population locale qui aura perdu son accès traditionnel aux ressources du littoral et de la mangrove. Au Bangladesh, par exemple, les entrepreneurs qui veulent faire des installations sont prioritaires pour louer le terrain. Les gens du pays ont ainsi perdu leur accès traditionnel aux terres communautaires et aux masses d'eau publiques. Et les mesures prises par les gouvernements pour encourager

les exportations exacerbent encore le problème. Aux Philippines, des syndicats de pêcheurs se sont élevés contre la construction d'enclos à poissons qui obstruaient les baies dans lesquelles ils avaient coutume de travailler. Et malgré ça les pêcheurs locaux produisent toujours la plus grande partie du poisson qui alimente le marché local.

L'instabilité propre à l'aquaculture intensive fait qu'il n'y a pas de participation des gens du secteur. Citons Roger S.V. Pullin, directeur du Programme pour les systèmes de ressources aquatiques continentales de l'ICLARM : «Celui qui exploite une ferme aquacole indépendante peut s'attendre, en moyenne, à une perte totale ou en tout cas à une perte sérieuse des profits au moins une fois tous les dix ans ou même davantage. Pour un élevage industriel, cela peut conduire à la faillite. Pour le petit fermier d'un pays en développement, c'est son existence même qui est menacée.»

La dégradation de l'environnement qui est la conséquence inévitable de l'aquaculture intensive oblige l'entrepreneur à trouver un autre site. Ces deux facteurs font que ce secteur d'activité est en quelque sorte réservé à des opérateurs qui disposent de gros capitaux et qui ne doivent pas payer la facture pour les dégâts causés à l'environnement. Ce sont des investisseurs qui peuvent, en cas de besoin, placer leurs bénéfices dans d'autres secteurs ou des sociétés capables de trouver ailleurs un nouveau site.

Derrière les chiffres mirifiques des performances à l'exportation se cachent des coûts énormes pour la société. Dans l'Etat de l'Andhra Pradesh en Inde, on estime que la

crevetticulture rapporte des sommes énormes. Mais, comme le montre le Third World Network, lorsqu'on voit les choses sous un plus grand angle, les gains de production sont vite balayés par les effets nocifs de cette activité sur les populations locales et l'environnement.

Dans ce pays, une coalition d'Ong s'est mise en place et a demandé devant les tribunaux de quel droit les entreprises crevetticoles se permettaient de détruire ainsi les moyens d'existence de millions de gens tout au long du littoral. La Cour suprême de l'Union indienne a fini par ordonner le démantèlement des installations abusives et de suspendre toute nouvelle construction.

Problèmes génétiques

Les géniteurs utilisés dans les élevages de poissons avaient plus ou moins la même origine, ce qui a posé des problèmes de consanguinité et une érosion des traits génétiques. L'exemple classique est celui du tilapia en Asie du Sud-Est. Pullin explique que «des poissons ont été prélevés en plein air en Egypte en 1962 et expédiés au Japon. Certains de leurs descendants sont partis de là en Thaïlande en 1965 où ils ont produit une souche qui s'est ensuite beaucoup multipliée. Certains éléments de cette souche ont été expédiés, aux Philippines en 1972. Leurs descendants ont depuis peuplé les élevages de ce pays.

Malgré les efforts de sélection entrepris par les Philippines en 1989, leurs tilapias étaient moins performants que de nouveaux géniteurs sauvages acquis en Egypte. Pour résoudre ce problème, l'ICLARM a, au milieu des années 80, lancé un programme destiné à constituer un

fonds de ressources génétiques pour le tilapia. C'est de là qu'est sorti le «super tilapia», à partir d'individus sauvages en provenance d'Égypte.

La détérioration des caractéristiques génétiques de certains stocks de tilapia ne devrait concerner que les éleveurs, sauf qu'il est pratiquement impossible d'éviter la fuite de quelques sujets dans la nature environnante pour cause d'intempérie, d'inondation, de matériel brisé... Il arrive même, à vrai dire, que du poisson d'élevage soit volontairement lâché pour reconstituer des stocks sauvages.

Pour bien comprendre les conséquences éventuelles de ces fuites ou de ces lâchages volontaires, il ne faut pas oublier que, grâce à diverses combinaisons génétiques, certaines populations se sont particulièrement bien adaptées à leur environnement, surtout en eau douce. Si un nombre suffisant d'individus issus d'élevages arrivent à se croiser avec des individus sauvages de la même espèce ou d'une espèce apparentée, les traits acquis lors des précédentes combinaisons se perdent. Les petits stocks de poissons sauvages sont particulièrement sensibles à ce genre de contamination.

Le saumon fournit un bon exemple pour apprécier l'étendue de ces fuites hors des élevages. Les saumons adultes sont parqués dans d'immenses cages qui flottent dans la mer près des côtes. En 1995, on estimait à près de 650 000 le nombre d'individus qui s'étaient échappés des fermes aquacoles norvégiennes (il était de 570 000 en 1994). Cette même année, le pourcentage de saumons d'élevage identifiés dans les échantillons prélevés dans les pêcheries côtières était de 42 pour cent. Au Canada, dans la rivière Magagudavic, les saumons issus d'élevages représentaient 90 pour cent des captures.

Même s'il n'y a pas de croisements, même si les individus relâchés ne sont pas fertiles, il peut y avoir sur les populations sauvages d'autres effets qu'il est souvent impossible de prévoir. C'est un fait bien connu qu'en Norvège plusieurs populations indigènes de saumon Atlantique sont menacées d'extinction à cause de la présence d'un parasite apporté de la Mer Baltique par des saumons génétiquement résistants. Le cas le plus sérieux est celui de l'introduction de la perche du Nil dans le Lac Victoria, qui a entraîné la disparition de près de 200 espèces de cichlidés.

Mais l'aspect le plus lourd de conséquences de la Révolution bleue est peut-être celui-ci : l'augmentation de la production de poissons carnivores (quand on y inclut le poisson de luxe produit en élevage) et de crevettes a entraîné une plus forte demande sur les farines, qui sont fabriquées à partir de poisson sauvage. Le tiers

des captures mondiales va à l'industrie minotière. Pour répondre aux besoins des élevages de crevettes notamment, de nouvelles pêches sont apparues dans les pays tropicaux alors qu'elles n'y étaient guère pratiquées auparavant. En Thaïlande, cela s'est déjà traduit par «la pêche à la biomasse». Avant on capturait la crevette sur les fonds avec le chalut, et les autres espèces étaient soit rejetées soit vendues sur les marchés locaux. Maintenant on capture tout ce qui peut se transformer en farine.

Or, plusieurs de ces espèces entraînent dans l'alimentation ordinaire des populations littorales. A cause de ces pratiques destructrices, elles ont du mal à trouver ces protéines à bon marché. En Indonésie, parce qu'il faut bien nourrir les crevettes d'élevage, beaucoup de gens ne peuvent plus s'offrir la sardine, par exemple, qui autrefois était abondante et pas chère. Pour la même raison, on ne trouve plus assez de matière première pour préparer le poisson salé en Malaisie.

Absence de retombées bénéfiques

Pour les communautés locales marginalisées, incapables de participer au système et lourdement handicapées par la dégradation de leur environnement, l'aquaculture intensive n'apporte rien. Et il n'existe guère de preuves que les miettes des gains à l'exportation parviennent jusqu'à elles.

Si l'on se place dans une perspective nationale, la Révolution bleue entraîne une transformation des protéines bon marché du Sud en protéines moins abondantes et plus chères qui s'en iront dans les pays du Nord. La crise économique et monétaire qui frappe l'Asie du Sud-Est prouve qu'en confiant son sort à la monnaie et aux marchés extérieurs au lieu d'encourager la production intérieure pour assurer à tous la sécurité alimentaire on fait des paris dangereux.

En janvier 1996, dans une écloserie commerciale de Loach Fyne en Ecosse, on produisait pour la première fois dans l'histoire du saumon modifié par génie génétique. Cet «AquAdvantage Bred Salmon» pouvait donc connaître une croissance accélérée grâce à une technique génétique développée par une équipe de chercheurs de la Memorial University de Terre-Neuve (Canada). Le transfert de technologie était assuré par la société A/F Protein de Boston (Etats-Unis).

C'est en 1982 que le génie génétique a commencé à s'intéresser au poisson. La justification morale de cette démarche est bien connue: il faudra bien nourrir la population mondiale. Selon l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord, «on peut prévoir que la rapidité de la croissance démographique à l'échelle

mondiale entraînera une demande accrue d'organismes aquatiques et parallèlement un recours accru à la biotechnologie dans les activités aquacoles.»

On pousse les pays en développement à monter dans le train le plus vite possible. Dans un document avant-projet de la Banque mondiale (Biotechnologie marine et pays en développement), on peut lire ceci : «La possibilité de produire en élevage du poisson et des coquillages transgéniques qui ont une croissance plus rapide et plus importante et qui assimilent plus efficacement leur nourriture est un facteur particulièrement important pour les pays en développement. Cela est à la fois bon pour l'alimentation et pour les exportations.»

On peut croire ou ne pas croire en la technique. Mais avant de s'engager dans cette voie, les pays concernés feraient bien de se demander si le génie génétique appliqué à l'aquaculture constitue vraiment une réponse aux véritables problèmes.

Si l'on n'essaie pas de résoudre certains problèmes fondamentaux (pression trop forte sur les écosystèmes marins, appauvrissement de cet environnement, marginalisation progressive des populations littorales qui perdent ainsi leur source de nourriture et de revenus), il se pourrait bien que le génie génétique ne fasse qu'exacerber encore la crise.

La technologie fait des promesses, mais pour l'heure l'efficacité du génie génétique appliqué au poisson reste très aléatoire. La méthode la plus fréquemment utilisée consiste à injecter certains gènes ouf par ouf, embryon par embryon. L'idée est que, le gène s'intégrera

dans le génome de l'ouf et se manifestera dans l'adulte transgénique.

Efficacité incertaine

Cette méthode est longue et fastidieuse. Elle doit être réalisée par des techniciens expérimentés. Son efficacité est faible : les oufs ainsi manipulés ne produisent en moyenne qu'entre 0 et 13 pour cent de poissons transgéniques.

Diverses équipes de chercheurs à travers le monde s'affairent pour mettre au point des méthodes plus efficaces capables de traiter une multitude d'oufs à la fois : électroporation, bombardement de particules, liposomes et vecteurs de cellule spermatique. Jusqu'à présent les résultats sont réduits. Le génie génétique appliqué au poisson, c'est pour l'heure une question de chance et de tour de main plutôt qu'une véritable connaissance des processus. Et d'ailleurs même NASCO admet que parmi les individus qui sont le produit du génie génétique il y a de nombreux croisements.

Bien qu'il reste beaucoup à faire en matière de recherche fondamentale, certaines équipes de scientifiques n'ont pas hésité à se lancer dans la recherche appliquée, ne dédaignant pas de déposer au passage des brevets. Les aspects économiques de l'aquaculture les ont poussé à centrer leurs travaux sur trois axes : rapidité de la croissance, résistance au froid, résistance aux maladies.

L'alimentation représente la moitié des coûts de production dans une entreprise aquacole. La rapidité de la croissance et la faculté d'assimilation de la nourriture représentent

donc des facteurs particulièrement importants pour l'opérateur. Le premier poisson transgénique à croissance rapide était une carpe commune développée en Chine en 1986. Elle possédait un gène promoteur issu d'une souris et un gène d'hormone de croissance humaine.

Depuis lors, des équipes américaines ont aussi travaillé sur des carpes et des silures. Au Royaume-Uni et à Cuba on s'est surtout intéressé au tilapia. Les Canadiens ont travaillé sur le saumon et la truite. Depuis un certain temps, afin de ne pas brusquer la sensibilité des consommateurs, les scientifiques se sont limités à des gènes issus de poissons pour réaliser leurs montages.

Ce sont des scientifiques canadiens qui sont parvenus aux résultats les plus spectaculaires: du saumon transgénique grandissant dix fois plus vite que le groupe témoin, obtenu en lui ajoutant le gène d'une hormone de croissance d'un saumon chinook contrôlé par un promoteur antigel issu d'un flétan. Ce sont ces poissons qui ont été exportés en Ecosse.

Autres saumons transgéniques

Un autre assemblage, basé sur du saumon sockeye du Pacifique, a donné des saumons transgéniques onze fois plus lourds en moyenne que le groupe témoin. L'un d'entre eux était un véritable phénomène: il était trente-sept fois plus gros. Mais ces athlètes ont payé le prix de leurs performances: certains étaient affligés de déformations crâniennes ou d'hypertrophie des opercules. Au bout d'un an, le mal s'aggravait et ils mouraient. L'équipe canadienne cherche également à produire des individus résistants au gel. La salmoniculture

est impossible sous certaines latitudes parce que si la température de l'eau descend en dessous de zéro degré les cellules du saumon se mettent à geler et le poisson meurt.

Certaines espèces démersales, la loquette d'Amérique par exemple, se trouve bien dans des eaux recouvertes de glace grâce à une protéine qui empêche son sang de geler. Des chercheurs canadiens ont eu l'idée d'isoler le gène de cette protéine antigel sur une limande-plies rouge et de l'introduire dans le génome d'un saumon.

Les résultats ont été décevants: par rapport au flétan, le saumon a produit seulement un pour cent de cette protéine. C'est en réalisant ces expériences que les chercheurs ont constaté par hasard que le promoteur de la protéine antigel activait également les hormones de croissance.

Dans des conditions d'élevage intensif, la maladie peut se répandre rapidement. Il est donc aisé de comprendre que la résistance à la maladie est un trait particulièrement intéressant. En matière d'infections virales, on a cherché dans plusieurs directions. Une équipe japonaise a ainsi utilisé la méthode des antisens pour développer chez la truite une résistance au virus responsable de la nécrose pancréatique infectieuse.

Plusieurs approches ont également été adoptées pour lutter contre d'autres pathologies. Des Canadiens expérimentent sur le saumon un gène de truite comme inhibiteur bactérien. Une équipe néo-zélandaise injecte des gènes codant pour des chaînes peptidiques biologiquement actives issues de peau de grenouille.

Voici donc là les principaux champs de recherche. Mais les scientifiques s'intéressent aussi à d'autres choses. Une équipe japonaise tente de développer un gène qui permettrait au poisson d'eau douce de supporter un milieu salé et vis versa. D'autres s'intéressent à des gènes qui peuvent agir sur la pigmentation de la peau : la couleur du poisson s'adapterait aux tendances culinaires et esthétiques, ce qui serait aussi une source de profit.

Comparé à ce qui se fait pour les plantes, les applications du génie génétique au poisson reste au stade de la première enfance. Ces expériences sont en grande partie réalisées par des centres de recherche ou des instituts publics qui disposent d'équipes importantes bien établies. Celles-ci maintiennent avec leurs collègues étrangers des contacts étroits qui pourraient ne pas durer si des considérations commerciales présidaient au développement de ces techniques.

Notre ignorance est grande

Nous ne connaissons toujours pas grand chose des écosystèmes marins, et ce que nous savons des effets à court et à long terme du poisson transgénique est forcément schématique. Une chose est sûre : le poisson transgénique se retrouvera dans les cours d'eau et les océans tout comme son cousin non transgénique.

Pour ce qui du poisson à croissance rapide, son impact sur les populations sauvages et les écosystèmes dépendra des raisons exactes de ce phénomène: est-il dû au fait que ce poisson mange davantage ou qu'il assimile mieux ce qu'il mange.

Dans le premier cas, il gênera davantage les populations sauvages. A cause de la taille plus développée qu'il atteint à un moment ou à un autre de son cycle de vie, le poisson transgénique sera en concurrence avec d'autres espèces au sein de l'écosystème, qui ne pourra peut-être plus fournir assez d'aliments aux prédateurs habituels.

Et le saumon résistant au gel finirait par coloniser entièrement son environnement où il tiendrait la dragée haute aux espèces carnivores habituelles. On peut imaginer qu'il envahisse ainsi un habitat d'autant plus vaste que ses traits génétiques se seront peut-être transmis aux populations sauvages. Et ce serait le même scénario et les mêmes conséquences pour l'équilibre naturel s'il s'agissait de saumon résistant aux maladies.

Ces interférences se répercuteraient à long terme sur les activités aquacoles, mais ce sont les pêcheurs qui remarqueraient en premier les effets de la présence de ce poisson transgénique dans l'environnement. Les scientifiques prétendent que pour éviter ces problèmes on pourrait développer un poisson transgénique

Qui finance la Révolution bleue ?

Le développement de l'aquaculture intensive dans les pays en développement, notamment la crevetteculture, a été stimulé par une intensification des prêts accordés par les organismes d'aide multilatérale. Entre 1988 et 1993, un tiers des sommes consacrées à la pêche concernait l'aquaculture.

La revue *The Ecologist* note qu'en 1991 la Banque mondiale a accordé 420 millions de dollars à l'Inde, 385 millions à la Chine, 267 millions à l'Argentine pour des activités aquacoles. Bien que les effets nocifs de l'aquaculture intensive soient de plus en plus évidents, la Banque mondiale n'a guère amendé sa politique. En mai 1997, elle a approuvé un prêt de 40 millions de dollars au gouvernement du Mexique pour aider au financement d'un programme de développement de l'aquaculture (élevage intensif de crevette, tilapia, pétoncle et ormeau). Il s'agit d'augmenter la part (173 878 tonnes) de ce ! secteur d'activité dans la production totale des pêcheries mexicaines (1 570 586 tonnes). La Banque mondiale a fait l'objet de critiques parce qu'elle n'a consulté les populations locales concernées qu'une fois les plans arrêtés et qu'il était alors difficile de modifier les choses.

En 1997 elle a aussi approuvé un prêt de 10 millions de dollars pour le développement de l'élevage et de l'aquaculture dans la province chinoise de Heilongjiang, l'objectif étant d'augmenter la production de poisson en construisant 584 hectares de nouveaux bassins, en remettant en état 237 hectares de bassins déjà existants et en repeuplant un lac naturel de 12 000 hectares.

incapable de se reproduire, ce qui reste à prouver.

Si cette modification avait lieu, elle changerait peut-être aussi le comportement du poisson transgénique, ce qui ne serait pas, une fois de plus, sans conséquences pour les populations sauvages et les écosystèmes. Enfin, le problème n'est pas de savoir si de tels risques sont acceptables mais plutôt de savoir s'il faut vraiment passer par là. Les partisans de la Révolution bleue nous répètent sans cesse qu'il faudra bien nourrir la planète, et que ces risques sont à prendre. Où cela va-t-il nous conduire?

Si les tendances actuelles se confirment, si l'on pousse trop loin la surpêche, l'aquaculture intensive et le génie génétique, voici ce que nous entrevoyons: des systèmes marins appauvris, produisant en grande quantité du poisson «sur mesure» sous le contrôle

d'entreprises qui ont les moyens d'investir dans cet environnement et de le gérer.

Dans ce «brave new world» à la Huxley, les industriels exploiteront l'élément aquatique, et les populations auront pour principale mission de fournir des travailleurs et des consommateurs qui produiront et mangeront des protéines ichthyiques plus ou moins compliquées à élaborer. Le processus d'industrialisation du milieu marin est en fait au cour même de la Révolution industrielle.

Croissance démographique et gestion de la ressource

Il est certain qu'il faudra bien nourrir tous ces gens qui à l'avenir peupleront la planète en plus grand nombre. Mais n'est-il pas encore plus urgent de nourrir ceux qui la peuplent aujourd'hui par des moyens qui n'empêcheront pas les générations futures de produire à leur tour ce qu'il faut pour se nourrir.

Au lieu de tenter de résoudre les problèmes de l'heure en essayant de mettre au point de nouvelles solutions qui à tous les coups créeront de nouveaux problèmes, ne serait-il pas préférable de prendre en considération d'autres solutions qui existent et qui permettraient de préserver ce qui constitue le fondement même de la vie: la diversité !

Le premier pas à faire sur ce chemin c'est de revoir notre façon de gérer la pêche. Compte tenu du niveau d'exploitation des mers et des océans, et des conséquences directes et indirectes que cela entraîne, il est clair qu'avec les pratiques actuelles les captures mondiales ne pourront se maintenir durablement. Deux

questions viennent alors à l'esprit: si on pêchait de manière durable, pourrait-on maintenir ces niveaux de capture, pourrait-on même augmenter la production?

Les réponses varient suivant nos différents interlocuteurs. La FAO soutient que les captures marines peuvent durablement augmenter de 20 millions de tonnes, à condition que certaines conditions soient respectées: reconstitution des ressources dégradées, exploitation des stocks sous-exploités afin d'éviter la surpêche, diminution des rejets. D'autres voix proposent de changer radicalement les fondements mêmes des régimes de gestion, en particulier les a priori sur lesquels ils se fondent.

La préoccupation centrale des partisans d'une telle approche est de protéger les ressources halieutiques des facteurs ayant conduit à leur surexploitation. A long terme, les changements indispensables n'entraîneront pas nécessairement une diminution des captures. Si les mesures de gestion souhaitées étaient adoptées, les eaux communautaires (européennes) actuellement surexploitées pourraient produire autant et même plus que les tonnages en déclin constant débarqués dans les divers Etats membres.

Cette approche, qui privilégie l'entretien de la ressource plutôt que sa simple conservation, préconise en quelque sorte une exploitation bridée de l'environnement marin, ce qui avait été au fond la façon de faire de nombreuses populations littorales pendant des milliers d'années.

On a sorti tout ce qu'on a pu des mers et des océans. Ceux-ci sont maintenant appauvris. La

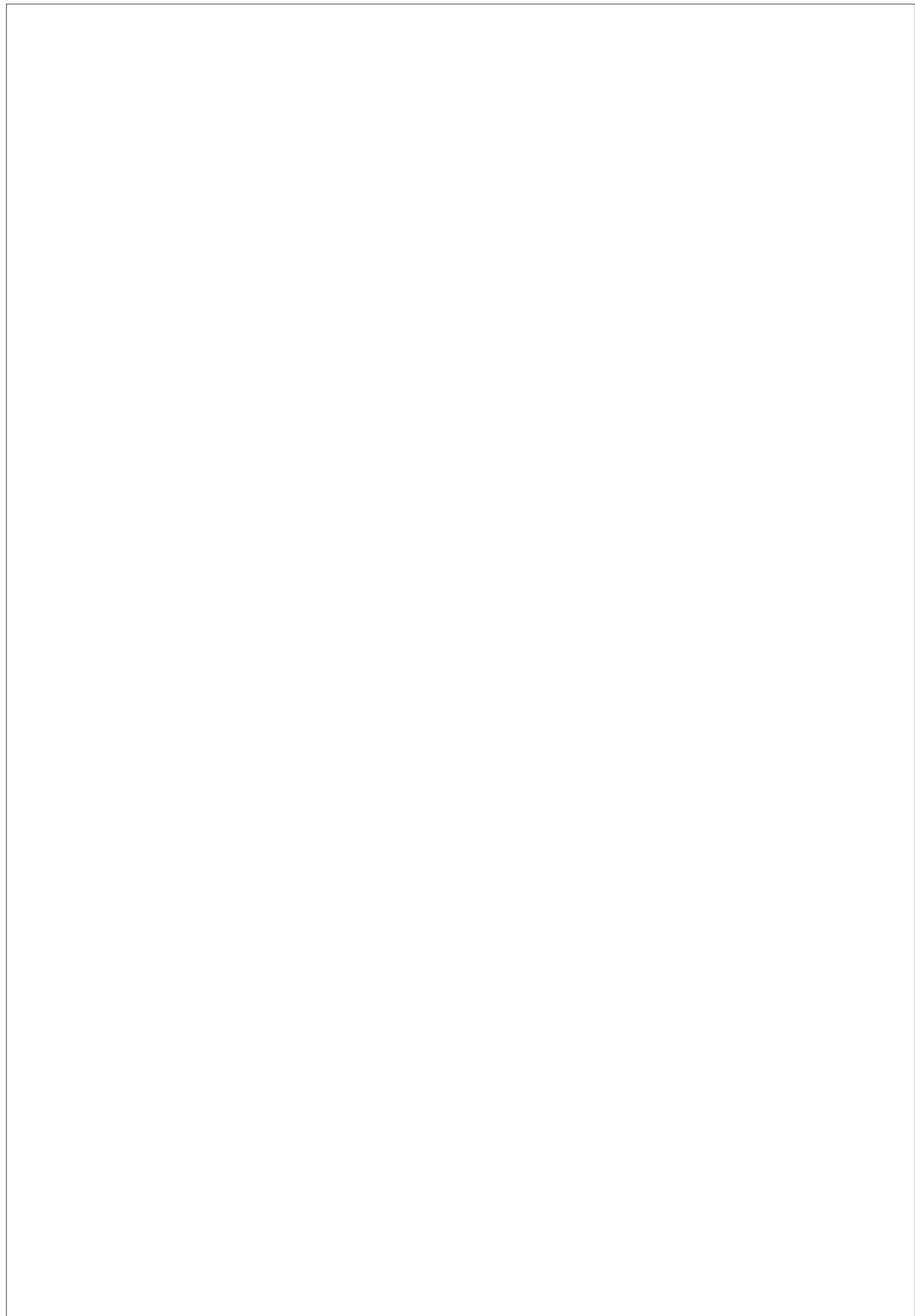
biodiversité qui faisait leur richesse et permettait de nourrir tant de gens a été saccagée. Pour les professionnels du secteur de la pêche qui essaient désespérément de répondre à une demande croissante, la recette à court terme de la Révolution bleue a de quoi attirer, même si elle ne constitue pas la seule solution pour maintenir en vie ce secteur économique.

Fournir de la grosse crevette aux restaurants de Rome, de Washington ou de Tokyo, ça fait rentrer de l'argent, mais ça fait des dégâts dans les écosystèmes aquatiques qui faisaient vivre jusque là des millions de gens.

L'aquaculture intensive et l'application du génie génétique au poisson constituent de la part d'un secteur industriel aux abois une tentative de la dernière chance pour se maintenir. C'est là de toute évidence une solution à court terme.

Et dans tout cela, les acteurs les plus pitoyables ce sont les institutions et les banques internationales qui, au lieu de soutenir les pratiques de pêche durable des pays du Sud, prêtent au contraire des millions de dollars aux industriels pour que les produits de la mer de luxe ne manquent pas dans les pays du Nord. Avec les systèmes d'aquaculture intégrée, qui fonctionnent depuis si longtemps, on pourrait fort bien se passer de la Révolution bleue. Il faut maintenant encourager leur développement et favoriser leur réussite. **3**

Cet article, qui reflète le travail en cours entrepris par Anna-Rosa Martinez, est d'abord paru dans la revue Seedling, publiée chaque trimestre par Genetic Resources Action Network (GRAIN)



Le marché a-t-il réponse à tout ?

Quand il s'agit de produits de la mer, la variété et la complexité de la ressource et du marché sont telles qu'il n'est pas possible de généraliser et de parler des vices ou des vertus de la mondialisation

On estime qu'environ le tiers de la production mondiale de poisson entre sur le marché international. Cela représente en valeur quelque 52 milliards de dollars. Selon l'annuaire des statistiques des pêches de la fao, la part des pays en développement dans le commerce international du poisson et des produits dérivés du poisson est passé de 44 pour cent en 1985 à 46 pour cent en 1995. En 1994, elle avait atteint 51 pour cent. Pendant cette même période, la part des pays à faible revenu et déficit vivrier était passée de 14 à 19 pour cent.

Plus de 90 pour cent des pêcheurs du monde entier vivent dans ces derniers pays où le commerce du poisson représente une activité particulièrement importante tant comme source d'emplois et de revenus que de devises. La pêche qu'ils pratiquent est essentiellement traditionnelle et artisanale. La pêche c'est leur nourriture et leur vie. Dans ces pays les produits de la mer qui sont vendus sur le marché international constituent aussi l'une des principales sources de devises.

La production du secteur artisanal alimente surtout le marché intérieur. Les pêcheurs artisans pourraient profiter davantage du marché extérieur s'ils ne se heurtaient pas aux barrières douanières ou autres.

Ils se trouvent aussi en concurrence avec les gros bateaux des flottilles de pêche lointaine qui possèdent sur eux des avantages injustes car ils bénéficient, à la fois officiellement et de manière plus détournée, d'aides importantes.

Si dans une région particulière du globe le poisson pouvait, suivant les besoins, passer d'un pays à l'autre pour alimenter le secteur de la transformation ou du commerce de détail, la pression sur la ressource dans le pays déficitaire serait moins importante.

Cela à condition que les ressources halieutiques du pays exportateur soient en bon état et intéressent le pays voisin. Dans certaines régions d'Afrique, par exemple, le poisson ne peut pas franchir les frontières parce que les tarifs douaniers sont trop élevés. Si ces tarifs étaient réduits, la pression sur la ressource dans un pays déficitaire serait moindre, et les

échanges commerciaux régionaux s'en porteraient mieux. Ce serait bon aussi pour l'emploi et pour les consommateurs.

Il faut réduire les tarifs douaniers sur les importations de produits transformés, tout particulièrement en provenance des pays en développement pour qu'à travers ces exportations l'emploi s'y développe et les revenus augmentent. Actuellement les droits douaniers appliqués par l'Union européenne et les Etats-Unis sont plutôt élevés et ils constituent un obstacle pour le commerce extérieur de beaucoup de pays en développement.

Il arrive que les mesures phytosanitaires et la réglementation technique mise en place agissent de façon discriminatoire sur les exportations, en particulier lorsqu'elles viennent du Sud. Certains organismes privés sont en train d'essayer de mettre sur pied des systèmes de certification. Ils vont définir et appliquer unilatéralement les critères d'une pêche durable, selon l'optique des pays du Nord. Ces critères pourraient bien s'ajouter aux tarifs douaniers pour pénaliser encore plus les exportations des pays du Sud.

Les écolabels

L'initiative privée de certification émanant du Marine Stewardship Council basé au Royaume-Uni a pour objectif de contourner la bureaucratie publique. Les pêcheries des pays en développement qui exportent vers les pays développés auront peut-être à pâtir des écolabels ainsi attribués. Les initiatives de ce genre ne peuvent empêcher la surpêche ni contribuer à une gestion plus saine de la pêche, surtout dans le secteur artisanal si divers des pays en développement.

Par contre, les pêcheurs des pays en développement pourraient y perdre leur autonomie pour ce qui est du choix des modes de capture et de l'exportation de leur production. Compte tenu de la diversité des pêcheries à l'échelle mondiale et du peu que nous savons sur l'état réel des stocks en bien des points du globe, il est pratiquement impossible que ces projets parviennent à trouver une définition élégante et universelle du mot durabilité.

D'aucuns disent que les aides accordées au secteur de la pêche incitent à de nouveaux investissements alors qu'il y a déjà surcapitalisation. Elles constituent un mauvais usage des fonds publics. Ce point de vue est passablement justifié lorsqu'on parle de la pêche dans les pays développés, et surtout des flottilles de pêche lointaine de l'UE. S'agissant des pays en développement, on doit cependant exprimer les réserves suivantes :

Il laisse croire d'emblée que les aides vont essentiellement aux activités de capture et non pas à la transformation ou à la commercialisation. C'est peut-être le cas dans bon nombre de pays développés. Ce n'est peut-être pas ce qui prévaut dans les pays en développement, même si pour ces derniers une étude plus approfondie de la situation reste à faire.

Il laisse croire d'emblée que les stocks sont généralement appauvris. Si à l'échelle mondiale la chose est vraie, il arrive que ce ne soit pas le cas dans un certain nombre de pays. Il semble que dans l'Océan Indien notamment la ressource ne soit pas surexploitée.

On ne connaît pas très bien le montant de l'aide accordée aux activités de capture dans les pays en développement. Mais on peut affirmer, sans trop s'engager, que les principaux bénéficiaires sont les flottilles de gros bateaux qui sans cela ne seraient pas rentables.

Profitant de crédits à taux préférentiels pour la construction de nouvelles unités, de carburant subventionné, etc., les gros opérateurs peuvent ainsi injustement disputer l'espace et la ressource aux pêcheurs artisans.

Les exemples ne manquent pas

En bien des points du monde (Thaïlande, Sénégal, Ghana, Afrique du Sud...), on voit en effet ces navires subventionnés pêcher à tout va, surtout les espèces de fond. Cela crée forcément des distorsions lorsque les produits de la pêche artisanale vont apparaître sur le marché mondial à côté de ceux des gros bateaux.

Le secteur artisanal s'y trouve souvent en mauvaise posture face à ces armements subventionnés qui peuvent, grâce aux aides publiques, proposer des prix inférieurs. D'autre part, c'est l'ensemble de la société qui supporte le coût des externalités générées par les opérations de pêche intempestives de ces mêmes armements. Cela constitue aussi une aide indirecte, et c'est un facteur de distorsion supplémentaire.

Lorsque des flottilles de pêche lointaine exploitent les eaux d'un pays tiers dans le cadre d'accords de pêche (lesquels constituent bien un moyen d'exporter des excédents de capacité à coup de subventions), ce pays a souvent du mal à développer ses propres exportations de produits de la mer. L'impact de ces flottilles sur la pêche locale, en matière d'accès aux zones de pêche et à la ressource, est structurellement le même que celui des gros bateaux sur le secteur artisanal. Tout cela finit par avoir des effets nocifs pour la survie des populations littorales qui se livrent à la pêche.

Parce qu'ils mettent à mal les ressources halieutiques des pays hôtes et qu'ils créent des distorsions dans les échanges commerciaux, ces bateaux de pêche lointaine font l'objet de critiques. En Mauritanie, par exemple, on

accuse ceux qui sont venus là dans le cadre d'un accord de pêche (avec l'UE, la Chine...) d'avoir surexploité les stocks de céphalopodes. Les flottilles locales, pourtant très performantes et profitables aux gens du pays, se retrouvent dans une position désavantageuse.

Quant aux tarifs douaniers appliqués en guise de mesure protectionniste aux produits de la mer débarqués, transformés puis exportés par les pays en développement, ils empêchent le développement local du secteur de la transformation qui exige habituellement une main-d'œuvre abondante. Il y a donc là une baisse des possibilités d'emploi et un manque à gagner évident pour les populations littorales, notamment dans les pays à faible revenu et déficit vivrier.

En zone tropicale, de nombreuses pêcheries artisanales vivent de la crevette qui se vend bien. Mais elles doivent compter avec des chalutiers qui détruisent les habitats et avec les entreprises aquacoles installées sur le littoral. Celles-ci causent les dégâts à l'environnement et à ses ressources naturelles, et c'est la société qui bien souvent paie le prix de la casse. Cela aussi constitue indirectement une aide à l'aquaculture intensive.

Grâce donc à cette aide multiforme (usage non facturé du terrain, de l'eau et des écosystèmes délicats que sont la mangrove et les zones humides), ceux qui pratiquent une crevetteiculture intensive peuvent proposer leur production à des prix plus compétitifs sur le marché mondial. Les pêcheurs artisans, qui utilisent des engins passifs et des méthodes respectueuses de l'environnement, ont du mal à suivre.

Ceci dit, pour les pêches de capture il serait bon de faire appel à des subventions afin d'encourager les opérateurs à se tourner vers des méthodes plus respectueuses de la ressource. Des subventions seraient peut-être également nécessaires pour développer l'exploitation de stocks actuellement sous utilisés de façon à soulager des stocks surexploités. Et un certain nombre de situations peuvent encore justifier qu'on accorde une aide au secteur de la pêche, pour aider les populations locales à survivre à travers les diverses péripéties d'une guerre civile (comme au Mozambique) ou dans des périodes de pénurie alimentaire (comme au Sénégal).

Compte tenu du faible coût d'opportunité de la main-d'œuvre dans les pêcheries de nombreux pays en développement, les ressources halieutiques jouent un grand rôle pour soulager la pauvreté des campagnes. Le poisson est à la fois source de nourriture et source de revenus. Les

gouvernements, et les communautés fortement dépendantes de la pêche, ont donc tout intérêt à veiller à l'exploitation durable des stocks. Malheureusement ce n'est pas le cas dans la plupart des pays à faible revenu et déficit vivrier.

La pression du marché

Il semble que le marché des produits de la mer crée une énorme pression sur la ressource et empêche qu'elle soit exploitée de façon durable. Ceci est particulièrement vrai pour le marché international d'espèces sédentaires et démersales : bêche de mer, trochus, clam, homard et langouste, crevette.... Dans bon nombre de pays, des espèces pour lesquelles il n'y a pratiquement pas de marché local ont été pourtant surexploitées parce qu'il existe une demande suffisante sur le marché mondial.

Les régimes de libre échange contribuent certainement à exacerber la surexploitation des stocks les plus vulnérables et les plus intéressants. En l'absence de systèmes de gestion capables d'exercer un contrôle efficace des activités de pêche, ce sont les signaux émis par les marchés, et tout particulièrement les marchés extérieurs, qui déterminent avec le plus de force les niveaux d'exploitation de la ressource.

Les politiques gouvernementales peu vent sans doute se révéler efficaces pour développer des activités génératrices de revenus, par exemple celles qui sont tournées vers l'exportation. Mais elles se révèlent grossièrement insuffisantes quand il s'agit de pourvoir à des secteurs dépensiers comme la gestion des pêcheries. Il y a là un déséquilibre patent qu'il importe de corriger. Il faut réorienter les aides et les subventions actuelles afin que les moyens de suivi et de contrôle des activités de pêche soient améliorés.

Même si, dans l'optique d'une libéralisation des échanges, on supprimait les aides qui créent des distorsions sur le marché, il serait imprudent d'affirmer que cela va automatiquement faire fuir les capitaux qui cherchent à s'investir dans le secteur de la pêche, qu'on prendra moins de poissons, qu'on s'orientera davantage vers des pratiques plus durables. On ne peut pas généraliser et prétendre que le commerce et le marché sont tout bons. Avec eux on ne peut pas se passer de règles contraignantes adéquates. Avant d'en arriver à des conclusions définitives, il semble indispensable d'analyser plus en détail l'impact des échanges commerciaux sur une ressource renouvelable comme le poisson.

Si l'on ne met pas en place des programmes de gestion bien ajustés et efficaces, cela n'aurait aucun sens de laisser les forces du marché régenter pratiquement seules le secteur de la pêche. Pour les pays dont les politiques et les

institutions sont insuffisantes dans le seul moyen de protéger les in populations littorales défavorisées-réglementer les échanges commerciaux ce qu'un système de gestion efficace place. Cela devrait permettre d'ex mieux les ressources halieutiques assurant leur pérennité.



Ceci est le texte d'une communication faite par l'ICSF lors du colloque organisé par l'OMC à l'intention des Organisations non gouvernementales, à Genève (Suisse), les 17 et 18 mars 1998. Ce colloque avait pour thème «Echanges commerciaux, environnement et développement durable.»

Allons-y doucement !

Dans le cadre de la Consultation technique de la FAO pour une crevetticulture durable, l'ICSF a suggéré dix principes directeurs

Cela fait maintenant deux ans que le Code de conduite pour une pêche durable a été adopté par l'Assemblée générale de la FAO. Nous remercions tout d'abord la Commission des pêches de la FAO d'avoir organisé cette consultation technique sur les politiques à appliquer pour une crevetticulture durable. Nous considérons cette initiative particulièrement opportune et nous sommes très heureux d'être ici aujourd'hui. Les relations de coopération avec les Ong qui se sont affirmées au cours du processus d'élaboration du Code de conduite continuent donc dans des domaines particuliers.

Le Collectif d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) lutte pour la défense des intérêts de la petite pêche et de la pêche artisanale, dans les pays du Sud notamment. L'action de l'ICSF porte essentiellement sur les pêches maritimes, mais nous nous sentons également concernés par le développement de l'aquaculture le long des côtes parce que cela n'est pas sans conséquences pour les populations littorales qui dépendent de la pêche.

C'est ainsi que l'impact des activités crevetticoles sur la pêche artisanale a été au centre des préoccupations de la Réunion de travail et du Colloque sur la pêche et la gestion de l'espace littoral pour l'Asie du Sud Est qui se sont tenus à Chennai (Madras), du 26 septembre au 1 octobre 1996, à l'initiative de l'ICSF. Des participants venus du Bangladesh, de l'Inde et du Sri Lanka ont exprimé leur inquiétude face aux conséquences du développement de la crevetticulture sur les populations rurales, tant du point de vue de l'environnement et de la société que de la vie économique en général.

L'expansion rapide de la crevetticulture s'explique par une demande sans cesse croissante pour la crevette dans les pays du Nord, qui coïncide avec la stagnation ou la baisse de la production de crevette sauvage dans les pays du Sud. La crevette sauvage est en effet déjà fortement surexploitée, à cause d'un chalutage de fond non sélectif dans les zones côtières et du prélèvement particulièrement destructeur de larves et de juvéniles dans les lagunes et les lagon. Depuis une vingtaine d'années, parce qu'il a des effets

nocifs sur l'environnement et la société, le chalutage de fond a donné lieu à de fortes tensions dans la région Asie. Dans plusieurs pays on a institué une bande littorale réservée à la pêche artisanale. Dans les années 80, le chalut a même été interdit en Indonésie. Et voici que le développement irréfléchi de la crevetticulture vient à nouveau compliquer la vie des pêcheurs.

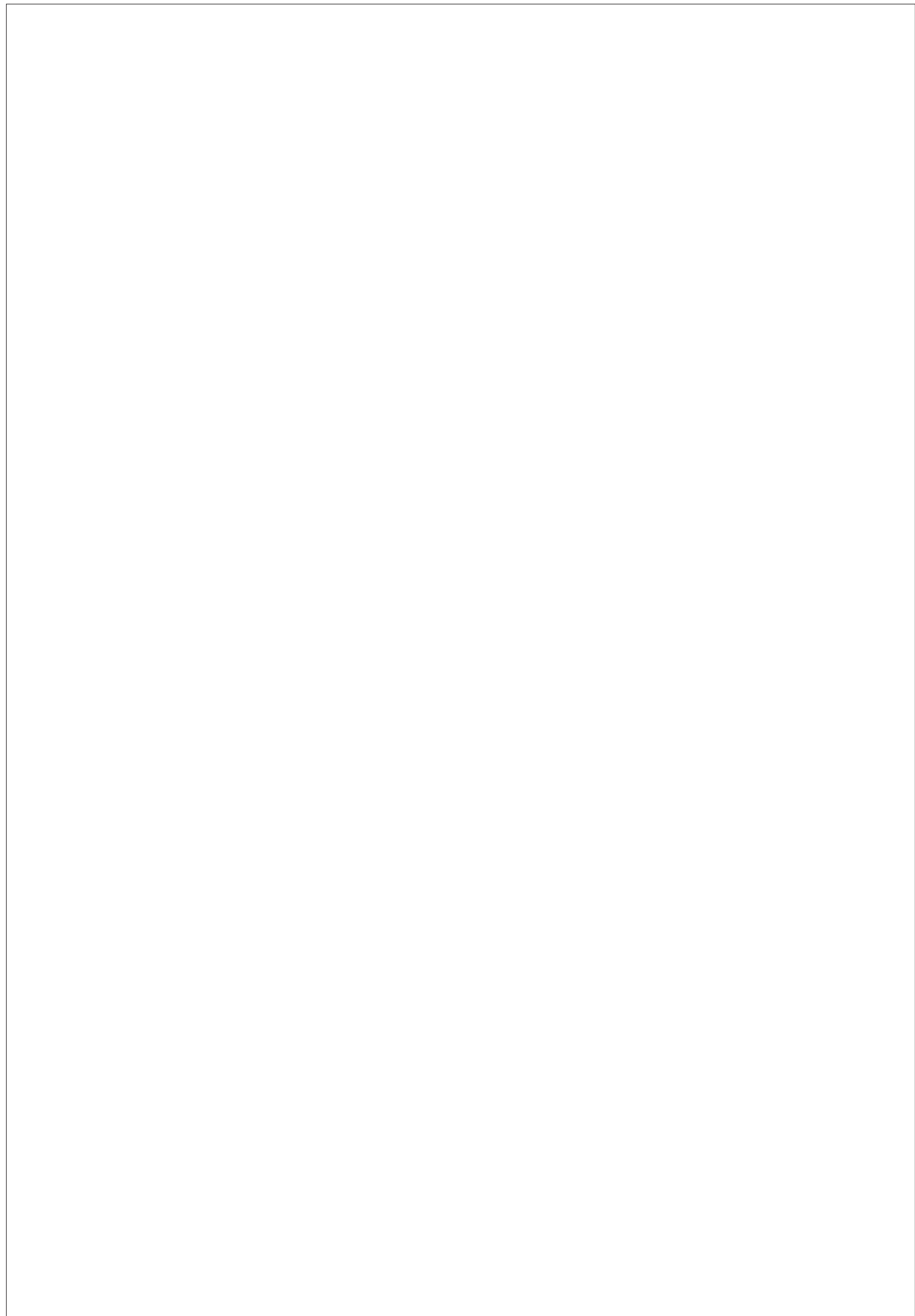
La crevette d'élevage est pratiquement entièrement produite dans les pays en développement. C'est pourquoi, dans beaucoup de pays d'Asie et d'Amérique latine, les organisations de pêcheurs se sentent particulièrement concernées par les effets nocifs de ce type d'activité.

Au Bangladesh, aux Philippines, au Sri Lanka, en Thaïlande, en Equateur, au Pérou, au Mexique et au Chili elles ont vivement protesté contre l'expansion incontrôlée des sites aquacoles qui poussent comme champignons le long des côtes. On peut citer au moins cinq raisons pour expliquer cette attitude.

Les pêcheurs craignent que le déboisement et la transformation de la mangrove et la collecte de femelles fécondées et de post-larves dans les eaux littorales ne détruisent les habitats naturels et bouleverser la chaîne alimentaire, deux éléments qui sont indispensables pour maintenir les stocks en bon état. Ils protestent donc tout à la fois contre la destruction des larves de poisson, la disparition des nurseries et l'érosion de la diversité parmi les espèces côtières.

Les pêcheurs sont également très en colère parce que les sites aquacoles créent des nuisances qui gênent leurs activités. Leurs techniques de pêche passives sont souvent rendues inopérantes à cause des installations de pompage de l'eau de mer; les effluents relâchés par ces sites troublent l'eau; le bruit des pompes dérange le poisson. Il est difficile de pêcher normalement.

Troisièmement, ils expriment aussi leur mécontentement parce qu'ils sont en train de perdre leurs droits d'accès collectifs aux zones de pêche traditionnelles. Les bassins à crevettes les empêchent de plus en plus d'accéder librement au rivage et à la mer. Ils sont donc



obligés de prendre un chemin différent et plus long pour aller de chez eux à leur point d'embarquement. Et souvent il ne leur reste plus suffisamment d'espace pour faire sécher leurs filets ou traiter le poisson.

Quatrièmement, ils se plaignent que la vie communautaire et leurs autres activités ont été bouleversées. L'eau potable a parfois été contaminée. Le sol, qui s'est imprégné de sel, a rendu les cultures plus aléatoires. Les terres communautaires sur lesquelles ils pouvaient faire brouter leur bétail, ramasser du bois et pourvoir à d'autres besoins essentiels, sont soudain devenues inaccessibles ou ont été dégradées. Cela a eu pour effet d'accroître encore le travail des femmes. Et pendant la saison creuse, les pêcheurs ont plus de mal à trouver à s'employer dans l'agriculture.

Cinquièmement, ils ont peur que l'industrie minotière ne se développe encore plus. L'augmentation de la demande de farines et huiles de poisson va en effet pousser à exploiter, une espèce après l'autre, l'ensemble de la chaîne alimentaire, ce qui aurait de sérieuses répercussions sur leurs activités de pêche, surtout en Asie. Les farines et huiles de poisson sont deux des principaux ingrédients qui entrent dans la composition des aliments destinés aux crevettes. La Thaïlande, par exemple, transforme en farine près de 60 pour cent du poisson de mer, ce qui est très fâcheux pour la pêche artisanale. Au Pérou et au Chili, les effluents des usines à farine ont, en beaucoup d'endroits, pollué les bancs de coquillages exploités par les petits pêcheurs.

Ces problèmes sont bien connus, mais aucun effort sérieux n'a été fait pour les répertorier de façon systématique et pour y remédier de manière cohérente suivant une politique à long terme. Il n'existe aucune réglementation véritable pour que les activités crevetticoles soient menées dans le respect des populations et de l'environnement.

A court terme, les profits générés par l'élevage de la crevette semblent énormes, et cela rapporte des devises. Les gouvernements et les hommes d'affaires se moquent donc bien des intérêts à long terme des pêcheurs et des populations littorales. Lorsque ces gens calculent ce que rapportent les investissements dans ce secteur, ils ne comptent pas les coûts réels induits qui portent à la fois sur la société, l'économie et l'environnement.

Il faut internaliser les coûts

Si on internalise ces coûts, on s'apercevra qu'il n'est peut-être pas rentable de poursuivre le développement de l'aquaculture intensive. C'est une activité gourmande qui continuera à causer des problèmes tant qu'on ne lui imposera pas un ensemble de règles basées sur des principes cohérents.

Dans la définition d'une aquaculture durable il entre forcément des considérations écologiques, économiques et sociales. Voici dix points à retenir d'urgence si l'on veut mettre en place un système capable d'assurer de manière efficace le suivi et le contrôle de la crevetticulture.

1. Reconnaître le droit au travail et à une vie décente des pêcheurs

Les Etats devraient prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que les pêcheurs ne soient pas lésés par le développement de la crevetticulture intensive. Il faut protéger leur droit à une vie décente et stable, en veillant à préserver leur accès aux zones de pêche. A cet égard, les Etats devront faire respecter l'article 6.18 du Code de conduite pour une pêche responsable qui déclare :

«Reconnaissant l'importance de l'apport de la pêche artisanale et de la pêche aux petits métiers en matière d'emploi, de revenu et de sécurité alimentaire, les Etats devraient protéger de manière adéquate les droits des pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche, particulièrement de ceux qui pratiquent une pêche de subsistance, artisanale et aux petits métiers, à des conditions de vie sûres et justes ainsi que, le cas échéant, à un accès préférentiel à des fonds de pêche traditionnels et aux ressources se trouvant dans les eaux relevant de la juridiction nationale.»

2. Appliquer l'article 9 du Code de conduite pour une pêche responsable

Nous sommes heureux de constater que la présente consultation accorde une grande importance particulière à cet article 9. Nous souhaitons vivement qu'elle incorpore dans les mécanismes de régulation les paragraphes suivants, qui sont particulièrement significatifs:

9.1.1 «Les Etats devraient établir, faire fonctionner et développer un cadre juridique et administratif approprié qui favorise le développement de l'aquaculture responsable.»

9.1.2 «Les Etats devraient promouvoir le développement et la gestion responsables de l'aquaculture, y compris des évaluations préalables des effets du développement de l'aquaculture sur la diversité génétique et l'intégrité des écosystèmes, fondées sur l'information scientifique la plus fiable disponible.»

9.1.3 «Les Etats devraient élaborer et mettre régulièrement à jour des stratégies et plans, ainsi que de besoin, afin d'assurer que le développement de l'aquaculture soit écologiquement durable et permettre l'utilisation rationnelle des ressources

partagées entre l'aquaculture et d'autres activités.»

9.1.4 «Les Etats devraient veiller à ce que le développement de l'aquaculture n'ait pas d'effets négatifs sur les moyens d'existence des communautés locales et leur accès aux zones de pêche.»

9.1.5 «Les Etats devraient instituer des procédures efficaces, particulières à l'aquaculture, pour entreprendre des activités appropriées d'évaluation et de suivi de l'environnement dans le but de réduire au minimum les effets écologiques nuisibles et leurs conséquences économiques et sociales résultant de l'extraction d'eau, de l'utilisation des terres, de l'évacuation d'effluents, de l'utilisation de produits pharmaceutiques et chimiques, et d'autres activités liées à l'aquaculture.»

3. Etablir des régimes participatifs pour réglementer l'aquaculture

Les Etats devraient en effet faire participer toutes les parties prenantes à cette entreprise, y compris les pêcheurs. Dans certains pays où l'on élève des saumons, il faut d'abord aviser officiellement que tel ou tel site pourra recevoir un élevage à condition que le voisinage ne s'y oppose pas (enquête publique). Cette pratique devra s'appliquer aux établissements crevetticoles.

4. Veiller à ce que les dispositions législatives et réglementaires restent cohérentes et qu'une meilleure coordination soit assurée entre les divers services

Les Etats devront faire adopter une législation cohérente pour le secteur de la crevetteculture et assurer une meilleure coordination entre les différents services chargés de l'industrie, des finances, du commerce, de l'agriculture, des forêts, de la pêche, etc., tant au niveau national que local, aux divers stades de la programmation, de la réalisation et du suivi des activités aquacoles.

5. Etablir des procédures d'enquête sur l'impact environnemental

Avant d'accorder un permis de construire pour un élevage de crevette, l'Etat devrait rendre obligatoire une enquête préalable pour évaluer son impact éventuel à la fois sur l'environnement et sur la population. Ce faisant, celle-ci prendra en considération les activités déjà existantes dans la région et le poids que cela peut représenter sur l'écosystème. Entreront en ligne de compte toutes les répercussions sociales, économiques et écologiques et leur coût. En plus de cette enquête préalable, il sera prévu un processus de révision public.

6. Adopter une approche de précaution

Etant donné le nombre et l'aspect négatif des externalités engendrées par la crevetteculture, étant donné que nous ne connaissons pas suffisamment l'impact réel des établissements aquacoles de ce type, il importe que le principe de précaution préside au développement de la crevetteculture, non seulement d'un point de vue écologique mais aussi économique et social. Avant d'encourager le développement des activités aquacoles, il faudra d'abord analyser les répercussions qu'elles pourraient

avoir sur d'autres activités, notamment la pêche en mer.

7. Etablir des écolabels pour la crevette d'élevage

Il serait peut-être intéressant d'établir des écolabels pour certifier que tel ou tel élevage de crevette fonctionne de manière responsable. Il faudra d'abord définir les critères d'une aquaculture durable en consultation avec toutes les parties intéressées, y compris les pêcheurs, et sous les auspices de l'Etat et/ou d'organismes non publics.

8. Arrêter d'aider financièrement des activités aquacoles irresponsables

Les organismes publics, multilatéraux ou bilatéraux devront arrêter d'accorder des crédits à toute forme d'aquaculture qui se révèle être irresponsable sur le plan social et destructeur d'un point de vue écologique.

9. Prévoir des procédures d'indemnisation

On prévoira dans la législation nationale des sanctions à l'encontre des établissements fautifs afin qu'ils soient obligés de payer pour les dégâts causés par eux à l'environnement de même que pour le préjudice subi par les pêcheurs et les populations littorales dans leur vie et leurs moyens d'existence.

10. Réduire la place des farines et huiles de poisson dans l'alimentation des crevettes

Il serait souhaitable de décourager les types d'élevage qui utilisent des farines et huiles provenant de la transformation de poissons capturés dans des pêcheries utilisant des méthodes destructrices. On soutiendra de préférence des activités crevetticoles utilisant des aliments locaux produits dans le cadre d'une pêche et d'une agriculture intégrée.

Toute forme d'aquaculture qui entraîne la destruction des mangroves, et par conséquent des larves de poisson et des nurseries, sera interdite. Il sera mis complètement fin à toutes les activités aquacoles qui gênent l'accès aux zones de pêche ou aux espaces communautaires du littoral, de même que les opérations de pêche. On empêchera toute déstabilisation de la vie communautaire des populations littorales.

L'approche de précaution présidera au développement de la crevetteculture. Avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris les pêcheurs, il sera constitué des organismes capables de réglementer efficacement le secteur de l'aquaculture. Les Etats côtiers défendront les intérêts des communautés de pêcheurs, leur droit d'avoir une vie stable et assurée. Nous espérons que ce processus de consultation contribuera de

manière substantielle au développement d'un ensemble de principes directeurs qui permettront de se débarrasser des effets nocifs engendrés par les élevages intensifs de crevettes, et dont souffre particulièrement la petite pêche artisanale dans les pays du Sud.

Ceci est le texte de la contribution de l'ICSF à la réunion sur les politiques pour une crevetteculture durable organisée dans le cadre de la Consultation technique de la FAO, du 8 au 12 décembre 1997, à Bangkok (Thaïlande)

L'Accord multilatéral sur l'investissement

Parages dangereux

L'AMI que propose l'OCDE n'est pas bon pour la pêche

En 1995 ont pris fin à New York les négociations de la Conférence des Nations unies relative à la conservation des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs. Les représentants de 139 Etats ont participé à ce processus qui a été motivé par l'état de crise sans cesse plus préoccupant dans lequel se trouvent de nombreuses pêcheries à travers le monde. L'accord auquel ils sont parvenus vise à développer un régime de gestion capable d'arrêter et de renverser (bien que cela semble un peu trop optimiste) les deux tendances actuelles, à savoir l'augmentation des capacités de pêche et de l'effort de pêche, d'une part, et la diminution de la ressource, d'autre part.

Parmi les divers aspects traités dans les articles de l'accord, on trouve notamment :

- l'approche de précaution dans la gestion des pêches,
- les devoirs de l'Etat du pavillon et de l'Etat du port en matière d'application des mesures de gestion,
- la nécessité d'une coopération entre Etats pour assurer la bonne observation de cet accord,
- les besoins particuliers des pays en développement et la nécessité de coopérer avec eux.

Sur ce dernier point, deux aspects particulièrement importants ont été retenus. On reconnaît la nécessité d'éviter de nuire à la pêche de subsistance et aux petites pêches commerciales et de leur assurer l'accès à la ressource (article 24.2-b). On s'accorde pour aider les pays en développement à participer à l'exploitation en haute mer de stocks chevauchants et de stocks de grands migrateurs, y compris en leur facilitant l'accès à la ressource (article 25.1-b).

En décembre 1995, les dignitaires qui représentaient tous ces pays apposaient solennellement leur signature sur cet accord. Presque au même moment, d'autres personnes représentant bon nombre de pays participants étaient réunies pour une autre série de négociations. Celles-ci se déroulaient par contre en secret et concernaient uniquement un

groupe «d'invités», c'est-à-dire les membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et quelques «pique-assiette».

Ce groupe «sélect» s'est mis à élaborer un nouveau pacte économique international appelé Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) visant à donner aux investissements une plus grande protection légale et à faciliter les mouvements de capitaux (fonds et moyens de production) par delà les frontières en limitant le pouvoir de réglementation des gouvernements en matière d'investissements étrangers. Pour citer le Préambule du projet dans sa forme actuelle «l'accord sur le traitement à accorder aux investisseurs et à leurs investissements contribuera à l'utilisation efficace des ressources économiques, à la création de nouveaux emplois et à l'amélioration des niveaux de vie.»

Ces belles paroles cachent cependant mal les véritables intentions de l'AMI qui sont de donner des droits extraordinaires aux firmes multinationales. Elles pourraient ainsi faire circuler librement l'argent et les biens à travers les frontières, pratiquement sans que personne ne puisse s'y opposer. Cela aurait pour effet de saper les dispositions de l'Accord dont nous venons de parler et bien d'autres traités internationaux qui concernent l'environnement et les normes en matière de travail et de politique sociale.

Ce que voudrait l'AMI

Il est absolument certain que, dans sa forme actuelle, l'AMI modifierait de fond en comble le contexte pour ce qui est des investissements internationaux. Car les gouvernements n'auraient plus le droit d'accorder de meilleures conditions aux citoyens ou aux entreprises du pays qu'aux investisseurs étrangers.

Voici deux dispositions parmi les plus importantes :

- Chaque pays devra traiter sur un pied d'égalité investisseurs étrangers et investisseurs nationaux. Il ne pourra plus continuer à appliquer des programmes d'aide économique qui profitent aux seules entreprises

nationales ou empêcher les entreprises étrangères d'acquiescer ce que bon leur semble.

- Les conditions que la réglementation nationale impose aux investisseurs pour l'exercice de leurs activités (embauche d'un minimum de main-d'œuvre locale, achat de marchandises sur place, restrictions sur les exportations...) seront limitées.

Bien que les pays aient la possibilité de formuler des clauses d'exception ou «réserves», en spécifiant que certains articles de l'AMI ne s'appliqueraient pas à certaines industries (disons la pêche), on ne sait pas dans quelle mesure ces réserves devront être finalement abandonnées ou modifiées pour tenir compte de l'évolution de la situation ou bien si d'autres réserves pourront venir s'ajouter par la suite du fait de l'arrivée de nouvelles technologies et de nouvelles industries. Il faut noter cependant que les signataires de cet accord n'auront plus la possibilité de formuler de nouvelles réserves à partir de son entrée en vigueur.

La disposition la plus audacieuse de l'AMI est sans doute la possibilité offerte aux investisseurs privés et aux entreprises de pouvoir porter plainte contre les gouvernements devant un tribunal international plutôt que devant les juridictions nationales. Par contre, les gouvernements n'auront pas la possibilité de porter plainte contre les investisseurs devant ce même tribunal international. Les firmes multinationales auront donc des droits qui seront déniés aux gouvernements nationaux.

Au début, l'AMI se limitera aux pays de l'OCDE, puis d'autres seront invités à signer l'accord, mais seulement après la conclusion des négociations. Si le programme prévu par l'AMI est appliqué jusqu'à son terme, le secteur de la pêche s'en ressentira profondément. Et pourtant il n'y a pas eu un large débat public comme cela a été le cas pour le Code de conduite pour une pêche respectable ou la Convention des Nations unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs. Les professionnels de la pêche des pays membres de l'OCDE n'ont pas été consultés.

De sérieuses raisons d'inquiétude

A cette absence de débat public s'ajoute la durée inhabituelle des délais obligatoires. Le pays qui souhaite se retirer de l'AMI après son entrée en vigueur devra attendre cinq ans avant de pouvoir donner un préavis. Les dispositions de cet accord continueront cependant à lui être appliquées pendant une période de quinze ans. Il peut se passer beaucoup de choses en vingt ans. Pensons à tous les changements qui sont survenus depuis que les zones économiques exclusives se sont mises en place à partir de 1977.

Voyons un peu ce que l'AMI réserve à la pêche : ses dangers seront plus évidents. La répartition des totaux admissibles de captures (TAC) constitue l'un des aspects les plus controversés de la gestion des pêches. En matière d'accès à la ressource, la plupart des pays privilégient les opérateurs nationaux et ne laissent entrer les autres que pour cibler des espèces qui ne sont pas pleinement exploitées. Est-ce que l'AMI autorisera ce régime préférentiel ? Si tous les investisseurs étrangers

doivent être traités au moins aussi bien que les entreprises locales, on pourra voir une société canadienne, par exemple, créer une filiale dans une petite île du Pacifique pour accéder en toute liberté aux stocks de thon de ces eaux plantureuses.

Les gouvernements et les organisations régionales chargées de la gestion des pêches établissent le total admissible de captures (TAC) sur la base du MSY (maximum sustainable yield ou rendement optimal durable) qui peut varier. Il existe bien sûr d'autres paramètres, de nature biologique ou économique.

Si un pays souhaite conserver ses stocks à des niveaux quelque peu supérieurs, est-ce qu'il sera libre de le faire ? S'il faut réduire les quotas pour permettre aux stocks de se reconstituer, le pays sera-t-il forcé de limiter l'accès à la ressource à un degré égal pour tous les segments des flottes concernées ?

Dans beaucoup de pays, des aides et subventions diverses ont été attribuées pour résoudre certains problèmes du secteur de la pêche (chômage, reconversion, construction navale, modernisation, carburant...). Ces dispositifs seront-ils qualifiés de préférentiels selon les normes de l'AMI, et partant condamnés ? Les multinationales de la pêche, Pescanova par exemple, après avoir établi leurs filiales dans des pays étrangers, réclameront-elles le droit de bénéficier des mêmes aides ?

L'Union européenne et un certain nombre de pays membres ont d'ores et déjà exprimé des réserves sur la question des droits d'accès à la ressource. Cela prouve clairement que les

inquiétudes dont nous avons fait état ne sont pas que pures élucubrations.

L'impasse sur les autres accords

Curieusement, l'AMI ne fait nulle part allusion à d'autres accords, traités ou conventions de dimension internationale ou mondiale qui concernent la pêche : Convention des Nations unies sur le droit de la mer, l'Accord des Nations unies relative à la conservation des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs. Aucune référence non plus aux organismes de gestion régionaux. En fait, parmi toutes les organisations internationales, seul le Fonds monétaire international (FMI) est mentionné car il entraîne des « obligations » qui ne peuvent être modifiées par l'AMI. Dans le préambule, un paragraphe fait allusion au Programme d'action 21 et à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, mais certains délégués sont contre toute référence de cette nature.

Lorsque les 29 pays membres de l'OCDE et quelques autres auront mis la dernière touche à l'AMI, le reste pourra y adhérer. On ne sait pas très bien quelles seront les conditions d'adhésion ni dans quelle mesure les nouveaux arrivants pourront exprimer leurs « réserves ». L'accession au club devra être approuvée par ceux qui en font déjà partie. Ces derniers auront donc la possibilité de faire pression sur les nouveaux venus pour que leurs exigences soient les plus discrètes possible.

Les négociations de l'AMI ne sont pas encore terminées. Mais en mars dernier le Parlement européen a été la première institution démocratique à s'exprimer sur le texte du

projet. A une majorité écrasante, les parlementaires ont rejeté l'esprit de ce traité comme il existe actuellement. Ils ont demandé à tous les Etats membres de l'UE «de ne pas accepter l'AMI dans sa forme présente.»

Il est maintenant certain que l'AMI ne sera pas finalisé et ouvert à la signature avant 1999. Les Etats-Unis et l'Europe doivent d'abord aplanir quelques sérieux différends. Il ne serait d'ailleurs pas impossible que cet accord soit mort-né, en tout cas en tant que créature de l'OCDE.

Il n'en reste pas moins vrai que les idées qu'il véhicule reviendront à la surface sous une forme ou une autre car les grands instruments financiers internationaux en sont massivement imprégnés. Il paraît d'ailleurs que le FMI exigera peut-être de la part des pays qui voudraient obtenir son aide financière des concessions de ce genre. ¶

Cet article a été écrit par Hélène Bours, conseillère auprès de la CAPE (Coalition pour des accords de pêche équitables) et Michael Earle, conseiller pour les questions de pêche auprès des Verts au Parlement européen

Brèves

Du caviar pour tout le monde ?

En **Russie**, les responsables de la pêche ont annoncé, fin janvier 1998, que leur pays allait délivrer des permis d'exportation pour du caviar produit (fraudemment) en Azerbaïdjan, au Kazakhstan et au Turkménistan. Aux

termes de la Convention sur le commerce international des espèces faunistiques et floristiques sauvages menacées (CITES), il est obligatoire d'obtenir un permis pour exporter du caviar à partir du 1 avril 1998. La Russie adhère à cette convention, ce qui n'est pas encore le cas pour les trois autres républiques. La Russie prétend qu'elle peut délivrer cette autorisation au nom des pays de la Communauté des Etats indépendants qui ne sont pas encore membres de la CITES.

Bon débarras

Au début de cette année, les autorités **japonaises** ont annoncé leur décision de mettre fin unilatéralement à un accord de pêche avec la **Corée** qui datait de 1995, et cela dans un an. Les négociations portant sur un nouvel accord pour

tenir compte des limites de ZEE qui se chevauchent ont échoué sur des revendications territoriales. Dix réunions ont eu lieu depuis 1996. Il semble que les pourparlers doivent reprendre.

En guise de réponse à la décision japonaise, les responsables sud-coréens ont déclaré que leurs pêcheurs ne seraient plus tenus de respecter les zones de pêche interdite qu'ils s'étaient volontairement imposées en dehors de la zee japonaise (12 milles).

Fin janvier 1998, huit chalutiers coréens, protestant contre la décision des autorités japonaises, ont pénétré dans une zone réservée au large de l'île d'Hokkaido où ils ont pêché.

Cinq ou six patrouilleurs de la Direction des pêches japonaise ont été envoyés sur zone pour surveiller les agissements des chalutiers coréens.

Les pêcheurs japonais se sont plaints que leurs filets maillants aient été endommagés et ont fait porter la responsabilité aux bateaux coréens.

Problèmes sanitaires

Peu après l'Union européenne, le Contrôle sanitaire (alimentation) du **Canada** ont placé les produits de la mer importés du **Bangladesh** sur une liste rouge. En juin 1997, les inspecteurs de l'UE avaient établi que certains de ces produits ne correspondaient pas

aux normes d'hygiène requises.

A bas la TVA !

Des ports de pêche du sud-ouest de la Mer Egée ont été bloqués par des pêcheurs qui protestaient contre la décision du gouvernement d'imposer une tva sur le poisson débarqué. Cette mesure fait partie des efforts de la **Grèce** pour aligner sa législation nationale sur les règles communautaires. Les pêcheurs vont se trouver dans une catégorie fiscale différente de celle des agriculteurs.

Pollution

Un oléoduc de Mobil Corp. qui desservait le terminal pétrolier de Qua Iboe dans l'Etat de Akwa Ibom au **Nigeria** s'est rompu et 40 000 barils de pétrole brut se sont répandus dans la mer à environ trois milles des

côtes. Plusieurs petits villages de pêcheurs ont été touchés. Les habitants ont trouvé du poisson mort et des engins de pêche endommagés.

Ils sont forts les Hollandais !

Nutreco Holding nv (Pays-Bas) a annoncé qu'elle avait acheté à Caican (**Chili**) une écloserie et une entreprise

salmonicole capables de produire 3,5 millions de juvéniles et 2 000 tonnes de produits élaborés. Les profits réalisés par Nutreco au Chili grâce à ses élevages et à la fabrication d'aliments pour poissons se sont élevés à 300 millions de guilders (environ 145 millions de dollars).

Le Chili pincé

Le Département d'**Etat américain** a pris des mesures antidumping préliminaires à l'encontre des exportations de saumon chilien. Les pratiques commerciales de cinq sociétés ont été passées au crible. Deux d'entre elles ont été assujetties à des droits douaniers compensatoires de 8,27 et 3,31 pour cent respectivement. Les trois autres dont les prix de vente ne laissaient guère transparaître les pratiques incriminées ont échappé aux pénalités. Un taux moyen de 5,79 pour cent sera appliqué à 35 autres entreprises chiliennes.

On est toujours bien en dessous des 42 pour cent réclamés par les éleveurs de saumon américains. Les enquêtes se poursuivront au Chili avant qu'une décision finale sur ces taxes douanières ne soit prise, vers la fin mai.

Protection des tortues marines

Au Nicaragua, des biologistes et des écologistes ont fait appel à l'aide internationale pour protéger une plage où la tortue de mer Olive Ridley vient déposer ses œufs. Cet endroit, situé dans la réserve nationale de Playa La Flor, a une importance à la fois nationale et mondiale. L'espèce est protégée par la cites et d'autres traités

internationaux. Elle vient aussi pondre sur une autre plage qui se trouve dans la réserve naturelle de Chococente. Il n'existe que cinq ou six endroits de ce genre dans tout le Pacifique Est.

Des tortues de mer à carapace molle viennent aussi régulièrement pondre à Playa La Flor où ont également été signalées des tortues

vertes et des tortues à bec de faucon. Il semblerait, selon des informations récentes, que Playa La Flor soit menacé par un projet hôtelier. Plusieurs chargements de roc et de cailloux prélevés dans des rivières ont été déversés dans la réserve. Des militants écologistes ont écrit au président du Nicaragua pour lui demander de veiller à la protection de cet endroit.

Chine : marée rouge

Les pouvoirs publics de **Hong Kong** ont récemment décidé la fermeture de cinq plages très fréquentées qui étaient envahies par la marée rouge (*Gyrodinium aureolum* et *Gymnodinium mikimotoi*). Près de 1 500 tonnes de poissons auraient ainsi péri, ce qui représente environ la moitié de la production de poisson d'élevage de Hong Kong. Ce phénomène est apparu à la mi-mars et aurait touché 80 pour cent des piscicultures locales. Les dégâts s'élèveraient à plus de 32,3 millions de dollars.

Pour sa part, l'administration les estime à seulement 10,3 millions. Une centaine de piscicultures ont reçu une aide d'urgence de 1 282 dollars. Si les représentants du ministère de l'agriculture et des forêts considéraient que le poisson atteint restait propre à la consommation, les services de santé ont demandé aux consommateurs de rester prudents.

Environ 500 tonnes de poisson crevé ont été ramassées et enfouies. Les autorités de Hong Kong ont annoncé qu'ils allaient mettre en place un système d'alerte pour les marées rouges. Ce phénomène a touché depuis la province voisine de Guangdong où 350 tonnes de poisson auraient péri. Les pertes ont été estimées à plus de 4,3 millions de dollars. Quelque 130 hectares de

bancs de coquillages ont aussi été ravagés.

Chine:prolongations

Les autorités chinoises ont annoncé que la pêche sera interdite dans la bande côtière du 15 juin 1998 au 15 septembre 1998 afin de protéger les stocks contre le déclin. De 1995 à 1997 la période de fermeture annuelle n'avait duré que deux mois.

Poignées de mains

On se donne des poignées de mains ici et là. L'Iran et le **Venezuela** ont décidé de coopérer

dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture grâce à des échanges de scientifiques et de techniciens.

Les autorités japonaises ont annoncé qu'elles accordaient une aide de 3 millions de dollars au gouvernement de la **Jamaïque** pour le développement de la petite pêche.

Forbes & Company, qui est une firme multinationale basée à Rhodes Island (Etats-Unis), se propose d'investir 519 millions de dollars en cinq ans dans un projet de développement des pêches prévu par le gouvernement **pakistanaï**.

Ce projet comprend une extension des installations portuaires, la construction d'usines et d'ateliers de transformation, la construction d'une flottille de chalutiers et d'un chantier naval.

El Niño : encore !

A cause de ce phénomène climatique, la production de farines de poisson au Pérou au cours des deux premiers mois de 1998 a chuté de près de 81 pour cent par rapport à 1997 (72 400 tonnes au lieu de 376 200). La production d'huiles a baissé de plus de 87 pour cent (6 200 tonnes au lieu de 48 700).

Pêcheurs en Palestine

Des patrouilleurs de la marine **israélienne** empêchent les pêcheurs de la bande de Gaza d'aller travailler au large dans la Méditerranée orientale. Selon Israël, ces mesures de sécurité seraient destinées à décourager les activités de guérilla à l'intérieur du territoire de Gaza.

L'accord de paix de 1993 entre l'olp et Israël autorise les pêcheurs de Gaza à se rendre jusqu'à 32 kilomètres au large. Mais au cours des dernières années, leur nombre a pratiquement doublé et ils seraient maintenant plus de 2 000.

Avant les accords de paix et l'autonomie du territoire, les pêcheurs palestiniens avaient des échanges commerciaux en mer avec leurs collègues égyptiens.

La guerre des huîtres

Bonnie J. McCay, professeur d'anthropologie et d'écologie à Rutgers University (Etats-Unis), vient juste de publier *Oysters Wars and the Public Trust: Property, Law and Ecology in New Jersey History*.

Ce livre traite d'anthropologie historique et juridique, d'institutions économiques, de gestion des ressources, d'histoire de l'environnement et du droit.

B. J. McCay dit que ce travail est «une note de bas de page qui s'est échappée». Elle y analyse la genèse de «l'idée de propriété publique et de sa relation avec d'autres symboles et sentiments culturels, notamment le droit de pêcher librement, d'une part, et les droits sacrés de la propriété privée, d'autre part.

Le Poisson, l'Homme et l'Esprit

Pauvres créatures des profondeurs qui, l'œil fixe
Et la bouche morne, le visage angélique et étonné
Avalez à perpétuité une eau chargée de sel !
Votre sang, bien que de rouge aussi paré, reste froid. Et muets
Vous êtes bien que des espaces rugissants soient votre domaine.
Multiforme nature poissonneuse,
Ronde, plate, longue, toujours malicieuse,
Sans jambes, mal aimante, tristement chaste,
Couverte d'écailles gluantes, à la fois vive et contemplative !
Quel est donc votre ouvrage, et le fil de votre vie ? Avec ces yeux ronds,
Eteints, comment varier les jours et les nuits lugubres ?
Comment se passent les dimanches ? N'êtes vous que chose ballottante
Dans la lame incessante ? Bouches bées, happant par petits bouts
Et petits coups, et le regard fixe sur un corps frétilant mais hésitant.

Un poisson répond

Monstre surprenant ! Pour autant que je sache, c'est en vous voyant
Pour la première fois que ceux de ma race ont pris |
Cet air ahuri. O toi, visage plat et grotesque,
De la poitrine jusque tout en bas malencontreusement divisé !
Sur une terre sèche tu avances, horreur !
Avec ce corps coupé en deux et l'allure ridicule,
D'une échasse sur l'autre, disgracieux destructeur de toute grâce,
Longues nageoires inutiles, et velu, tout droit debout, sec, lent !
Tu respirez l'air irrespirable, tranchant comme l'épée.
Comment peux-tu exister, comment peux-tu résister
A ta morne indolence ? Tu n'as aucune part
Dans l'élément liquide, unique lieu de prédilection !
Parfois je vous vois allant deux par deux,
Aileron contre aileron, grossier spectacle !

Le Poisson se transforme en Homme et en Esprit, puis il reparle:

Laisse aller ton sourire dédaigneux, si tu souris encore, O Homme,
Mais teinte ton mépris d'un peu de compassion.
Car de la différence doit naître la différence :
Les sphères célestes résonnent de bruits mélodieux.
Je suis maintenant un Esprit qui, à volonté,
Vit dans toute forme de vie : poisson, aigle, colombe.
Point de haine ni d'orgueil, ni en dessous ni au-dessus du néant,
Simple visiteur de la ronde ordinaire des bontés divines.
Au milieu de ses amours et de ses tombes,

L'Homme connaît bonheur, tristesse,
Et espoirs sans limites, ce contemplateur du ciel
Visité par les affres de l'angoisse, rêvant de ses ailes d'ange déchu.
Le poisson est vif, peu exigeant, ses jours vagues aussi bien que clairs :
Heures fraîches et paisibles dans les plis argentés des vagues.
Seule quelque alerte vient accélérer le tempo de sa vie.

—Leigh Hunt (1784-1859)

L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche dans le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et inscrit sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO. L'ICSF est enregistré à Genève et a un bureau à Chennai (Inde) et à Bruxelles (Belgique). Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF

SAMUDRA est disponible sur le site
Websuivant: <http://www.gmt2000.co.uk/icsf>

Publié par
Sebastian Mathew pour le
Collectif International d'appui aux travailleurs de la pêche
27 College Road, Chennai 600 006 (Inde)
téléphone : (91) 44-827 5303 fax : (91) 44-825 4457
e.mail : icsf@md3.vsnl.net.in

Bureau de Bruxelles:
ICSF, 65 Rue Grétry, B-1000 Bruxelles (Belgique)
téléphone : (32) 2-218 1538 fax : (32) 2-217 8305
e.mail : giltep@skypro.be

sous la direction de
SAMUDRA Editorial

traduction
Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient

mise en page de
Satish Babu

illustrations de
James S.Jairaj

couverture
«La plage de Labadi» au Ghana
aquarelle de Michael Bortei-Doku

crédit photographique
Sebastian Mathew, Intermediate Technology, Irene Novaczek
Alain Kernévez, Maurin Larkin, British Airways, James S. Jairaj, BOBP

brèves
avec l'autorisation de Congressional Research Service
Reuters, Mangrove Action Project

imprimé par
Nagaraj and Company Pvt. Ltd, Chennai

SAMUDRA revue n 20 mai 1998
publication non commerciale à circulation limitée